REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère de l'Economie,
Finances et du Plan.
Direction de la Planification
Des Ressources Humaines.

"POURSUIVRE LA POLITIQUE DE POPULATION/DEVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE DE REGIONALISATION"

Analyse et Réflexions sur le bilan et les perspectives de la régionalisation de la politique de population

Contribution à l'actualisation de la DPP
(Déclaration de politique de population)

RAPPORT PROVISOIRE

par M. Mamadou KAMARA
Enseignant Chercheur
UFR de Sciences Juridiques et politiques
UGB St-Louis - Sénégal

MARS - AVRIL 2000

TABLE DES MATIERES

POURSUIVRE LA POLITIQUE DE LA POPULATION / DEVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE DE REGIONALISATION.

- Présentation
- Introduction générale : contexte
- Objectifs et résultats de l'étude
- Méthodologie
- Organisation du rapport.

CHAPITRE 1er : CONTEXTE SOCIO-DEMO-ECONOMIQUE DES 10 REGIONS.

I - TENDANCES NATIONALES

A - Une population très jeune et en croissance rapide
Avec une population vieillissante en augmentation.

B - Une crise de l'emploi dans un contexte de pauvreté.

C - Une stagnation des ressources publiques face à la montée de la précarité

D - Une situation sanitaire et sociale au coût sans cesse croissant

E - De graves déséquilibres territoriaux qui menacent la cohésion du tissu social

II - LES TENDANCES LOURDES DU CONTEXTE NATIONAL.
CONTRAINTES STRUCTURELLES SIGNIFICATIVES AU REGARD DE LA SITUATION DEMO-SOCIO-ECONOMIQUE DES REGIONS.

A - De graves disparités régionales sont identifiées;

B - Les faiblesses dans la situation socio-démo-Economique

C - Le poids démographique des régions.

III - ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE COORDINATION, D'EXECUTION DE SUIVI ET D'ANIMATION DES PROJETS ET PROGRAMMES DE POPULATION

IV - EVALUATION DU DEGRE DE PRISE EN COMPTE DES VARIABLES DEMOGRAPHIQUES DANS LES DIFFERENTS PLANS REGIONAUX, COMMUNAUX ET LOCAUX.

V - PLACE ET DIMENSION GENRE AU NIVEAU REGIONAL.

A - En matière politique
B - En matière économique

CHAPITRE 2 : IDENTIFICATION DES SPECIFICITES SOCIO-DEMO-ECONOMIQUES REGIONALES EN TERMES DE CONTRAINTES STRUCTURELLES ET D'AXES STRATEGIQUES POUR LEUR PRISE EN COMPTE DANS LA NOUVELLE D.P.P.

I - LES DIFFICULTES

A - Les communautés rurales
1) Les recouvrements de taxes
   a) Difficultés liées au personnel
   b) Difficultés liées aux contraintes socio-démo-économiques

2) Recouvrement des autres ressources financières
3) Les infrastructures communautaires
4) La gestion des terres du domaine national
5) Les centres d'expansion rurale
6) L'Etat civil

B - Les communes

1) Les problèmes financiers
2) Les dépenses de personnel exorbitants
3) L'absence de politique cohérente de gestion urbaine

C - Contraintes spécifiques propres à chaque région et axes stratégiques d'intervention.

D - Contraintes structurelles socio-démographiques
Régionales.

II - LES AXES D'INTERVENTION

A - Axes stratégiques d'intervention

B - Point sur la Régionalisation de la population :
Rôle des institutions régionales

C - Le transfert de la population dans le processus
De la décentralisation.

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

La présente étude a été réalisée à la demande de la Direction de la planification des Ressources humaines (DPRH) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, par une équipe pluridisciplinaire placée sous la direction du Pr Mamadou KAMARA, Chef de la Section Collectivités locales de l'Unité de formation et de la Recherche de l'Université Gaston Berger de St-Louis, Sénégal.

Les recommandations contenues dans ce rapport, ont été examinées dans le cadre de séminaires ateliers, regroupant des personnalités représentatives de disciplines et sensibilités très diverses et impliquées dans la mise en oeuvre de la politique de population, ainsi que de membres d'organisations non gouvernementales, des experts, des islamologues, des imams et journalistes.

Ont particulièrement participé à la réalisation de cette étude :

- Mr Serigne Modou FALL : Section Géographie de l'UFR des lettres et sciences humaines : UGB ;
- Mr Daouda KA étudiant de troisième cycle, ainsi que toute l'équipe de recherches sur la décentralisation et le développement local ;
- Mme Ndèye Ami FALL NDIAYE, Secrétaire, pour la saisie de ce rapport.
- M. El hadji Malick NDOYE, de l'UFR de Sciences et Politiques.

Que tous, trouvent ici, l'expression de mes remerciements sincères.

INTRODUCTION GENERALE
CONTEXTE

La Direction de la planification des Ressources humaines du Ministère de l'Economie et des Finances dont la mission est de coordonner, d'impulser, d'évaluer et de mettre en oeuvre la politique de population, en favorisant la collaboration entre tous les acteurs pour une politique harmonieuse, a perçu la nécessité d'actualiser la Déclaration de politique de population d'avril 1988.
Elle a décidé de procéder à des études pour réaliser cette nécessaire et ambitieuse mission.
La présente étude s'inscrit dans ce cadre.

Elle vise à analyser la régionalisation de la politique de population en vue de tenir compte des mutations et défis en cours.

En effet, sans penser évidemment que la déclaration de politique de population de 1988, soit devenue inutile, ou qu'une nouvelle DPP puisse à elle seule, résoudre tous les problèmes auxquels le Sénégal se trouve et se trouvera confronté dans les prochaines années, il est clair que beaucoup de caractéristiques de la société sénégalaise, dont certaines sont nouvelles, incitent à la recherche de solutions de proximité impossibles à mettre en oeuvre sans une prise en compte des mutations. Or, depuis 1988, plusieurs concepts ont fait leur apparition : Genre, développement durable, gestion des ressources naturelles, santé de la reproduction, bonne gouvernance, qui témoigne d'un contexte radicalement nouveau.
En une vingtaine d'années, l'environnement des sénégalais s'est radicalement modifié. Certaines de ces mutations étaient prévues ou prévisibles d'autres pas. Certaines sont appelées à perdurer ou à s'accentuer, d'autres sont peut être seulement cycliques. Mais sans trop s'avancer, on peut relever certaines tendances lourdes à l'horizon de quinze ou vingt ans.
L'actualisation de la DPP permettra non seulement de prendre en compte les nouveaux paradigmes liés à la bonne gouvernance, à la démocratie locale et

pluraliste, à la régionalisation, mais surtout d'intégrer plus efficacement les questions démographiques et de développement.

L'étude permettra donc à la DPRH de renforcer ses capacités en examinant de près au niveau régional, les structures et les services, leur capacité à répondre aux attentes des populations, les compétences et les connaissances disponibles pour une intégration réussie de la politique de population au développement local.

Etant donné le faible niveau d'expertise et de qualification des élus locaux sur ces questions, la conjoncture économique peu favorable au plan régional, il est peu probable que les ressources publiques affectées aux collectivités locales augmentent à moyen terme.

Face à l'exigence d'une bonne articulation : population développement et de l'efficacité, il est clair que la perception actuelle des élus locaux et autres décideurs, de cette problématique, n'est pas soutenable.

On note une banalisation, une insuffisance et une incompréhension qui se traduisent aussi par :

- la faiblesse du niveau de prise en compte des variables démographiques dans les plans ;
- l'insuffisante prise en compte des spécificités régionales dans les plans et projets locaux ;
- l'absence d'objectifs démographiques quantifiés au niveau régionale ainsi que la non prise en compte des questions nouvelles (genre, santé de la reproduction, plaidoyer).

D'un point de vue de la politique de population / développement, ces prises en compte sont de tout premier plan.

Cette préoccupation n'est pas nouvelle au niveau de la DPRH. Déjà depuis 1996, plusieurs colloques et manifestations ont été organisés pour débattre, avec un large éventail d'interlocuteurs, des relations développement - population, des mesures législatives et réglementaires, des bilans des conférences mondiales du siècle sur la population : Bucarest en 1974, Mexico en 1984, Caire 1994, etc.

La notion de population / développement qui traduit au fond l'interdépendance des variables démographiques et socio-économiques, est une orientation permanente de la DPRH.
Après plusieurs études, séminaires et colloques, l'actualisation de la DPP en cours, est la première véritable tentative décisive faite pour définir une stratégie de mise en oeuvre cohérente des divers projets et recommandations élaborées durant la dernière décennie.

OBJECTIFS ET RESULTATS DE CETTE ETUDE

Son objectif principal est de faire l'analyse de la situation socio-démo-économique des dix régions en mettant l'accent sur les contraintes structurelles et les tendances lourdes en population/développement et de proposer des axes stratégiques de prise en compte des spécificités.
Elle se propose aussi, d'évaluer la situation actuelle de l'environnement institutionnel de coordination, d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets et programmes régionaux et leur adaptation au contexte de la décentralisation. Elle analyse ainsi les principales contraintes pesant sur l'efficacité attendue, et formule des propositions et recommandations nécessaires à la clarification du contenu du terme population dans ce contexte.
L'étude vise à répondre à 5 grandes questions qui ont un impact crucial sur la politique de population.

1- Quelles contraintes et tendances lourdes en population / développement fait ressortir l'analyse de la situation démo-socio-économique des 10 régions ?

2- La configuration actuelle de l'environnement institutionnel de coordination, d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets et programmes régionaux, avec les COREPORH les directions de planification est-elle propre à satisfaire les besoins d'efficacité face à la complexification ?

3- Quels types de changements sont nécessaires pour améliorer la prise en compte des variables démographiques dans les différents plans régionaux, communaux et locaux ?

4- Quelles sont les spécificités socio-démo-économiques régionales en termes de contraintes structurelles et d'axes stratégiques pour leur prise en compte dans la nouvelle déclaration ?

5- Enfin, quelle formulation précise pourrait clarifier dans la complexité du transfert des compétences de la loi n° 96-07 du 22 mars, le concept "population"

METHODOLOGIE

Un certain nombre d'études, de rapports, de communication et de contributions ont été rassemblés et exploités sous l'égide du coordonnateur. Le présent rapport repose sur le résultat de ces études et sur des conclusions d'enquêtes de collaborateurs (étudiants de 3e cycle de l'Université Gaston Berger) qui se sont rendus dans les 10 régions. L'équipe a rassemblé des données supplémentaires et rencontré certains acteurs, ont les chefs de services de la planification, et de la statistique.
L'exploitation de l'ensemble de ces données et des enquêtes a permis d'aboutir au présent diagnostic, qui contribuera à l'actualisation de la déclaration de la politique de population.

ORGANISATION DU RAPPORT

L'étude est divisé par commodité en deux parties. Le premier chapitre présente les principaux résultats de l'analyse de la situation socio-démo-économique des régions ainsi que les principaux problèmes auxquels est confrontée la Politique de population au niveau régional. Le deuxième évalue la stratégie de renforcement de cette politique et propose des solutions qui visent à améliorer l'efficacité avec la réforme de la régionalisation. Un Annexe sera présenté à la fin du rapport pour faire ressortir les spécificités régionales.

Chapitre 1er :

CONTEXTE SOCIO-DEMO-ECONOMIQUE DES 10 REGIONS DU SENEGAL

L'avenir de la société sénégalaise est sans doute plus imprévisible que jamais, non qu'il n'y ait de tendances lourdes telles que le rajeunissement démographique qui, quoiqu'on fasse est irréversible avant plusieurs décennies, mais parce qu'il existe des incertitudes majeures d'ordre notamment géopolitique et socio-économique et que l'avenir dépendra très largement des politiques qui seront mises en oeuvre.

Rendre compte de toutes ces données en quelques pages est une véritable gageure, aussi nous efforcerons-nous simplement de brosser un panorama des tendances lourdes qui nous paraissent de nature à avoir un impact particulièrement important sur l'avenir. Comme on ne saurait raisonner sur les régions sans tenir compte de son environnement national, nous commencerons par rappeler quelles sont les grandes tendances d'évolution du contexte national, pour ensuite, aborder les tendances lourdes régionales, celles d'abord qui caractérisent les mutations sociales, celles ensuite qui concernent la population/développement.
Nous efforçant en outre, de montrer au passage les défis majeurs auxquels nous sommes ou risquons d'être confrontés.

I. TENDANCES NATIONALES

De ce point de vue, les indicateurs démogéographiques nationaux se présentent comme suit : une fécondité et une mortalité encore élevées, bien qu'en baisse, un

taux de croissance démographique forte au regard des possibilités d'investissement, une occupation de l'espace marquée par des déséquilibres régionaux importants, une inégale répartition du développement, une mobilité géographique intense alimentant une urbanisation accélérée non justifiée par une industrialisation et un développement conséquents, résultat de la régionalisation et de la ruralisation, de la pauvreté du chômage et du sous-emploi ; un environnement en constante dégradation, ainsi qu'un espace urbain désarticulé.

A. Une population très jeune et en croissance rapide avec cependant, une population vieillissante en augmentation significative

D'après les enquêtes et les recensements démographiques disponibles, la population du Sénégal évaluée à 6.896.808 habitants (dernier recensement général de la population et de l'habitat), a plus que doublé depuis l'indépendance en 1960 : passant de 3.000.000 d'habitants en 1960 ; à 4.998.000 habitants en 1976 ; à 6.881.834 habitants en 1988 ; à 7.700.000 habitants en 1992 ; à 8.347.000 habitants en 1995 ; et atteindra 16.000.000 d'habitants en 2015.
Cette population est très inégalement répartie. Dakar et sa région qui occupe 0,3 % du territoire national, abrite 22 % de la population totale ; avec une densité de 2707 habitants au km2. Par contre, Tambacounda a la plus faible densité de la population avec 6 habitants au km2. La part de Dakar dans la population totale continue encore d'augmenter régulièrement : de 14 % en 1960, 22 % en 1988. La région de Dakar abrite l'essentiel de la population urbaine du pays (= 80 % en 1988).

L'augmentation rapide de la population s'explique par une croissance démographique elle-même rapide, résultat d'une mortalité en baisse et d'une fécondité élevée.
Globalement, la croissance urbaine est presque deux fois plus rapide que celle des campagnes. La population rurale connaît une croissance inférieure de 10,6 % à la moyenne nationale.
La population urbaine a augmenté à un taux moyen annuel de 3,8 % au cours de 1976-1988. Ce rythme d'accroissement rapide de la population est

principalement due à la forte fécondité (ISF de 6,0 enfants par femme en 1992-1993) et à la mortalité en baisse, bien qu'encore très élevée.
Cette population est encore très jeune à plus de 57,7 % de moins de 20 ans.
L'augmentation rapide de la population se traduit par un rajeunissement constant de la structure par âge. La part des jeunes (moins de 15 ans) est passée de 43 % à 47 % entre 1976 et 1988.

L'inégale répartition de la population sur le territoire national et l'urbanisation croissante demeurent également des défis majeurs à relever.
On observe une très forte concentration dans la partie Ouest du pays qui regroupe 63 % de la population urbaine. Celle-ci a connu une évolution significative de 23 % en 1960, elle est passée déjà à 39 % en 1988. Ce qui s'est traduit par un rythme élevé de croissance annuelle de la population urbaine de l'ordre de 4 % durant la même période.

Malgré la mise en œuvre du planning familial, l'indice synthétique de fécondité corrigé est de 6,3 enfants par femmes en 1988. La baisse généralisée du taux de croissance de la population ne se manifeste pas assez, d'où le rythme toujours élevé de la croissance démographique.
D'après les statistiques, le noyau des jeunes adultes est appelé à croître au cours des prochaines années. Cette évolution rapide de la fécondité, conjuguée à l'allongement de la vie, se traduit dès à présent par un accroissement sensible du nombre et de la proportion âgés de moins de 30 ans.
En ce début du siècle, ce nombre et cette proportion des jeunes augmenteront encore brutalement.

Les conséquences de ce mouvement démographique de fond vont être très importantes (besoin d'éducation, de formation, d'infrastructures socio-éducatives, etc.). Cette formation devra être mieux adaptée, et reliée aux possibilités de débouché professionnel, ce qui implique souplesse, proximité, flexibilité.
Les collectivités locales auront ainsi à répondre aux besoins d'une population très jeune, sans activité professionnelle, souvent dépendante et soutenue par des

adultes. Là encore, l'efficacité dans la réponse à ses besoins sera commandée par des solidarités organisées au niveau institutionnel pour lutter contre la pauvreté.

B. Une crise de l'emploi dans un contexte de pauvreté

L'examen des données démographiques montre que depuis 1992, l'emploi total est resté quasiment stable avec une très faible progression. La population active est constituée de personnes âgées de 18 ans et plus et participent effectivement à l'activité économique ou qui sont au chômage.

Cette population active est inégalement répartie sur le territoire national. Dakar regroupe 19,8 % du total, suivie de Thiès et Kaolack avec respectivement 13,3 % et 12,8 %.

Les pourcentages les plus faibles se retrouvent dans les régions de Ziguinchor, Tambacounda avec respectivement 5,5 % et 6,3 %.

Les causes de ce chômage sont multiples avec notamment la conjonction de la mondialisation de l'économie, du progrès technologique et de l'arrivée des jeunes.

Quelles que soient les modifications qui interviendront dans l'organisation du travail ou la satisfaction de nouveaux besoins, il est malheureusement plus que vraisemblable qu'une partie importante de notre population restera involontairement sans emploi rémunéré.

La proportion des chômeurs dans la population considérée statistiquement comme active s'est considérablement accrue et a peu de chance de se réduire très significativement au cours des toutes prochaines années.

Il y a une proportion importante de jeunes en dehors de l'école et de l'Université.

C'est ainsi qu'il semble inéluctable, que le nombre d'actifs effectivement employés vivant pour l'essentiel du revenu de leur travail, donnant lieu au paiement d'impôts et de cotisations sociales, ira diminuant alors que celui des inactifs de tous âges, vivant pour l'essentiel sans revenus, ou avec des revenus de transferts (pensions de retraite) ira en augmentant. A système économique et social constant, on s'achemine vers une proportion réelle démesurée de plusieurs inactifs pour un actif cotisant et à une montée de l'informel.

C. Une stagnation des ressources publiques face à la montée de la précarité

Les politiques macro-économiques et les réformes structurelles menées durant les années 80 ont permis de réduire les déséquilibres financiers et d'accroître la libéralisation de l'économie.
Cependant, jusqu'au milieu des années 90, l'économie sénégalaise demeure confrontée à des déséquilibres financiers structurels importants, un manque de compétitivité qui contenue de freiner le développement de l'industrie et des exportations ainsi que la diversification de la production. Une stratégie globale de rétablissement durable des équilibres macro-économiques en vue d'une croissance économique soutenue est adoptée en début de 1994 avec comme axes principaux : la dévaluation du francs CFA de 50 %, une politique restrictive de la demande et un renforcement des réformes structurelles qui visent à stimuler la compétitivité et la concurrence.

Dans ce contexte, l'objet de la politique de population / développement serait de fixer des orientations en matière de réduction des tendances démographiques défavorables et qui contribueraient à obtenir d'ici à l'an 2020 une croissance économique forte basée sur une économie compétitive avantageusement ouverte au commerce international dans une société permettant un développement humain durable.

Le Sénégal demeure un pays relativement petit et semi-aride du Sahel, avec une économie dominée par l'agriculture (80 % de la population active). Les principales productions agricoles sont l'arachide, le mil, le sorgho, le maïs et le niébé. La principale culture de rente, l'arachide, représente, à elle seule, 42 % des terres arables et occupe près de 70 % de la population active.
L'élevage demeure important malgré les années de sécheresse depuis 1970. La pêche artisanale et industrielle est en pleine expansion et tend à devenir une principale richesse dans le pays. L'industrie est dominée par les phosphates et les huileries et joue un rôle essentiel dans l'économie du pays à côté du secteur touristique.

Le Sénégal est habité principalement par des ruraux et dispose de ressources naturelles limitées. Aux taux de change actuel, son revenu par habitant est de 600 $ en 1994. Ce qui le place au dernier rang des pays à revenu intermédiaire dans la tranche inférieure. Cette situation, liée à l'absence de toute perspective d'un retour aux taux de croissance très élevés est lourde de conséquences pour l'avenir. Quelle que soit la durée de la "crise" que connaît notre économie, c'est d'abord par une politique de population intégrée aux objectifs de développement que notre pays pourra réduire le chômage.

Or, les marges de manoeuvres sont faibles. Au total, les ressources publiques ne pourront guère croître à l'avenir à la hauteur des besoins collectifs des populations. C'est donc à un partage différent de la richesse nationale et notamment des ressources des régions et des collectivités publiques, que notre pays devra procéder pour faire face à ses difficultés économiques et sociales.

D. Une situation sanitaire et sociale au coût sans cesse croissant

Même si l'Etat sénégalais consacre en moyenne 5 à 6 % de son budget annuel à la santé publique, en dehors des contributions des organismes de coopération bi ou multilatérale des ONG, du secteur privé, des collectivités locales et des populations - il faut relever une inégale répartition de cette allocation du budget, très variable d'une région à l'autre, et liée à la densité de peuplement et aux infrastructures sanitaires disponibles. La région de Dakar avec 22 % de la population totale reçoit 40 % de ce budget alors qu'à l'opposé, Tambacounda avec 6 % de la population totale ne reçoit que 5 % de ce budget.
Les perspectives démographiques rendent le système de protection sociale sénégalais conçu après l'indépendance, extrêmement fragile et de plus en plus coûteux.

Les conséquences du poids croissant des prélèvements obligatoires sociaux sont énormes.
L'accroissement de la part de la richesse nationale consacrée au financement de la protection sociale est réelle : ce qui entraîne une évolution de plus en plus défavorable aux actifs.

L'objet de ce diagnostic n'est pas d'envisager des possibilités des nécessaires réformes que cette fragilité et ce coût croissant du système sanitaire et social imposent. Mais il est clair que ces réformes se traduiront inévitablement par une baisse du niveau de la couverture sociale actuelle.

E. De graves déséquilibres territoriaux qui menacent la cohésion du tissu social

Les vingt dernières années ont vu s'accentuer les disparités de développement tant entre les régions sénégalaises qu'en leur sein même. Force est de constater qu'aujourd'hui des pans entiers de notre territoire, qu'il s'agisse des zones rurales les plus fragiles ou des quartiers urbains en crise cumulent les handicaps (isolement, accueil des populations défavorisées, retrait progressif des services publics, faible présence d'activités économiques, échec scolaire, délinquance, etc.) et sont de ce fait, en voie d'exclusion.
Le Sénégal est confronté à un double défi : d'une part, donner des raisons d'espérer à un espace généralement qualifié de "rural profond" qui n'a cessé de se dépeupler, d'autre part, apporter des réponses adaptées aux problèmes des banlieues victimes d'un phénomène de surconcentration alors même que l'économie n'y crée pas le volume d'emplois nécessaires à l'absorption de cette population.

Avec la montée en puissance des collectivités locales, devenues acteurs économiques de premier plan dotés d'importantes compétences dans les domaines très divers, l'époque est désormais révolue où l'Etat décidait seul les grands choix de politiques publiques et apportait seul ou presque les moyens financiers nécessaires à leur exécution.
La rareté croissante de la ressource budgétaire va limiter la marge de manoeuvre de l'Etat qui joue un rôle insuffisant de régulation (faiblesse des sommes dégagées pour la péréquation, accroissement des disparités des ressources entre les collectivités).
Il faudra donc aller vers une co-gestion de la politique de population par l'Etat et les collectivités locales dans le cadre d'une contractualisation d'objectifs et de moyens.

Il en ressort ainsi que la politique de population s'effectue dans un contexte économique, politique, social, familial et culturel en pleine mutation dans toutes les régions.

II. LES TENDANCES LOURDES DU CONTEXTE NATIONAL - CONTRAINTES STRUCTURELLES : SIGNIFICATIVES AU REGARD DE LA SITUATION DEMO-SOCIO-ECONOMIQUE DES REGIONS

Le constat est unanime. Si rien n'est fait d'ici l'an 2010, 90 % de la population vivront sur moins de 10 % du territoire. Il en résultera un déséquilibre fortement préjudiciable au pays. Le dispositif actuel au Sénégal est marqué par des disparités multiples dont les principales sont liées à l'inégale répartition de la population sur le territoire, à la variété et à la localisation des potentialités, mais aussi au niveau d'équipement générale de chaque région et à la structuration de l'espace.

A- De graves disparités régionales sont identifiées :

- 95 % des entreprises industrielles recensées en 1994, sont implantées à Dakar ;
- 92 % de la valeur ajoutée, 87 % des emplois permanents et 1/3 de la population sont concentrés dans la région de Dakar ;
- accentuation de la concentration des populations et des équipements à Dakar (0,28 % du territoire regroupe le tiers de la richesse nationale) ;
- avec l'urbanisation et la forte poussée démographique, Dakar risque de connaître à l'horizon 2021, une situation explosive difficilement maîtrisable au regard du chômage, de la délinquance, de la dégradation de l'environnement, du déficit de logement, de transport et d'équipements collectifs ;
- une désertification rurale, et une hyper-concentration urbaine constituent une réalité.

Les fractures de notre territoire se caractérise par la boulimie dakaroise (550 km2, soit 0,28 % du territoire national) et la forte concentration (région qui attire, parce qu'elle constitue un énorme centre de production de richesses). Elle

représente 30 % de la valeur ajoutée, 80 % des sièges sociaux des 200 plus grandes entreprises y sont installées.

Cette obésité urbaine fait que les sénégalais de tradition rurale, s'entassent dans les villes.

L'anémie rurale se caractérise par une fragilisation des zones rurales, une dévitalisation, une désertification. Les espaces dévitalisés (- de 20 % du territoire désertifiés et 35 % sont menacés de désertification) soient environ 55 % du territoire. Ceci correspond à une "diagonale aride" : densité démographique faible, diminution de la population active, faible attraction résidentielle, peu de créations d'activités nouvelles, accessibilité difficile aux équipements.

B- Au plan des faiblesses dans la situation socio-démo-économiques on peut relever :

- la persistance, voire le renforcement des disparités régionales ;
- le sous-équipement des campagnes et de nombreuses villes ;
- l'accentuation du phénomène de l'exode rural produisant des conséquences pernicieuses aussi bien dans les zones de départ que d'arrivée ;
- la faible valorisation des ressources naturelles ;
- l'absence d'un réseau hiérarchisé et fonctionnel d'établissements humains ;
- la difficile accessibilité des régions périphériques (Tambacounda, Saint-Louis, Kolda, Ziguinchor) ;
- la faible intégration du pays dans l'espace africain ;
- l'absence ou l'insuffisance d'application des outils de planification urbaine (PDU), plan de développement urbain, SDAU.

La réalisation des objectifs en matière d'éducation se heurte à la pression démographique avec un rythme d'accroissement de la population scolarisable de 4,2 % avec une population scolarisable en 2001 de 1.919 342 élèves. Cet impact de la poussée démographique se traduira par :

- la baisse du taux de scolarisation qui passe de 58,5 % à 54,3 % en 1993 ;
- les classes pléthoriques ;
- un fort taux de déperdition scolaire surtout dans les classes de rupture ;

- l'éducation absorbe 30 % du budget national, ce qui permet un taux de scolarisation de 53 % dans l'enseignement primaire et de 12 % dans le secondaire.

Au taux de fécondité stable, le nombre d'enfants scolarisables qui étaient de 900.000 en 1980, passera à 1,7 millions en l'an 2000 à 2,2 millions en l'an 2025.

- Une dégradation de la couverture sanitaire au cours de la dernière décennie malgré les efforts du Sénégal en matière de santé 5 % du budget ;
- Une augmentation continue des dépenses de santé dans un contexte de grands déséquilibres macro-économiques marqué par l'aggravation, du chômage et de la pauvreté la détérioration des conditions de vie.

Les tendances lourdes présentent les traits démographiques suivants :

- une fécondité élevée ;
- une mortalité encore élevée ;
- une croissance démographique rapide ;
- des disparités régionales importantes dans l'occupation et l'aménagement de l'espace ;
- une mobilité géographique intense, alimentant une urbanisation accélérée non justifiée par une industrialisation et un développement conséquents, résultat de la régionalisation et de la ruralisation de la pauvreté, du chômage et du sous emploi ;
- un environnement en constante dégradation ;
- faible promotion du statut de la femme ;
- une précarité persistante des femmes liée à

. l'accès aux opportunités d'emploi et au revenu

. l'accès aux technologies appropriées ;

. leur santé précaire liée notamment aux grossesses multiples et à leurs charges, domestiques et affectant directement leur productivité ;

. l'accès aux marchés et aux services de commercialisation ;

- une dévitalisation des campagnes ;
- un espace urbain désarticulé ...
- une faible prévalence contraceptive en milieu urbain comme en milieu rural reste une donnée générale ;

. une sexualité et les grossesses précoces des adolescentes se développent;

. une mortalité élevée malgré tous les efforts, avec une surmortalité maternelle dans les tranches d'âge de la procréation et d'une surmortalité infanto-juvénile ;

. l'impact du VIH/SIDA sur la mortalité générale, la mortalité infanto-juvénile et la mortalité maternelle est une tendance significative.

Poids démographiques des régions en 1988

Régions	Superficie en km2		Popul.totale		Densité pop
	Superficie	%	Effectif	%	
Dakar	550	3,3	1.488.941	21,6	2.707
Ziguinch.	7.339	3,7	398.337	5,8	54
Diourbel	4.359	2,2	619.245	9,0	142
St-Louis	44.117	22,5	661.082	9,6	15
Tamba.	59.602	30,3	386.543	5,6	6
Kaolack	16.010	8,1	808.777	11,7	51
Thiès	6.601	3,4	941.151	13,6	143
Louga	29.188	14,8	490.077	7,1	17
Fatick	7.935	4,0	509.702	7,4	64
Kolda	21.011	10,7	591.833	8,6	28
Total	**196.712**	**100**	**6.895.688**	**100**	**35**

* L'importance du potentiel humain en zone rurale pose le problème de la rupture de la capacité de charge humaine sur l'utilisation des terres ;

* La satisfaction des besoins en eau reste une équation non résolue, en milieu rural comme en milieu urbain, malgré les réserves d'eau souterraine ; compte tenu de l'inexistence d'équipements adéquats et les techniques peu performantes rendent difficile l'accès à l'eau pour les besoins du bétail et de l'agriculture ;

* Un déficit alimentaire qui s'aggrave du fait de la forte croissance démographique et de l'urbanisation accélérée ;

* Une insuffisance de l'emploi;

* Une inégale répartition du développement qui se traduit par une macrocéphalie urbaine qui s'amplifie avec des problèmes d'assainissement ;

* Insuffisance des infrastructures sanitaires, culturelles, et de transport dans un contexte de sécheresse et de désertification qui ont largement contribué au développement de la pauvreté ;

* Au plan culturel, une ouverture au modernisme due en partie à l'éducation et aux médiats qui font que les jeunes du milieu rural sont de plus en plus réticents à la gérontocratie et au conservatisme qui est à la base du système social rural ;

* L'espace national est aujourd'hui désintégré avec une dévitalisation de l'espace rural et un grave problème d'aménagement de l'espace urbain malgré les tentatives de la décentralisation, il y aura persistance des déséquilibres régionaux, et une dégradation de l'environnement urbain.

III- ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE COORDINATION D'EXECUTION, DE SUIVI ET D'EVALUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES REGIONAUX MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE POPULATION.

La conduite de la politique de population doit être menée dans un cadre institutionnel apte à donner une efficacité maximale à l'élaboration, l'exécution des programmes surtout de population. Face à La multiplicité des domaines et des structures concernées, la réduction des doubles emplois et des duplications et la rapidité d'exécution sont indispensables et s'imposent. Or, on retrouve aujourd'hui en gros sept types d'organes ou de structures composant les cadres institutionnels chargés de la mise en oeuvre de la politique de population au Sénégal:

- des organes de décision ;
- des structures consultatives ;
- un organe de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation ;
- des structures nationales, d'études et de recherches ;
- des structures de contribution.

Une bonne coordination suppose la mise en place d'une institution souple dans son fonctionnement et efficace composée de membres capables d'animer ses activités dans le domaine de la population et du développement durable. Le conseil national de la population et des ressources humaines (CONAPORH) est

une structure consultative présidée par le Ministre chargé du plan. Il doit fixer des orientations dans ce domaine. La DPRH (Direction de la Planification des Ressources Humaines) doit être renforcée pour jouer efficacement son rôle d'organe d'exécution, de suivi et d'évaluation de la politique de population.Entre 1992 et 1993, des comités régionaux de la population et des ressources humaines (COREPORH) sont mis en place dans l'ensemble des dix régions du Sénégal. Ces comités sont composés des ministères techniques, des ONG, des associations locales, et ont eu pour mission de coordonner et d'impulser les activités de population au niveau régional.

En outre, le souci de répondre à la nécessité de maîtriser le processus de gestion d'une politique nationale de population cohérente et intégrant les spécificités régionales a conduit à la création de groupes multisectoriels d'appui technique permanent (GATPOP) dont le secrétariat est assuré par le service régional de la planification.Le diagnostic des performances de ces structures révèle malgré des progrès en matière d'intégration des variables socio-démographiques dans les plans plusieurs difficultés.De nombreux éléments indiquent une léthargie et une inefficacité. Leurs responsables se plaignent tous du niveau d'ineffectivité de leurs structures, de l'insuffisance de la formation de leurs agents, et de la faiblesse de l'expertise. Le poids du représentant de l'Etat dans la structure ne correspond plus aux exigences de la décentralisation. Il convient en conséquence de redéfinir une stratégie d'intervention de l'Etat s'appuyant sur une DPRH rénovée, dotée de moyens et ayant dans les dix régions des correspondants capables d'animer ses activités dans le domaine de la population et du développement durable. Les COREPORH et le GATPOP seront restructurés et renforcés en moyens.La DPRH doit organiser la synergie entre tous les intervenants et organiser le partenariat avec les ONG et les autres acteurs. Ce partenariat entre gouvernement, collectivités locales et société civile nécessite une clarification du rôle et des responsabilités de chacun.Pour assurer ce rôle, l'Etat devra à partir de la nouvelle déclaration de politique de population (DPP):

- tenir compte des priorités exprimées par les bénéficiaires des actions (demande sociale) et éviter les blocages administratifs, politiques et sociologiques qui étouffent souvent ces demandes ;

- alléger le circuit de traitement de cette demande ;
- mettre en place un mécanisme de coordination, de concertation des actions au niveau régional à partir d'une contractualisation des objectifs au niveau local;
- mettre en place un mécanisme de collaboration et un système de suivi qui pourra permettre un meilleur fonctionnement ;
- reconnaître la participation de tous les acteurs.

L'Etat doit se donner les moyens de coordonner et de participer pleinement à la promotion de la coopération entre acteurs. La nouvelle DPP est un acte qui fait partie intégrante de la politique de développement nationale. Les partenaires à ce développement doivent être donc préparés à son exécution et à sa mise en oeuvre. Les COREPORH devraient donc par un travail de rassemblement, d'éducation, de conscientisation, d'organisation, offrir un espace d'initiatives, de participation sociale, d'expérimentation à la démocratie, d'élaboration de projets et de politique de population et de développement. La mise en oeuvre au plan local de cette politique suppose donc la définition d'une "charte" régionale reprenant les objectifs régionaux de la DPP. La synergie entre les secteurs privé, public et communautaire dans le financement et dans la mise en oeuvre doit être recherchée. Chaque acteur doit définir librement sa part dans la réalisation des objectifs. C'est cela la contractualisation.
Bien entendu, il faudra respecter la légimité de chaque acteur, tenir compte de ses priorités, reconnaître sa capacité à remplir son rôle. Le défi à relever en attendant de tirer toutes les conséquences du caractère inter-minsitériel de la politique de population est donc de :

- PROMOUVOIR pour toute action de développement une collaboration active entre les représentants des pouvoirs publics et ceux des ONG et associations à tous les niveaux pour l'élaboration et la planification des programmes et stratégies politiques en matière de population ;

- INTENSIFIER en langues nationales les efforts de sensibilisation, d'éducation, d'information et de communication sur les questions de population à travers toutes les couches sociales notamment les femmes, les

enfants, les jeunes et les décideurs (la DPP de 1988 n'est pas suffisamment connue des acteurs) ;

- METTRE en place un système de surveillance, de suivi et d'alerte sur des questions de population -développement ;

- PREPARER les réformes juridiques, institutionnelles et politiques pour démanteler les structures autoritaires du passé qui sont néfastes pour la mise en oeuvre de la politique de population ;

- ORGANISER enfin, la cohérence des activités destinées à la population pour l'éradication de la pauvreté par un authentique développement humain, global et équilibré (plusieurs projets relatifs aux populations sont disséminés dans d'autres structures alors qu'il serait plus logique et plus efficace de les confier à leur structure naturelle chargée de la politique de population.

IV- EVALUATION DU DEGRE DE PRISE EN COMPTE DES VARIABLES DEMOGRAPHIQUES DANS LES DIFFERENTS PLANS REGIONAUX COMMUNAUX ET LOCAUX

De façon spécifique, la régionalisation poursuit 3 objectifs précis :

- une gestion plus efficace des affaires publiques en confiant des responsabilités à des autorités plus proches des réalités de terrain, affranchies d'une tutelle à priori, la régionalisation devrait contribuer à la libération des énergies et des initiatives locales en faveur des citoyens ;
- un approfondissement de la démocratie : de la citoyenneté par le choix des élus régionaux par les citoyens. Par suite, les citoyens seront mieux impliqués et cette proximité d'autorités élues devraient conduire à une plus grande influence des populations dans la gestion de leurs affaires :
- un développement plus harmonieux du territoire : il s'agit de réaliser de grands équilibres territoriaux par la réduction des disparités inter-régionales et intra-régionales. La régionalisation tend à créer dans toutes les positions

du territoire national des possibilités de décollage économique, l'amélioration du niveau de vie.

En vue d'atteindre ces objectifs, la régionalisation repose sur un certain nombre de principes et sur une planification.

Les principes :

- la répartition de neufs domaines de compétences : domaines, l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; la santé, la population et l'action sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs, la culture, l'éducation, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat;
- le maintien de la forme unitaire de l'Etat ;
- la région ne mettra pas en cause le caractère unitaire et la forme républicaine de l'Etat ;
- l'égalité juridique des régions : toutes les régions sont dotées du même statut juridique ;
- l'interdiction de toute tutelle d'une collectivité sur une autre ;
- le souci d'éviter les empiétements et les conflits entre les collectivités locales dans la répartition des compétences entre régions, communes et communautés rurales ;
- le transfert en même temps que des compétences, des crédits et des services correspondant à leur exercice;
- la concomitance de la déconcentration c'est l'assurance pour les collectivités locales d'avoir un partenaire local doté d'une capacité réelle de décision, et pour l'Etat ce sera le moyen de conserver au plan territorial, toute la place qui lui revient.

La planification

Elle est utilisée par l'Etat pour organiser la participation des collectivités locales à la définition et à l'exécution de la politique nationale.
Cette planification est un moyen privilégié pour impulser le développement local et permettre une réduction des disparités entre urbains et ruraux.

On peut distinguer la planification régionale, communale et rurale.
L'évolution de la planification régionale s'est faite en 3 étapes :
- 1ère période : 1960-1973 : elle est caractérisée par une régionalisation a posteriori du plan entièrement élaboré à l'échelon central. Le plan national est alors éclaté en plusieurs tranches régionales ;
- 2ème période : 1973-1987 : elle est marquée par une double démarche itinéraire entre échelons central et régional de planification. La participation des régions était organisée, mais la prise en compte de leurs propositions n'était pas assurée.

- 3ème période : à partir de 1987 : Elle inaugure un nouveau système et une nouvelle approche en matière de planification régionale matérialisés par les plans régionaux de développement intégré (PRDI). Ces plans adoptés en 1988, n'ont malheureusement pas tous connu de mise en oeuvre effective.

Les difficultés de mise en oeuvre de ces plans régionaux relèvent de plusieurs facteurs :
- l'absence de financement ;
- leur caractère hétéroclite ;
- les défauts dans la conception d'articulation avec les schémas régionaux d'aménagement du territoire.

La région élabore un schéma régional d'aménagement du territoire sur lequel, les conseils ruraux et les conseils municipaux donnent leurs avis.
La planification communale et rurale est née de la nécessité de mieux prendre en charge les besoins des populations et des collectivités locales qui ne peuvent pas être correctement appréhendés par les niveaux régional et national.
Au sein des communes, il s'agit des plans d'investissement communaux (PIC) et dans le cadre des communautés rurales, des plans locaux de développement (PLD). Les plans d'aménagement et de gestion des terroirs villageois constituent le dernier élément du système.

Ces plans ne sont cependant pas toujours opérationnels et ne servent pas de cadre de référence pour les collectivités concernées. Cela est dû essentiellement à l'insuffisance de l'implication des

comités villageois chargés de gérer les ressources naturelles pour les conseils ruraux et à la multiplication des interventions non coordonnées des différents types de plans.

La variable démographique est insuffisamment prise en compte dans ces plans. Aussi, l'inégale répartition de la population, l'urbanisation et la mobilité géographique, malgré leurs liens avec le développement régional ne sont pas intégrés dans les différents plans. La variable démographique est conçue comme donnée exogène, un vecteur des besoins à satisfaire.

Bien que la déclaration de 1988 (DPP) ait insisté sur la réalisation d'un équilibre entre les trois pôles de développement durable que sont la population, les ressources et l'environnement, la nécessaire dynamique interactionnelle de la variable population et des facteurs économiques n'est pas encore réellement prise en compte dans le système régional de planification.

La planification locale à tous les niveaux régional et rural doit intégrer cette variable dans le processus de planification globale et sectorielle, en tant que démarche visant à dégager, d'une part, l'impact de la dynamique spatiale et temporelle sur les programmes de développement et les agrégats économiques et financiers, d'autre part, l'implication des stratégies et des buts de ces programmes. Ceci demeure un objectif éminemment important à atteindre.

Plusieurs contraintes à la réalisation de cet objectif essentiel peuvent être mentionnées :

- absence d'une méthodologie et de consensus sur un schéma d'intégration opérationnel ;
- controverse sur les modèles théoriques d'analyse des interactions entre variables démographiques et facteurs spécifiques à un secteur, modèle démo-économique de planification multi-sectorielle ou mono-sectorielle ;
- non disponibilité et non fiabilité des données, en plus de leur qualité compte tenu du faible niveau de désagrégation par sexe, ou par groupes d'âge, des estimations, projections démographiques ;
- inexistence d'un personnel qualifié impliqué dans l'exercice d'intégration effective de la variable population.

En réalité, l'intégration de la variable population dans les plans régionaux est à l'image du niveau national. A la nécessité d'intégrer la variable démographique se dresse une absence de stratégie technique fiable.

Les modèles disponibles en matière d'intégration, ne rendent pas compte de la dynamique population / développement ;

- la non opérationnalité du nouveau système de planification adopté pour les politiques d'ajustement structurel fondé sur la programmation triennale glissante ;
- la désarticulation manifeste entre plans d'urbanisme, d'aménagement du territoire et plans locaux de développement ;
- une contrainte majeure est également l'absence de quantification des objectifs démographique ; ainsi que la multiplication des sources statistiques.

Les interactions entre données démographiques et données socio-économiques ne sont pas étudiées, ni maîtrisées dans les différents plans y compris le PRDI et le PRAE).

Il convient d'aller au delà de la simple mention des objectifs socio-démo-économiques dans les documents, à l'examen de techniques et de stratégies susceptibles de fournir des indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés dans le domaine des objectifs quantitatifs et qualitatifs que sont par exemple : la réduction de la mortalité, l'accès à l'éducation, l'accès aux services de santé en matière reproductive y compris la planification familiale.

L'absence de systèmes améliorés de surveillance des objectifs, plans et programmes, pèse sur cette insuffisance de prise en compte ;

- l'absence d'indicateurs permettant de rendre compte à l'avenir des dépenses et des ressources liées à la prise en charge des programmes de population (de tels indicateurs peuvent être intégrés dans les plans de développement) ;
- l'absence d'indicateurs sélectionnés (de mortalité, d'éducation, de santé reproductive), ainsi que d'indicateurs démographiques sociaux et économiques pertinents pour éclairer le développement.

La prise en compte des variables démographiques pourrait s'articuler autour d'une connaissance des variables économiques (indicateurs macro-économiques, investissement, marché, demande, emploi, revenus, chômage, monnaie, agriculture, industrie, commerce), de certaines variables socio-démogéographiques (population urbaine, population rurale mortalité, nuptialité, espérance de vie, migration, urbanisation, structure socio professionnelle,

ressources naturelles, services sociaux de base : logement, santé, éducation, eau potable, sécurité, etc...

Il en est de même des variables socio demogéographiques comme la fécondité, la croissance démographique, la structure par âge et par sexe. Il faut promouvoir une meilleure prise en compte des problèmes de population dans les stratégies de développements locaux en renforçant la coopération entre collectivités locales dans le domaine de la population et du développement durable.

Les collectivités locales devraient se doter officiellement de politiques explicites de population à des fins de développement socio-économique avec des formulations appropriées.

La mise en oeuvre de ces programmes passera nécessairement par la résolution des problèmes de suivi, d'évaluation et de coordination des programmes locaux, adaptés et tenant compte des engagements du Sénégal lors des conférences régionales et internationales sur la population et le développement en particulier les Conférences du Caire, de Copenhague, de Beijing et d'Istanbul (Habitat II).

L'intégration des variables dans tous les plans régionaux et locaux facilitera la maîtrise de la croissance démographique en vue d'améliorer la qualité de vie des populations et l'harmonisation de la croissance démographique avec les exigences du développement humain dans toutes les régions.

L'intégration systématique des tendances de l'environnent et de tous les facteurs démographiques et économiques dans les PRDI, PIC et PLD pourrait réduire les risques sanitaires et écologiques et renforcer la lutte contre la désertification et la dégradation continue de l'environnement.

Le renforcement des programmes régionaux et locaux de lutte contre les MST/VIH/SIDA, le paludisme et autres principales causes de morbidité et de mortalité dans nos régions passera par la prise en compte des ces variables démographiques dans les différents plans régionaux, communaux et locaux.

Les variables concernant les femmes sont essentielles pour promouvoir l'égalité et/ou l'équité entre les sexes, afin d'assurer la promotion des femmes et l'élimination des formes de violence et de discrimination à l'endroit des femmes et des filles dans nos régions. La nouvelle DPP doit insister particulièrement sur la prise de conscience de l'exigence de l'intégration suffisante de ces variables, qui nécessite une sensibilisation des élus locaux et des populations en vue d'initiatives pour maîtriser le développement local par une connaissance des

migrations urbanisation, une collecte analyse, études et recherche régionale en matière de population et de développement durable.

PLACE ET DIMENSION GENRE AU NIVEAU REGIONAL

Après avoir pendant longtemps négligé l'apport des femmes sénégalaises dans le processus de croissance économique, tout le monde s'accorde aujourd'hui pour reconnaître que les femmes en général et les femmes qui vivent dans nos régions en particulier, jouent un rôle premier dans le développement de la production agro-pastorale, dans les soins de santé, dans l'éducation, etc.

Les questions de population concernent les hommes et les enfants et sont indissociables de l'amélioration des conditions de vie et de la position sociale de la femme.

Investir dans les droits des femmes, abolir les lois discriminatoires, amener les hommes et les femmes à changer de mentalité, à accéder à un niveau supérieur d'instruction, à contrôler leur fertilité et leur fonction de reproduction, voilà des initiatives qui risquent de se révéler extrêmement fructueuses pour le développement global, durable et équilibré du Sénégal.

Les programmes de politique de population transversaux par essence, doivent en plus des questions de genre, intégrer des éléments de prévention, de résolution et de gestion des conflits.

Au plan des principes, l'ordonnancement juridique affirme constamment l'attachement du Sénégal aux idéaux de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et à la déclaration universelle des droits de l'homme. Ainsi, la constitution sénégalaise condamne-t-elle toute discrimination fondée sur le sexe. Mais en pratique, les politiques publiques marginalisent les femmes tant au regard de leur pourcentage dans la population, que par rapport à leur contribution au développement. Par exemple, on peut relever le fort taux d'analphabétisme chez les femmes (82 % par rapport à celui des hommes). De même, la scolarisation chez les enfants de 7 à 12 ans est plus poussée chez les garçons (51 %) que chez les filles (36 %). Cette marginalisation apparaît aussi bien dans le domaine politique que économique.

A- AU PLAN POLITIQUE :

La représentation des femmes dans les instances de décision est relativement faible. Les résultats des enquêtes disponibles sont décevants. Une étude récente, menée dans les régions de Fatick, Kaolack, Louga et Saint-Louis du groupe ISADE/HYGEA, décembre 1998, va dans le même sens.

De 1984 à 1990, à l'échelon local, dans les 48 communes du Sénégal, le nombre de femmes dans les conseils municipaux est passé de 117 à 354. Malgré ce triplement, les femmes ne représentaient en 1990 que 18 % des membres de ces conseils. Avant 1990, une seule femme était maire au Sénégal.

Dans les 317 communautés rurales, le nombre de femmes dans les conseils ruraux est passé de 115 à 425.

Au total, en 6 ans, le nombre de conseillères municipales et rurales est passé de 272 à 779. Mais ce chiffre ne représente que 7,92 % de l'ensemble des élus locaux.

En 1993, à l'échelon central, le gouvernement ne comptait que 2 femmes sur un total de 29 ministres.

En l'an 2000, le gouvernement ne compte que 4 femmes sur 28 ministres. A l'Assemblée Nationale, au cours de la 7ème législature, on compte 7 femmes pour 113 hommes, soit 6 % et ce taux est passé à 10 % dans la 8ème législature.

En définitive, les femmes constituent en fait un vivier électoral pour les partis politiques. Il s'agit donc de renverser la tendance pour en faire des prétendantes à des mandats afin de leur permettre d'accéder aux instances de décision.

STRUCTURE PAR SEXE

SEXE	KAOLACK	FATICK	ST-LOUIS	LOUGA	TOTAL
Masculin	84 %	79 %	83 %	73 %	80 %
Féminin	16 %	21 %	17 %	27 %	20 %
% Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Effectif	75	78	81	66	300

Les femmes sont assez faiblement représentées dans les municipalités et les conseils ruraux : moins de 20 % dans toutes les régions sauf Louga où elles représentent 27 %.

B- EN MATIERE ECONOMIQUE :

La présence des femmes sur le marché du travail est de plus en plus massive. La main-d'oeuvre féminine est devenue une composante essentielle de l'emploi aussi bien en milieu urbain que rural.

Cette irruption des femmes ajoutée à la monétarisation de la vie économique, en milieu urbain surtout a fait de leurs activités une source importante de revenus pour les ménages. Elles arrivent à assumer de plus en plus leur indépendance économique. Cependant, les femmes contribuent au développement de l'économie surtout dans le secteur informel. Elles rencontrent malgré tout de très nombreuses difficultés et contraintes :

- la précarité de l'emploi : elles occupent 73 % des emplois non qualifiés et se livrent généralement à des travaux temporaires ou saisonniers ;
- la concurrence des hommes ;
- le cumul du travail et du rôle d'épouse et de mère;
- le faible taux de syndicalisme ;
- les limites de leur capacité d'autofinancement.

Les femmes sénégalaises d'une manière générale sont donc très peu intégrées à l'économie moderne urbaine malgré leur forte présence. En milieu urbain, les femmes représentent moins de 49 % des travailleurs indépendants et seulement 22 % des employeurs.

Elles concentrent dans un certain nombre de filières comme le commerce, la coiffure, la restauration, la couture, le petit commerce de détail.

Mais les femmes actives sont de plus en plus frappées par le chômage. En milieu urbain, les femmes subviennent de plus en plus aux besoins des ménages (alimentation, éducation), mais sont confrontées à des difficultés de financement. Elles ont souvent recours à la pratique des tontines.

Elles souffrent d'un accès très limité au crédit : les raisons en sont surtout le manque de garantie et l'état de subordination sociale des femmes.

Les femmes ont donc un besoin impérieux de crédit à court terme pour l'acquisition d'intrants (semences, engrais, insecticides) et à moyen terme pour l'achat d'équipements et de matériels leur permettant la réduction du temps de travail manuel afin de développer des activités génératrices de revenus.

Les données d'enquêtes sur les ménages, la distribution du revenu, la consommation, la richesse, etc. ne sont pas disponibles dans les régions. Toutefois, plusieurs indications laissent penser que les femmes sont désavantagées à plusieurs égards, et que le fardeau de la pauvreté pèse plus lourdement sur elles.

On peut remarquer traditionnellement que les femmes divorcées ou veuves retournent dans les familles de leurs pères où vivent sous la protection d'un autre parent de sexe masculin.

Les femmes sont soumises à l'autorité des hommes et dans certains cas, elles sont même frappées selon des traditions contestables. Les filles peuvent se marier à 13 ans dans certaines régions et leurs parents leur trouvent toujours des maris sans les consulter. Il est fréquent que les maris répudient leurs femmes ou prennent plusieurs épouses.

Les taux élevés de divorce et de séparation conjugués au fait que les femmes peuvent avoir accès à des biens comme la terre et à certains services publics uniquement par le truchement de parents masculins, font que les femmes sont d'autant plus désireuses d'avoir des enfants pour avoir des fils vers lesquels se tourner en cas de départ ou de décès du mari.

La maternité dès leur jeune âge, les naissances rapprochées et les familles nombreuses qui en découlent pèsent sur la santé et l'énergie des femmes et mettent à mal les ressources du ménage ; il est difficile dans ces conditions, de nourrir, d'habiller et d'instruire les enfants, et les nouvelles générations se trouvent ainsi enfermées dans le piège d'une pauvreté de plus en plus profonde.

Les "lois" coutumières réduisent le statut social des femmes, interdisant l'accès aux ressources productives, à l'éducation, à la santé, à la planification familiale, à l'emploi, à la propriété foncière et à l'assistance technique.

Les divisions traditionnelles du travail et des responsabilités ont cédé face à l'exode croissant des hommes. Les femmes sont obligées de se livrer à des activités commerciales pour faire vivre leurs enfants.

Les efforts en cours pour élargir l'accès à la planification familiale se heurtent à des obstacles. Il convient donc de privilégier la non discrimination à l'égard des femmes. C'est à partir de là qu'il sera possible d'améliorer l'accès des femmes à l'éducation, à l'alimentation, à la terre et à d'autres biens et services (y compris les services de planification familiale) qui relèveront le niveau de vie et réduiront la pauvreté. Le PDRH avait contribué sensiblement au renforcement de la promotion de la femme sénégalaise par:

- l'adoption de mesures destinées à accroître le taux de scolarisation et d'alphabétisation des femmes et de leur niveau d'instruction ;
- l'adoption de mesures appropriées destinées à promouvoir la formation technique et professionnelle des femmes ;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation des femmes et des hommes pour la planification familiale et les autres problèmes de population ;
- la diffusion de technologies destinées à alléger les tâches domestiques et les travaux agricoles exécutés par les femmes ;
- le soutien aux organisations et groupements féminins.

Mais, pour permettre aux femmes de réduire les contraintes qui pèsent sur elles et d'occuper la place qui leur revient, deux mesures semblent prioritaires :

- le développement d'une forme de crédit adapté aux activités des femmes en milieu rural et urbain ;
- la formation et l'encadrement des femmes pour leur permettre d'accéder à un savoir-faire technologique et en gestion.

Pour ce faire, il faudra travailler avec les organismes créés par les populations défavorisées notamment des femmes. Il faudra également :

- aider les femmes à poser leur candidature à des fonctions de haut niveau, appuyer les contestations judiciaires d'intérêt public, ainsi que l'abolition des lois et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, surveiller la parité entre les sexes dans l'attribution des postes de responsabilité ;

- accroître leur professionnalisme pour leur faire jouer à terme leur rôle avec les agences d'exécution de programmes et de projets de développement centrés sur des questions de population / développement déterminées par la nouvelle DPP ;
- élaborer des programmes de formation destinés à sensibiliser les pouvoirs publics, les populations et les personnels des ONG et associations et mettre sur pied des équipes mixtes d'hommes et de femmes dans toutes les régions du pays.

La justice pour les femmes doit être une priorité absolue aussi bien pour les gouvernements, les élus locaux que pour les partenaires au développement. Il faut que le développement et la démocratie profitent à tous et à toutes. Ils ne sont possibles sans une pleine et active participation des femmes.
Les programmes de politiques de population sont transversaux par essence et doivent impérativement intégrer la dimension genre.

CHAPITRE 2 :
IDENTIFICATION DES SPECIFICITES SOCIO DEMO-ECONOMIQUES REGIONALES EN TERME DE CONTRAINTES STRUCTURELLES ET D'AXES STRATEGIQUES POUR LEUR PRISE EN COMPTE DANS LA NOUVELLE DPP

La nouvelle déclaration de politique de population doit d'abord prendre en compte que l'année 1996 marque une importante césure dans la politique sénégalaise de décentralisation en instituant la régionalisation, c'est-à-dire l'extension aux régions du statut des collectivités locales.
L'analyse doit donc faire apparaître de façon générale d'abord, d'une part, les contraintes structurelles avant 1996 et d'autre part, les difficultés nouvelles apparues depuis l'avènement de la réforme de 1996 et seulement ensuite, spécifier les axes stratégiques éventuels de la nouvelle DPP. Les difficultés sont

relativement différentes selon qu'il s'agit des communautés rurales ou des communes.

I - LES DIFFICULTES RENCONTREES.

A. Les Communautés rurales :

Elles ont rencontré et rencontrent toujours six séries de difficultés dans leur fonctionnement.

Le recouvrement de la taxe rurale instituée par la loi n° 72-59 du 12 juin 1972. Elle constitue la ressource essentielle du budget de la communauté rurale.

Le recouvrement de cette taxe s'est avéré particulièrement difficile pour les raisons suivantes:

a) Difficultés liées au personnel :

- personnel insuffisant au niveau des sous préfectures et des services de perception : situation particulière des régions de Tambacounda et Saint-Louis notamment ;
- inadaptation des moyens matériels (véhicules, mis à la disposition des sous-préfets dans la région de Tambacounda ou même absence totale de ces moyens ;
- manque d'autorité de certains chefs de village aggravé par l'absence de texte coercitif pour poursuivre les assujettis débiteurs.

b) Difficultés liées aux contraintes socio-demo-économiques :

- la sécheresse prolongée avait profondément affecté les cultures et le cheptel, donc les revenus du monde rural ;
- les phénomènes conjugués de l'exode rural et de la transhumance qui résultaient de ces difficultés d'ordre naturel, avait rendu difficile le recouvrement de la taxe rurale par les chefs de village avec une amélioration au cours des deux dernières années ;
- l'étendue considérable de certaines communautés rurales, la faible densité de leur population éparpillée sur un vaste territoire, amènent certains chefs de village à parcourir les distances considérables pour recouvrer la taxe rurale (communautés rurales de Bani Israël 9675 km2, Dangu 7205 km2 et Koussanar 10088 km2, toutes plus vastes que la région de Thiès).

Dans la région de Saint-Louis, la réforme est entrée en vigueur depuis le 1er/7/1980, mais il a fallu attendre la conférence de relance de la réforme du 2 décembre 1983 pour voir le taux de recouvrement de la taxe rurale passer de 21,21 % à 43,66 %. Dans la région de Tambacounda, la réforme y a été appliquée que le 1er/7/1983 et, il a fallu attendre les élections de novembre 1984 pour que les assemblées délibérantes soient mises en place. Les premières difficultés d'application de la réforme se font sentir : immensité du territoire, faible densité démographique, tels que Koussanar, Saraya et Fongolimbi, faible taux de la taxe rurale, 500 à 600 francs au lieu de 1000 francs qui est le taux appliqué dans beaucoup d'autres régions.

2. <u>Recouvrement des autres ressources financières des communautés rurales</u> :

La loi n° 83-59 du 3/06/1983 modifiant certaines dispositions de la loi n° 72-25 du 19/4/1972 a institué en faveur des communautés rurales les impôts suivants :

- l'impôt du minimum fiscal ;
- les contributions foncières des propriétés bâties et des propriétés non bâties ;
- les contributions des patentes ;
- les contributions des licences ;
- 60 % du montant des amendes forfaitaires et des amendes prononcées par les juridictions répressives de droit commun pour les infractions commises sur le territoire de la communauté rurale ;
- produits des expéditions des actes administratifs et des actes d'état-civil, droits de législation.

Concernant l'application de cette loi, plusieurs entraves existent :

- le retard considérable du traitement informatique des états de reversement ;
- l'imprécision que revêtent les prévisions de ressources financières, du fait de l'indisponibilité depuis trois gestions de ces états ;

Il vient s'ajouter à ces problèmes soulevés certaines autres difficultés notamment:

- le retard accusé par la mise en place du Fonds national de solidarité ;
- la prolifération de marchés hebdomadaires non réglementaires, très fréquentés par les populations marchandes, causant ainsi des déperditions de recettes aux communautés rurales et même à certaines communes.

3. <u>Les infrastructures communautaires</u> :

C'est par la mise en place des équipements collectifs, les infrastructures communautaires que les communautés rurales ont, par des réalisations concrètes, en dépit des aléas imposés par la nature et la conjoncture économique, amélioré le cadre de vie du monde rural.

Il existe ainsi un véritable effort d'investissement dans les campagnes sénégalaises dont il faudra procéder au chiffrage, par région, département et arrondissements et communautés rurales pour mieux rendre compte des acquis.
En attendant ces statistiques qui donneront par communauté rurale, l'état du patrimoine complet et le coût y afférent, l'on peut signaler ici la nature des infrastructures réalisées :

- les maisons communautaires ;
- les alignements de village ;
- les parcs à vaccination ;
- les maternités rurales ;
- les dispensaires ;
- les foyers de jeunes et de femmes et leurs équipements ;
- les classes et leurs équipements ;
- les actions de reboisements, etc.

Par ailleurs, les communautés rurales financent par leurs budgets :

- l'acquisition de semences pour le développement du maraîchage ;
- l'achat de produits phytosanitaires ; de produits pharmaceutiques.

Cependant, certaines difficultés ont été signalées concernant les actions des communautés rurales :

- le coût élevé des infrastructures qui procèdent de l'usage abusif du béton ;
- l'inachèvement prolongé accusé par certains chantiers datant de plus de 4 ans et parfois même abandonnés par les tâcherons, comme dans certaines communautés rurales du département d'Oussouye ;
- les malfaçons observés sur certains équipements collectifs ;
- les difficultés de recouvrement de la taxe restent préjudiciable à la bonne réalisation des infrastructures communautaires dont certaines, de ce fait ne sont pas encore fonctionnelles.

4. <u>La gestion des terres du domaine national</u> :

La gestion des terres du domaine national est confiée dans les communautés rurales à leurs organes délibérants que sont les conseils ruraux.

Dans l'exercice de leurs attributions les conseils ruraux doivent se conformer à la loi n° 64-46 du 17/06/1994 relative au Domaine national et à l'ensemble des textes en vigueur y afférents.

Les délibérations des conseils ruraux sont soumises à l'approbation des préfets .

Cependant, certaines difficultés se sont fait jour dans ce mode de gestion des terres du domaine national :

- des raisons sociologiques assez ardues qui relèvent de l'ancienneté des traditions propres aux civilisations agraires autrefois autosuffisantes et cloisonnées rendent difficilement applicable la loi sur le domaine nationale particulièrement dans les régions australe et orientale du Sénégal (conflits inter villages signalés dans la région de Ziguinchor) ;
- certains groupes de pression arrivent encore à orienter en leur faveur les décisions des conseils ruraux pour se faire attribuer de véritables domaines qui rétrécissent pour autant, l'espace économique et vital des populations rurales concernées ;
- défaut de délimitation précise entre zone pionnier et zones de terroirs et pouvant déboucher sur des conflits graves.

Cette difficulté est signalée dans la région de Tambacounda entre les zones réservées aux projets d'élevage qui y existent et les terroirs des villages constituant les communautés rurales.

5. Les centres d'expansion rurale

Le rôle des centres d'expansion rurale (CER) dans l'encadrement du monde rural a été reconnu dans toutes les régions. La promotion de la planification à la base sera leur oeuvre.

Il faut noter que la modicité de leurs moyens d'intervention a tendance à réduire considérablement leurs activités, situations préjudiciables aux collectivités locales.

Il est devenu urgent de redynamiser l'appui des CER aux collectivités locales.

Dans ce sens, certaines dispositions devraient être prises :

- au niveau humain : il s'agit de recruter des agents techniques bien préparés sur les questions de population et les mettre à la disposition du Ministère chargé de la Décentralisation qui aura désormais le pouvoir de les affecter dans les CER

selon ses besoins et la vocation chaque zone. Réduire la dispersion des agents en annulant les retenues pour logements, d'autant que ces bâtiments de fonction prévus dans les infrastructures de base de chaque CER en vue de favoriser la coordination, la cohésion et l'esprit d'équipe, c'est-à-dire la polyvalence nécessaire ;

- au niveau matériel et financier : les bâtiments affectés au CER se caractérisent très souvent par leur vétusté (en plus de l'absence de mobilier). Il y a une absence totale de matériel de démonstration technique dans certains CER.

Cette absence de matériels ne permet pas aux agents d'appuyer les séances de vulgarisation sur des exemples concrets. D'où la nécessité de doter les CER de matériels choisis et appropriés.

A cause de leurs faibles moyens financiers, les CER ne disposent que de moins de 10 litres d'essence par jour ; cette dotation est insuffisante, voire dérisoire, compte tenu de l'étendue de la mission qui leur est assignée.

Enfin, les moyens logistiques des centres d'expansion rurale étaient jusqu'à une époque récente presque inexistants.

6. L'Etat Civil

l'importance du rôle du service public de l'état civil dans toute société moderne se confirme chaque jour. Il n'est pas concevable en effet, d'asseoir une bonne planification, une politique d'éducation ou de logement, sans un service d'état civil fiable.

Cependant, les difficultés constatées dans ce domaine se situent à trois niveaux :

- sur les plans administratif et juridique, la diversité de l'interprétation des textes législatifs et réglementaires régissant l'état civil ;
- l'absence de recours aux possibilités de délégation de pouvoirs d'officier d'état civil par les présidents des conseils ruraux analphabètes et se trouvant objectivement dans l'incapacité d'assurer correctement leur mission ;
- le caractère peu suivi des contrôles juridictionnels et administratifs de la tenue des registres par les officiers d'état civil ;
- sur le plan technique :

Les difficultés les plus caractéristiques sont relatives à :

- la conservation des registres dans les centres d'état civil et aux greffes des tribunaux ;
- la prise en compte des registres dans les centres de desserte ;
- la collecte des données statistiques à la base à partir des registres et leur transmission au centre de traitement.

Par ailleurs, l'absence de supports de conservation des registres d'état civil dans les centres urbains et ruraux se traduit par la détérioration de plusieurs de ces registres et nécessite de coûteuses opérations de reconstitution.

- sur le plan humain :

Les problèmes humains des centres d'état-civil en milieu rural sont de loin plus aigus que les difficultés énumérées ci-dessus ; les centres ruraux sont gérés par des officiers d'état civil analphabètes en français et qui s'appuient sur des bénévoles inexpérimentés.

Ces problèmes, néanmoins, auraient pu être attenués si ces officiers procédaient aux délégations prévues par la loi.

Les officiers d'état civil sollicitent la revalorisation de leur indemnité de fonction qu'ils jugent peu adaptée au contexte économique et qui est de mille francs par mois.

A la suite de ces contraintes essentielles qui pèsent sur les communautés rurales, il s'agit d'examiner les difficultés relevées également dans les communes.

B. Les communes

La logique du développement du Sénégal vise à permettre aux communes de faire face aux défis que constituent aussi bien la croissance urbaine que la création des équipements sociaux.

Pour assumer pleinement ce rôle, les communes devraient résoudre, avec l'appui de l'Etat, certaines difficultés qui ont tendance à devenir structurelles. Celles-ci se résument en trois points :

- les problèmes financiers ;
- les dépenses de personnel exorbitantes ;
- l'absence de politique cohérente de gestion urbaine.

1. Les problèmes financiers

Les communes ne bénéficient plus des avances de trésorerie prévue à l'article 156 de l'ancien code de l'administration communale. De même, depuis la gestion 1982-1983, il n'est pas versé aux petites communes les contributions au titre du fonds de péréquation visé à l'article 160 du même code.

Cette situation, malgré certaines facilités de caisse consenties à ces collectivités locales par le trésor public a des conséquences fâcheuses sur leur situation financière.

Le retard parfois considérable de la mise en place des rôles d'impôts locaux par les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances est préjudiciable au recouvrement des ressources municipales dans le cadre de l'annualité budgétaire.

Les chevauchements d'une gestion à l'autre qui en résultent au niveau de la mobilisation des ressources n'autorisent pas l'exécution correcte du budget des recettes dans la période réglementaire sus indiquée.

Par ailleurs, les ressources fiscales des communes procèdent de l'imposition directe et se caractérisent par leur rigidité. Cette lente évolution de la fiscalité municipale est d'autant plus contraignante pour les communes qu'elles constituent 70 à 75 % de leurs recettes budgétaires.

Il y a deux ans, la raréfaction de leurs ressources budgétaires avait conduit certaines communes à ne payer les salaires de leur personnel qu'en usant de la procédure de la réquisition.

En ce qui concerne le recouvrement de leurs ressources locales, le faible rendement des marchés communaux découle de leur défaut d'organisation et du manque de contrôle rigoureux sur les collecteurs.

Le déséquilibre grandissant entre investissement productif et dépenses à caractère social à des conséquences graves sur l'évolution des finances municipales.

La plupart des communes comptent aujourd'hui sur les dotations en fonds de concours pour réaliser certains équipements.

Malgré les dispositions prises par la tutelle, beaucoup de communes continuent de présenter des budgets surévalués : le déséquilibre réel qui en résulte au

niveau de l'exécution du budget plonge ces communes dans des difficultés dont elles se relèveront difficilement.

Au niveau de leurs engagements vis-à-vis des sociétés concessionnaires, les communes sont fortement endettées à l'égard des entreprises du secteur public.

Il convient, en considération de ce niveau d'endettement élevé des communes, d'envisager des solutions durables pour les sortir d'une situation qui risque non seulement de se répercuter sur leurs créanciers, mais aussi de leur empêcher d'exercer leurs compétences notamment en matière de politique de population.

2. Les dépenses de personnel exorbitantes

Les dépenses de personnel exorbitantes engloutissent d'importantes ressources municipales. Sur ce plan, même si des efforts sont accomplis par les communes, du fait du contrôle des effectifs et de la masse salariale, d'une part, et le blocage presque systématique des recrutements par l'autorité de tutelle, beaucoup reste encore à faire, compte tenu des effectifs pléthoriques qui demeurent encore le lot de la plupart d'entre elles, face à la baisse tendancielle du niveau de leurs ressources.

Le manque de qualification caractérise en général les agents municipaux.

Il convient de signaler les reclassements et reconversions injustifiés pratiqués à l'égard du personnel municipal et qui aggravent la masse salariale des communes.

3. L'absence de politique cohérente de gestion urbaine

Beaucoup de communes procèdent à l'extension de leurs réseaux routiers, hydrauliques, électriques et parfois d'assainissement, sans tenir compte des effets ultérieurs dans leurs budgets des charges récurrents y afférentes.

L'on constate, par ailleurs, un déséquilibre entre l'essor démographique et les lotissements existants.

La plupart des communes ne disposent pas de plan directeur d'urbanisme : l'occupation anarchique de l'espace qui est le corollaire de cette situation engendre des conflits sociaux chaque fois que la puissance publique décide de restructurer les villes.

S'ajoute à cet ensemble des difficultés jusqu'à une époque récente, l'absence de système de nettoiement efficace dans les villes, la dégradation de l'environnement des conséquences de l'insalubrité, sur la santé des populations ont amené à prendre des solutions.

Les équipements collectifs mis en place par les communes se caractérisent par leur insuffisance (c'est le cas des marchés et des centres secondaires d'état civil) et le manque de planification.

La situation des communes de Dakar soulève des problèmes spécifiques.

Dans le cadre du volet "politique municipale" du "projet d'assistance technique pour la réhabilitation et la gestion urbaine" financé par la Banque mondiale, ces collectivités locales font l'objet d'une attention particulière aussi bien sur le plan institutionnel, que sur les plans de la mobilisation de leurs ressources et du fonctionnement des services techniques de la communauté urbaine de Dakar.

Les difficultés qui se posent déjà au niveau desdites collectivités sont les suivantes :

- cerner correctement la dette de l'ancienne commune de Dakar ;
- maîtriser les ressources financières pour promouvoir des équipements collectifs rendus d'autant plus nécessaires que les trois communes rassemblent une population globale de plus de deux millions d'âmes ;
- se doter de cadres administratifs et techniques qualifiés ;
- mettre en place une organisation administrative adéquate qui permette une meilleure allocation des ressources humaines ;
- s'inspirer de planification fiables pour impulser le développement des communes ;
- trouver des ressources propres à la communauté urbaine de Dakar dont le budget est largement dépendant des contributions des communes associés.

C -CONTRAINTES SPECIFIQUES PROPRES A CHAQUE REGION ET AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION

Les contraintes structurelles peuvent être identifiées en précisant les forces et faiblesses des régions :

1) La forte démarcation de la région de Dakar, essentiellement caractérisée par sa faible densité (550 km2 soit 0,28 % du territoire national) et la forte concentration à la fois des hommes et des activités économiques modernes ; 22 % de la population en 2006 et 21 % en 2021.

2) La spécificité des régions de Saint-Louis et Ziguinchor est surtout liée à leur position géographique et aux possibilités d'aménagement hydro-agricoles qu'elles recèlent et qui sont de véritables atouts. Mais l'étendue de la région de Saint-Louis renforce ses faiblesses. Alors que les faiblesses marquées de Ziguinchor sont liées à son enclavement avec la présence de la Gambie. La part de la population de Saint-Louis pourrait atteindre 10 % en 2006 et 11 % en 2021 compte tenu de l'importance des investissements en aménagement hydro agricoles. Le retour de la paix en Casamance est une condition du développement ;

3) La région de Thiès présente de façon générale une certaine cohérence spatiale et les caractéristiques favorables sont fortement dominantes ; 13,7 % en 2006, et 13,80 en 2021. Thiès a des avantages liés à la proximité de Dakar qui lui fera jouer un rôle de banlieue et de zone de relais sur le plan industriel.

4) La région de Diourbel souffre, essentiellement de son étroitesse excessive bien que présentant des forces motrices suffisantes, dont il convient d'élargir l'angle de diffusion. 8,80 % en 2006 et 8,50 % en 2021 avec des potentialités limitées.

5) Tambacounda possède des potentialités suffisantes. Mais il pose toujours le problème de leur mise en application, notamment du fait de son enclavement. Son étendue ne joue que très peu sur la série des difficultés que rencontre la région pour sortir de la stagnation. 8 % en 2021 contre 7,6 % en 1988 avec des potentialités minières et des aménagements hydro agricoles ;

6) Kaolack présente également une certaine cohérence au plan spatial, mais il s'agira de la renforcer en lui rendant ses espaces vitaux en particulier l'arrondissement de Kahône, le département de Foundiougne qui lui offrirait une

ouverture sur la mer et un espace de contact avec la Gambie ; 11,10 % en 2006 et 10,7 en 2021 : Kaolack subit sécheresse et exode rurale ;

7) Louga, Kolda présentent de façon générale, les dispositions réelles au plan régional et local. Ces régions n'arrivent pas à affirmer de manière autonome, leur dynamique économique. En effet, si Kolda et Fatick restent tributaires de leur ancien cadre régional respectif : 6,7 % en 2006 et 6 % en 2021. Ziguinchor, Kaolack et Louga, bien qu'ayant atteint une certaine maturité du plan fonctionnel en tant que région administratives apparaît comme une zone tampon entre les régions de Saint-Louis, Diourbel et Thiès.

De ce bilan diagnostic, il ressort sur l'ensemble des régions, la nécessité d'apporter des correctifs indispensables à la mise en place d'un cadre territorial capable de soutenir un processus de décentralisation apte à garantir un développement endogène et la stabilité de la vie nationale.
Plusieurs hypothèses de découpage existent, il convient d'en choisir la plus adaptée pour une politique cohérente de la population. Cela dépend d'une volonté politique forte.

D -CONTRAINTES STRUCTURELLES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES REGIONALES

Certaines contraintes méritent d'être soulignées. La mortalité maternelle reste encore extraordinairement élevée (5101 décès pour 100.000 naissances vivantes). Cela traduit la faible couverture des consultations prénatales, la mauvaise qualité de la prise en charge des grossesses, la durée trop courte des intervalles intergénésiques, la persistance des grossesses aux âges extrêmes, la forte proportion des accouchements non assistés ;
- l'insuffisance et la vétusté des infrastructures qui montrent que nos régions sont loin des normes de l'OMS en ce qui concerne le taux de couverture sanitaire ;
- le cloisonnement des services et l'insuffisance de coordination des programmes de planification familiale ;

- une répartition géographique des interventions des bailleurs de fonds qui crée des disharmonies et des déséquilibres en ce qui concerne les différents volets de la santé de la reproduction ;

Trois autres contraintes d'ordre juridique :

- discordance entre l'âge au mariage des jeunes filles fixé à 16 ans par le Code de la famille et l'âge idéal, selon les médecins, pour les premières naissances à savoir 20 ans ;
- l'interdiction par le Code de la famille de fournir des contraceptifs à des filles mineures ;
- le caractère pronataliste de la législation sociale qui favorise les chefs de famille ayant de nombreux enfants ;
- l'insuffisance de la prise en compte des besoins socio-économiques des femmes et des besoins en emploi des jeunes, reste une lacune sérieuse à combler compte tenu de leur importance de ces deux groupes dans la maîtrise de la fécondité.

Plusieurs contraintes sont liées aux conditionnalités des partenaires au développement, qui perdent souvent de vue l'essentiel (la nécessité de lutter contre la pauvreté en améliorant les revenus des familles) au profit des objectifs de court terme de baisse de la croissance démographique sur les aspects cliniques de la PF.

En outre, l'examen des stratégies, politiques et programmes relatifs à la répartition de la population suggère plusieurs remarques :

1. Les projets et grands travaux structurants (PDRG, Canal du Cayor, Vallées Fossiles) nous semblent pertinent dans leur conception et répondre à la nécessité d'une occupation optimale de l'espace.

Mais les objectifs et actions se recoupent et les tutelles diffèrent, ce qui est un risque de dispersion des efforts ;

2. L'articulation nécessaire de ces projets et grands travaux avec la régionalisation comme instrument institutionnel de développement n'est pas évidente. Les droits et responsabilités des collectivités, le mode de gestion des terres mises en valeur, les modalités d'utilisation de l'eau, la prise en compte simultanée des intérêts des collectivités qui peuvent être divergents, eu égard

aux choix voulus pour chacune d'elles sont autant de questions méritant une attention particulière ;

- la prédominance des préoccupations, de court terme (perspectives triennales) par rapport au développement à long terme dans le nouveau système de planification ;
- la faible articulation de la planification économique et de la planification spatiale c'est-à-dire la faiblesse de la reconnaissance du PNAT comme cadre de cohérence, de référence, et de coordination des choix et activités de développement.

Dans la région de Saint-Louis, les problèmes d'application de la loi sur le domaine national continuent de se poser, compte tenu des formes d'appropriation foncière coutumière. L'organisation sociale des sociétés Toucouleur et Soninké fortement hiérarchisée et défavorable aux catégories sociales du bas de l'échelle, limite l'accès démocratique aux terres :

- les problèmes d'inondations et de mendicité ;
- les problèmes d'environnement et de santé consécutifs à la mise en place des barrages et à l'émergence d'investisseurs peu soucieux de la conservation des ressources naturelles ;
- l'imprécision de la délimitation des communautés rurales sur le terrain est source de conflits entre agriculteurs et éleveurs et de conflits intercommunautaires ;
- l'étendue du pouvoir de tutelle de l'Etat limite l'autonomie de la liberté des collectivités locales ;
- l'analphabétisme et la faible niveau d'instruction des conseillers ruraux restent des limites qui ne les hissent pas à la hauteur de leur tâche.

II - LES AXES D'INTERVENTION :

A- AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION :

Au regard de ces contraintes et limites plusieurs axes stratégiques s'imposent :

1) L'élaboration d'une technique stratégique pour une planification intégrée et mise en place d'un modèle d'intégration de la variable population dans les

plans locaux en vue d'éliminer l'isolement entre planification sociale, spatiale et économique ;

2) La politique de population vise entre autre, la répartition équilibrée de la population dans l'espace national. Cet objectif ne peut se réaliser sans la régionalisation du développement dans un espace harmonieusement structuré.
Il est donc urgent que le plan national de développement économique et social, les plans d'investissements sectoriels ainsi que les plans locaux et régionaux des collectivités locales (désormais compétentes pour la population) fassent du schéma de développement harmonieux et durable du PNAT leur référence.
Il faut aussi rechercher et appliquer une méthodologie opérationnelle d'intégration de la variable population dans les plans d'orientation et d'investissement à toutes les échelles afin de satisfaire une troisième exigence : le traitement de la population comme variable endogène dans la formulation des politiques de développement.

Pour ce faire, il convient de dépasser la conception actuelle qui en fait une donnée exogène, un vecteur des besoins à satisfaire ; pour saisir l'interactionalité de la variable population et des facteurs économiques dans les systèmes de planification ;
* Il faut aussi cibler le secteur informel :
Ce secteur, eu égard à la taille de la population active qu'elle occupe, à sa part dans le PIB, à son rôle de régulateur des tensions du marché de l'emploi et en tant que domaine refuge des rébus de l'ajustement mérite une attention particulière, analogue à celle du secteur privé moderne ou à l'agriculture dans les orientations régionales.
* Il faut enfin prendre en compte des migrations intra régionales comme donnée géopolitique majeure, dans le cadre des conventions d'intégration économique régionale. En effet, la libre circulation des personnes est garantie par les traités de la CDEAO et de l'UEMOA. Parmi les priorités immédiates de ces instances sous-régionales qui sont surtout pour le moment monétaires, fiscales, douanières ou juridiques, devrait figurer la mobilité géographique qui rend possible les échanges.

Pourtant, la réussite de l'intégration passera nécessairement par la prise en compte des aspects démographiques, car une politique migratoire concertée et appropriée portant sur la connaissance et le suivi des flux migratoires ainsi que sur les conditions d'établissement des migrants est indispensable dans ce domaine.

* Il faut travailler à la création d'une instance de coordination entre autorités des projets et grands travaux structurants et la définition de principes juridiques et spatiaux d'utilisation par les collectivités des biens et services à créer.

Le retour à un système de planification fort, renforçant le rôle des stratégies à long terme afin que la variable population y trouve la place centrale qui doit être la sienne est un acte stratégique à privilégier.

3)La prise de mesures énergiques, y compris juridiques, permettant la coordination réelle entre la planification spatiale et la planification économique et entre les différentes politiques sectorielles.

4) L'analphabétisme fonctionnelle et la formation des élus locaux à leur rôle ; la prise de mesures susceptibles de renforcer le dialogue social afin de faire disparaître certaines survivances dans le domaine foncier, notamment la vallée du Sénégal.

5) Dans le cadre de l'après barrage, la mise en place d'un programme d'accompagnement spécifique en matière de santé et l'institution au sein des projets des investisseurs d'une participation à l'effort de protection de l'environnement et de la santé des populations contre les maladies liées à l'eau et à la pollution.

6) La mise en oeuvre d'un programme de recherche opérationnelle multidisciplinaire regroupant notamment des géographes, des aménagistes, des anthropologues, des sociologues, des juristes sur le découpage territorial au Sénégal, afin de proposer au Gouvernement des mesures adéquates pouvant régler définitivement la question.

7) Doter les collectivités des moyens financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences et les compétences humaines nécessaires à cette gestion, tout en organisant la solidarité entre collectivités au plan des ressources et des charges.

8) Mettre en place des contrôles plus efficaces et respectueux de la libre administration des collectivités locales, par une redistribution des pouvoirs locaux entre autorités déconcentrées et autorités décentralisées.

9) Le renforcement de l'expertise des collectivités autorisées par la loi à contracter avec les bailleurs de fonds internationaux, en matière de diplomatie économique (préparation et négociation de projets). Le relèvement du niveau faible des demandes de financement autorisées auprès des bailleurs (100 millions de F CFA) eu égard à la faiblesse des finances locales.

La réussite de la régionalisation de la politique de population est intimement liée à la réussite de la réforme.

D'où la nécessité :

1. d'effectuer le bilan d'étape des décisions issues du Conseil national de développement des collectivités locales ;

2. mettre en place et exécuter un plan de formation au profit de tous les élus locaux pour toute la durée de leur mandat notamment en population / développement.

Cette formation devra être pratique et de proximité pour être plus efficace.

Des actions de sensibilisation et de mobilisation devront également être entreprises en faveur de l'application réussie des programmes et projets de population / développement, en s'appuyant sur les ONG, les groupements et mouvements associatifs locaux ainsi que sur tous les médias.

3. Promouvoir une véritable administration locale par la mise en place rapide de nouveaux organigrammes pour les différents ordres de collectivités locales en y intégrant spécifiquement les structures compétentes en population / développement ; avec une dotation des communautés rurales de secrétaires

communautaires de bon niveau et la réhabilitation des centres d'expansion rurale polyvalents (CERP).

4. Etudier les voies et moyens permettant de renforcer les capacités financières et d'intervention des régions, des communes et des communautés rurales, en attendant la mise en oeuvre de la réforme de la fiscalité locale par :
- la mise en place à temps dès le mois de janvier du Fonds de dotation à la décentralisation ;
- la rationalisation du recouvrement des impôts et taxes et l'utilisation à bon escient par les collectivités locales de leurs produits ;
- une meilleure répartition des fonds de concours tenant compte de critères plus objectifs et orientée vers le développement plus équilibré des collectivités locales ;
- une meilleure exploitation des possibilités offertes par le projet d'appui aux communes et par la coopération internationale.

5. Procéder à l'étude et à l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire pour chaque ordre de collectivités locales plus conforme à leurs missions actuelles avec des lignes de crédits spécifiques aux programmes et projets de population / développement ;

6. Etudier la simplification des procédures d'utilisation des services extérieurs de l'Etat par les collectivités locales en vue de pouvoir impliquer les représentants de l'Etat dans la passation des conventions avec les maires et les présidents de communautés rurales et de leurs ressorts respectifs.

7. Mieux contrôler les collectivités locales et faire construire par elles, les équipements collectifs et infrastructures de base prévues.

8. Doter les comités économiques et sociaux régionaux de moyens convenables et de bureaux pour leur permettre de mener à bien leur mission ; organiser et faire fonctionner les Agences régionales de Développement.

9. Procéder à l'étude du statut de l'élu local qui devra consacrer les droits et devoirs de celui-ci vis-à-vis de sa collectivité et des populations.

10. Mettre en place et faire fonctionner plus régulièrement le comité interministériel de l'Administration territoriale en lui faisant jouer un rôle en matière de population / développement.

11. Redynamiser la politique d'aménagement du territoire en veillant à une articulation des projets et grands travaux ;

12. Revoir l'approche des programmes et remettre en cause la culture de projets où chaque structure dispose de son propre financement en privilégiant une approche participative et responsabilisante visant à associer les populations aux politiques poursuivies aussi bien dans la conception que dans la mise en oeuvre ;

13. La prévision et l'intégration dans tous les programmes régionaux et locaux de développement d'une dimension population pour prendre en compte les aspects de la croissance démographique, c'est-à-dire de la mise en valeur de l'homme en tant que ressource productive des biens ;

14. Une distribution géographique plus équilibrée des programmes de santé maternelle et infantile entre régions et entre zones rurales et urbaines avec un élargissement des programmes de S.M.I./P.F. et leur renforcement par des axes économiques solides.

15. La mise en place d'un programme d'accompagnement spécifique en matière de santé et l'institution au sein de tout projet d'une participation à l'effort de protection de l'environnement et de la santé des populations contre les maladies liées à l'eau et à la pollution : le tout appuyé sur une solide campagne d'information, d'éducation et de communication.

B -POINT SUR LA REGIONALISATION DE LA POPULATION AU NIVEAU DES REGIONS : ROLE DES INSTITUTIONS REGIONALES

Il convient ici d'abord de dresser un schéma d'ensemble de l'administration territoriale après la loi portant transfert de compétences et le Code des collectivités locales.

Notre territoire national environ (200 km²) est divisée en 10 régions. Les régions sont devenues des collectivités décentralisées avec des organes locaux élus mais, dans les régions subsiste une administration d'Etat et à ce titre, chaque région est administrée par un gouverneur représentant l'Etat central nommé par le Gouvernement central.

Chaque région est divisée en 3 départements. Il existe donc trente départements au Sénégal :

- 10 communes correspondant aux chefs lieux des 10 régions et des 10 départements urbains, le chef lieu étant la ville dans laquelle est située la capitale de la région et qui est également le chef lieu des 3 départements de la région qui s'appelle département urbain ;
- 20 communes correspondent aux chefs lieux des 20 autres départements ;
- 30 communes sont des agglomérations qui ne sont chefs lieux ni des régions ni des départements et qui ont été choisis en raison de leur importance démographique ou politique.

Les communes sont administrées par des organes élus mais elles sont placées sous le contrôle du préfet du département dans lequel elles se situent, et éventuellement pour certaines questions, sous le contrôle du Gouverneur de région concerné. En outre, les préfets et les gouverneurs sont les seuls responsables des services de l'Etat situés dans les communes.

Les 4 communes de la région de Dakar, à savoir Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque, ont été érigées en villes et subdivisées en communes d'arrondissement. Au total, dans la région de Dakar, il existe 43 communes d'arrondissement.

Dans les départements et les arrondissements, toutes les zones qui ne sont pas rattachées aux communes sont couvertes par les communautés rurales. Il s'agit des zones rurales qui représentent près de 75 % de la superficie totale du territoire national.
Les communautés rurales sont des collectivités locales au nombre de 320, administrées par des conseils élus et placées sous le contrôle du sous-préfet de l'arrondissement dans lequel elles sont situées, lequel reste seul responsable des services de l'Etat situés dans son arrondissement.

Au total, on compte 433 collectivités locales au Sénégal (10 régions, 60 communes, 43 communes d'arrondissement et 320 communautés rurales).
Au plan régional, les différents plans et programmes de développement mis en oeuvre ont insuffisamment pris en compte les questions de population.
La détérioration des conditions de vie de nos populations dans les régions, traduit une inadéquation entre politique de population et développement local. D'où la nécessité de donner à la politique de population une dimension significative dans les politiques locales.
Différents programmes de population et développement existent. Les élus locaux vont devoir avec la réforme de 1996 s'impliquer dans la recherche de solutions.

L'examen de la régionalisation de la politique de population révèle des contraintes et obstacles sociaux dans le processus du développement local. En procédant à une clarification des intervenants nous aurons sur le terrain les acteurs suivants :

- les collectivités locales : régions, communes, communautés rurales et leurs organismes de coopération;
- les services de l'Etat ;
- les organisations de défense des droits de la personne humaine ;
- les organisations socio-professionnelles ;
- les organisations d'appui au développement ;
- les associations et organisations socio-culturelles et socio-économiques ;
- les organisations féminines.

La nature des ONG et associations qui interviennent est très diverse. Ces associations jouent un rôle important et sont appelées à relayer l'Etat dans la mise en oeuvre des politiques de population. Par conséquent, il y a nécessité de renforcer les capacités de toutes les structures en charge des projets et programmes dans nos régions. Compte tenu de l'expérience accrue de certaines d'entre elles dans les actions de développement à la base, leur rôle doit maintenant dépasser celui de la simple animation des populations.
Elles doivent devenir de véritables relais dans l'exécution des projets et programmes. Seulement, elles vivent des obstacles et contraintes.
Les informations recueillies lors des entrevues avec leurs responsables, les élus locaux et les représentants de l'Etat nous ont permis de saisir leur niveau de compréhension et d'appropriation des politiques de population en général et des programmes et projets en particulier.
Il y a plusieurs niveaux d'appréhension des questions liées aux problèmes de population par les structures de pouvoir et de la société civile dans la mesure où toutes n'ont pas le même degré de formation et d'information en matière de population.

Les corollaires d'un développement équilibré homme / femme, global et durable tout comme les concepts de démocratie locale, de participation populaire, des droits de la personne humaine, de bonne gouvernance, de la qualité de la vie, du respect des lois, des questions de genre, etc. ne présentent pas d'ancrage suffisamment fort pour amorcer une culture démocratique locale dynamique et évolutive favorable à une bonne politique de population / développement.
Ces contraintes sont de trois ordres :

- contraintes d'ordre général ;
- contraintes propres aux structures locales ;
- contraintes propres aux pouvoirs publics.

S'agissant des contraintes d'ordre général :

- l'extrême pauvreté de la population ;
- le très faible niveau d'alphabétisation.

- la très mince couverture sanitaire du pays qui ne permet pas une sensibilisation soutenue en matière de politique de population et en santé reproductive ;
- une connaissance éparse non structurée des programmes et politique des populations ;
- une lenteur dans l'appropriation du concept de population / développement et de ses corollaires ;
- certaines pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et notamment des filles ;
- certaines pratiques psycho-sociologiques qui considèrent l'enfant comme main-d'oeuvre naturelle à produire en abondance ;
- la polygamie ;
- le mariage précoce et/ou forcé des filles ;
- les dislocations et recompositions familiales (divorce);
- les grossesses indésirées ;
- les résistances socio-religieuses aux mesures naturelles et/ou contrôlées des méthodes de contraception et d'espacement des naissances.

S'agissant des contraintes internes aux structures locales de la société civile, on peut signaler :

- l'absence de prise en compte des politiques de population dans les programmes et activités de la plupart des ONG et associations en dehors de quelques unes spécialisées dans ce secteur ;
- les partis politiques sont beaucoup plus préoccupés par les questions électoralistes que celles relatives aux politiques de population ;
- les syndicats diluent les questions de population dans leurs revendications corporatistes ;
- les associations religieuses, toutes tendances confondues, éprouvent des sentiments ambivalents vis-à-vis des questions de démographie contrôlée et de politique de population avec souvent une interprétation erronée, voulue ou inconsciente des préceptes religieux;
- le nombre restreint des structures associatives ayant bénéficié de formation en matière de population ;
- l'insuffisance des compétences en ressources humaines.

S'agissant des contraintes externes aux structures de la société civile, il convient de signaler :

- la dépendance financière vis-à-vis des bailleurs nationaux et internationaux ;
- le climat de méfiance et de suspicion entre partenaires;
- le manque de collaboration entre les ONG et les associations, ainsi que l'absence de coordination des activités des intervenants évoluant dans une même zone géographique ;
- la défiance entre les pouvoirs publics et les associations ;
- le manque de confiance des bailleurs de fonds.

S'agissant des contraintes propres aux structures des pouvoirs publics locaux, on peut énumérer :

1) au plan interne :
- le manque de volonté et d'assurance politique ;
- l'incapacité à respecter les critères élémentaires de la bonne gouvernance ;
- la faible mobilisation des ressources internes ;
- la précarité des campagnes de sensibilisation et de formation en matière de politique de population ;
- une connaissance éparse non structurée des politiques et programmes de population ;
- une centralisation excessive au niveau central ;
- la non implication systématique de la société civile par les collectivités locales dans les prises de décision ;
- l'inefficacité des outils de gestion administrative des questions de population;
- l'absence de coordination efficace entre projets.

2) au plan externe :
- la dépendance économique extérieure systématique ;
- la détérioration continue des termes de l'échange ;
- la dissonance de certains aspects des programmes d'ajustement structurel.

Au total, on relève une croissance exponentielle des ONG, associations, organisations communautaires de base qui constituent un signe palpable du dynamisme de la société civile. Mais, cette croissance génère à son tour de nouveaux problèmes à cause précisément des divergences. Ces dernières naissent principalement autour des questions de participation, de contrôle et d'aide financière. La prise de conscience de la nécessite du partenariat avec la société civile est encore largement théorique en matière de politique de population faute d'un cadre approprié et fonctionnel. La nouvelle DPP doit donner l'occasion au renforcement de ce partenariat. D'ores et déjà, nous remarquons avec satisfaction que :

- les structures gouvernementales réagissent de plus en plus favorablement aux politiques de population grâce à l'action continue de la DPRH ;
- les associations sont de plus en plus intéressées par les programmes de population auxquels elles voudraient être associées.

C - LE TRANSFERT DE LA POPULATION DANS LE PROCESSUS DE LA DECENTRALISATION

L'examen des compétences des différentes collectivités locales montre que chacune d'entre elles est appelée à jouer un rôle essentiel en matière de population et développement.

1) La région :

Dernière née des collectivités locales au Sénégal, elle joue un rôle d'intermédiaire entre l'Etat et les collectivités de base, mais aussi de pôle de développement économique, social et culturel. Les organes de la région qui sont le président du conseil régional, le conseil régional, le secrétaire général de la région et le comité économique et social, peuvent jouer chacun son rôle.
Elle dispose de compétences spécifiques, à savoir :

- la promotion du développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région;

- la réalisation des plans régionaux de développement ;
- l'organisation de l'aménagement du territoire régional.

Elle dispose enfin, de compétences partagées dans neuf domaines délimités par la loi n° 96-07 portant transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales : domaine, environnement et ressources naturelles, santé, population et action sociale, culture, jeunesse, sport et loisirs, éducation, planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat.
Elle peut aussi passer des conventions pour mener des actions relevant de sa compétence. A l'intérieur des frontières nationales, les conventions peuvent être passées avec l'Etat ou d'autres collectivités territoriales ou leurs groupements. Des conventions de coopération décentralisée peuvent être passées avec des collectivités locales, des organismes publics ou privés étrangers ou internationaux. Ces conventions sont soumises à l'approbation préalable du gouverneur de région. La région peut enfin, proposer aux autres collectivités locales de la région toute mesure tendant à favoriser la coordination des investissements locaux et des actions de développement.

2) La commune :

De par ses origines, elle constitue la plus vieille collectivité locale au Sénégal. Mais la mauvaise préparation des responsables municipaux, la trop lourde tutelle de l'Etat, les contraintes démographiques, économiques et sociales qui ont progressivement pesé sur elles ont entraîné la faillite de sa gestion.
Ses organes sont (le maire, le conseil municipal, le secrétaire municipal).
Les domaines de compétence (art. 88 et CCL). La commune dispose aussi de trois types de compétence :
- la commune dispose d'abord de compétences générales : les affaires communales ;
- la commune dispose ensuite de compétences spécifiques : il s'agit d'assurer à l'ensemble de la population les meilleures conditions de vie, en intervenant plus particulièrement dans les domaines suivants :
- planification ;

- programmation du développement local et de l'harmonisation de cette programmation avec les orientations régionales et nationales.
- La commune exerce enfin des compétences partagées avec les autres collectivités publiques dans les neuf domaines déjà cités pour la région.

3) La communauté rurale :

Elle constitue un symbole politique des autorités sénégalaises de donner un contenu local et participatif à la démocratie.
Mais au cours de son évolution, la communauté rurale a fait l'objet de plusieurs réaménagements dans ses modalités d'organisation et de fonctionnement. C'est le signe que le cadre institutionnel était peut-être satisfaisant mais d'un point de vue fonctionnel, la communauté rurale n'a pas tout à fait accompli sa mission.
Les organes de la communauté rurale sont :
- le président du conseil rural,
- le conseil rural.

La communauté rurale exerce 3 types de compétences :
- les affaires rurales ;
- la communauté des compétences spécifiques.

Dans ce cadre :
- elle aide les familles à élever et à éduquer les enfants dans les meilleures conditions ;
- elle apporte sa contribution à l'amélioration de la situation dans le domaine de l'habitat ;
- elle veille à la propriété et à l'aménagement des villages.

Ces compétences spécifiques s'étendent aussi aux matières énumérées par l'article 195 du code des collectivités locales : droit d'usage, plan des sols, affectation et désaffectation des terres, etc.
La communauté rurale exerce enfin des compétences partagées avec les autres collectivités locales dans les neuf domaines de compétences transférées.
La coopération entre collectivités permet une gestion concertée des problèmes communs à plusieurs collectivités locales. Cette coopération est à encourager et à approfondir, surtout en milieu rural et dans le domaine des programmes et

politique de population. Cette coopération pourrait se développer soit entre collectivités locales de même catégorie, soit entre collectivités locales de catégorie différente. Cette gestion en commun des ressources et projets constitue un des meilleurs moyens de prévenir des conflits.

4) Les groupements mixtes :

Des groupements mixtes peuvent être créés entre collectivités de catégorie différente. Parfois, ils prennent des appellations précises (article 74 à 76 du CCL). Ils peuvent être constitués par accord entre les régions et l'Etat ou avec les communes et les communautés locales. Ils ont pour objet d'oeuvrer ou de fournir des services présentant une utilité pour les parties. Ils peuvent réaliser leur objet soit par voie d'exploitation directe, soit par simple participation financière publique majoritaire.
Personne morale de droit public, leur régime juridique est organisé par la loi et leurs modalités de fonctionnement sont approuvées par décret. Il leur sont appliqué les règles relatives aux établissements publics.

5) L'agence régionale de développement : (article 37 du CCL).

Elle est constituée en commun entre la région, la commune et les communautés rurales. Elle a pour mission d'apporter aux collectivités locales une assistance gratuite dans tous les domaines d'activités liés au développement. La présidence est assurée par le président du conseil régional. Le représentant de l'Etat y assiste ou s'y fait représenter.

6) Le groupement d'intérêt communautaire : (articles 239 à 242).

Il peut regrouper des communautés rurales et des communes. Le regroupement est créé dans le cas où des terres du domaine national situées dans les communautés concernées sont normalement affectées à des personnes n'appartenant pas à ces communautés rurales. Son objet est la gestion ou l'exploitation des terres du domaine national, des biens d'équipement, des infrastructures ou des ressources intéressant plusieurs communautés rurales.

Il est créé par décret sur simple avis des conseils ruraux intéressés après consultation du conseil régional. Le décret définit le rôle ainsi que les règles d'organisation et de fonctionnement du groupement qui sera administré par un conseil avec à la tête un président.

La coopération entre collectivités locales de même catégorie est également prévue. Elle peut exister entre régions, entre communes et entre communautés rurales.

- les ententes inter-régionales (articles 71 à 73 du CCL) peuvent être créées à l'initiative de plusieurs conseils régionaux représentés par leur président et approuvées par décret. Elles ont pour objet un intérêt régionale commun compris dans leurs attributions. Les ententes régionales sont administrées par une conférence où chaque conseil est représenté par une commission spéciale composée de trois membres élus au scrutin secret.
- Les ententes inter-communales (articles 179 à 180 du CCL) sont créées par délibération concordantes des conseils municipaux de deux ou plusieurs communes ou à la demande des conseils municipaux des deux tiers des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des communes intéressées représentant plus des deux tiers de la population totale.

Un décret d'autorisation peut intervenir sur rapport du ministre chargé des collectivités locales pour créer une communauté urbaine administrée par un comité.

Toutes ces structures ci-dessus décrites peuvent être impliquées en matière de politique de population.

L'ARD (Agence Régionale de Développement) est à cet égard un niveau pertinent de coordination et de suivi des programmes et projets de politique de population.

Les collectivités locales et leurs groupements doivent travailler avec les organismes créés par les populations.

Faire participer les bénéficiaires locaux à la conception et à la mise en oeuvre des projets, soutenir les ONG et s'assurer que le fonctionnement interne des

groupes est démocratique constituent des conditions de réussite des programmes.

Les collectivités locales et leurs groupements devraient accroître leur professionnalisme pour devenir à terme des "agences d'exécution" de programmes et de projets centrés sur les questions de population / développement déterminées par la nouvelle déclaration de politique nationale de population.

Pour ce faire, le transfert de la compétence population / développement aux collectivités locales doit être décidé par le législateur.

En effet, la population constitue la véritable richesse de la nation. La politique de population couvre une notion relativement complexe qui est entrain d'évoluer.

Les variables et phénomènes socio-démographiques sont en relation directe et immédiates avec la population. La notion de politique de population vise le développement et un meilleur être. La futur DPP doit traduire une vision globalisante qui correspond à l'ambition d'une politique de population intégrée.

Nous suggérons ainsi donc de retenir trois séries d'objectifs pour la politique de population / développement et de la transférer en tant que compétence spécifique à la région.

Il s'agit :

- de maîtriser la croissance démographique ;
- de rechercher un meilleur équilibre spatial de la population ;
- d'intégrer les variables démographiques dans la planification du développement.

La politique de population ainsi définie vise à favoriser la concertation et la coordination entre ces différentes actions en vue d'assurer une cohérence des politiques sectorielles (cette cohérence doit absolument être réalisée par l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement local).

Le législateur doit prendre des dispositions dans le sens d'une étude d'impact démographique dans tout projet de développement.

Ainsi, la compétence population / développement transférée aux collectivités locales et singulièrement à la région, doit s'accompagner de mesures réglementaires visant :

1) à centrer plus clairement la compétence régionale sur la politique de population / développement ;
2) à ne pas disputer à la région cette responsabilité,
3) en établissant une meilleure liaison entre les régions et les autres acteurs ;
4) en assurant de bonnes liaisons entre le conseil régional et les milieux socio-économiques ;
5) en donnant aux régions le bénéfice de ressources fiscales propres et des moyens additionnels ;
6) enfin, en laissant les régions libres de faire évoluer les politiques de population en fonction de leurs spécificités.

CONCLUSION

Ce rapport sur les 10 régions n'est qu'un document d'étape, une contribution à l'actualisation de la D.P.P. Il ne saurait avoir de conclusion. Sa nature même l'interdit puisqu'il vise au contraire, à servir d'introduction au débat sur les mutations dans la politique de la population.

Cependant, sa lecture nous conduit à une alternative qu'il n'est plus envisageable d'esquiver : soit nous continuons de nous remettre au «laisser faire » en espérant que l'évolution spontanée de notre société assurera d'elle-même la cohésion sociale et nationale ; soit au contraire nous considérons que les déchirures du territoire sont devenues si graves, si profondes, qu'il est désormais impossible de remettre à plus tard, l'adoption d'un comportement volontariste audacieux, nous permettant de maîtriser notre destin dans un monde qui multiplie les incertitudes.

Ici réside tout l'enjeu de la réactualisation de la D.P.P., qui s'ouvre avec ces rapports.

Un enjeu d'autant plus important que l'avenir de la société sénégalaise et ces deux décennies qui nous séparent de l'horizon 2020 seront très longuement déterminées par ce qui aura été entrepris, ou oublié, au cours des cinq prochaines années.

BIBLIOGRAPHIE

- Recensement Général de la population et de l'habitat 1988 : Rapport Juin 1993. DPS.

- Enquête de Démographie et de Santé au Sénégal :
  *1986 : EDS I
  *1993 : EDS II
  *1997 : EDS III
  Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Direction de la Prévision et de la Statistique.
  Division des Statistiques Démographiques :
  *EDN : 1960, 1970 *ESF : 1978 *RGP : 1976 *RGPH : 1988 *EMUS : 1993
  *ESP : 1992 *ESAM : 1994

- Population du Sénégal : Structure par âge et par sexe en 1988 et Projections de 1989 à 2015. DPS.

- Ministère de la Santé : Direction de l'Hygiène et de la Santé : Division des Statistiques : "Statistiques sanitaires et démographiques" : année 1996. Juillet 1998, 68 pages.

- Ministère de l'Agriculture : Groupe de réflexion stratégique : la pauvreté rurale au Sénégal : Diagnostic et stratégies de lutte.
  Rapport final, Juillet 1997, 164 pages.

- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan : D.P.R.H. "Rapport avec le Centre de suivi Ecologique pour la Gestion des Ressources naturelles (CSE) du Sénégal et le Centre d'Etudes et de Recherches sur la population et le Développement"(CERPOD-Mali)
  Etude des inter-relations Population Environnement Développement au Sénégal, Juillet 96, 72 pages.

- DPRH : Tableau de bord de la situation sociale au Sénégal "Base de données sur les indicateurs sociaux".
  D.P.S. : Enquêtes, Migrations, Urbanisation au Sénégal, 1993.
  Fonds des Nations-Unies pour la Population. Etat de la Population mondiale, 1996,

- Mesures législatives et réglementaires en matière de population. Mars 1997

- 5 ans après Le Caire : où en sommes-nous ? Etude du P.G.A. / Réseau des Parlementaires sur la population et le Développement. 1998

- Rapports de séminaires sur la santé de la reproduction: "migrations et environnement", "Population, développement et éducation","Accroissement et structure de la population", "Technologie et recherche développement" FNUAP, 1996.

- ROKHAYA SENE : Thème "La politique de population à travers deux phénomènes géographiques : la croissance démographique et la répartition de la population"
  Mémoire de maîtrise, sous la direction du Professeur Cheikh BA, Département de Géographie de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'UCAD, 1996-1997, 198 pages.
- La problématique de la pauvreté et de la population au Sénégal dans un contexte d'ajustement structurel : approche théorique et méthodologique, Octobre 1999.
  - volume 1 : Soutien au P.D.I.P. MEEP, Février 1991
  - volume 2 : Santé maternelle et planification familiale
  - volume 3 : Dynamique de la population
  - volume 4 : Programmes spéciaux (femmes, jeunes et emploi)
  - volume 5 : Soutien aux P.A.I.P.

- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale 1996 ; Programme national en santé de la reproduction, 1997- 2001.

- Collectif des femmes parlementaires (Etudes Ndèye Ba Diallo et Mme Amsatou Sow Sidibé)
  *Fiscalité de la femme salariée ;
  *Prise en charge médicale de l'époux et des enfants par la femme salariée ;
  *la pension de reconversion de la veuve ;
  *le congé de veuvage de la femme salariée ;
  *Etude technique sur le harcèlement sexuel au Sénégal ;
  *Etude technique sur les violences infligées aux femmes au Sénégal.

- Etat de la population mondiale, 1999
  FNUAP.

- La violence contre les femmes : Femmes 2000, n°4, 1992

- Les avortements à risque et la planification familiale post-abortum en Afrique, CIPF, 1994
- L'Islam et les droits de la femme, Wildaf. Mens. n°6, 1994.

- Journées d'Etudes sur l'allégement des procédures d'obtention des pièces d'état civil, 1996.

- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan : DAT; Plan Général d'Aménagement du Territoire, Octobre 1994; 152 pages.

- Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Secrétariat permanent du Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement :
  Plan national d'Action pour l'Environnement, Septembre 1997, 188 pages.

- Programme des Nations-Unies pour le Développement : rapport mondial sur le développement humain :
  1997, 268 pages ;
  1998 - 72 pages sur le développement humain du Sénégal.

- C. GUEYE : Analyse spatiale des migrations au Sénégal, 1960, 1980 : Mesures de maîtrise, Département de Démographie de Louvain, 1986.

- J.M. PAXMAN et R.J. ZUCKERMAN : lois et politiques ayant une incidence sur la santé des adolescents ; O.M.S. 1989 ;

- Femmes sénégalaises à l'horizon 2015, MFEF 1993 ; .
- Etude comparative : Convention relative aux droits de l'enfant et environnement législatif, social et institutionnel, UNICEF, Janvier 1996.

- Migrations et urbanisme au Sud du Sahara, CODESRIA 1993.

- Premier programme d'actions et d'investissements prioritaires en matière de population (P.A.I.P.).

ANNEXE N° I

1) Répartition de la densité ; (source DPS)
2) Répartition de la population selon l'âge ; (source ESP, 1992)
3) Répartition régionale de la population du Sénégal en 1976, en 1988, en 1996 et en l'an 2000. (source DPS, 1988)

Evolution de la population Dakaroise (1978 - 1996) - Source plan directeur d'urbanisme : Synthèse des données urbaines, 1980 - 1991.

ANNEXE N° II

Tableau des principaux indicateurs des 10 régions du Sénégal, suivi pour chaque région d'une note technique.

REPARTITION DE LA DENSITE

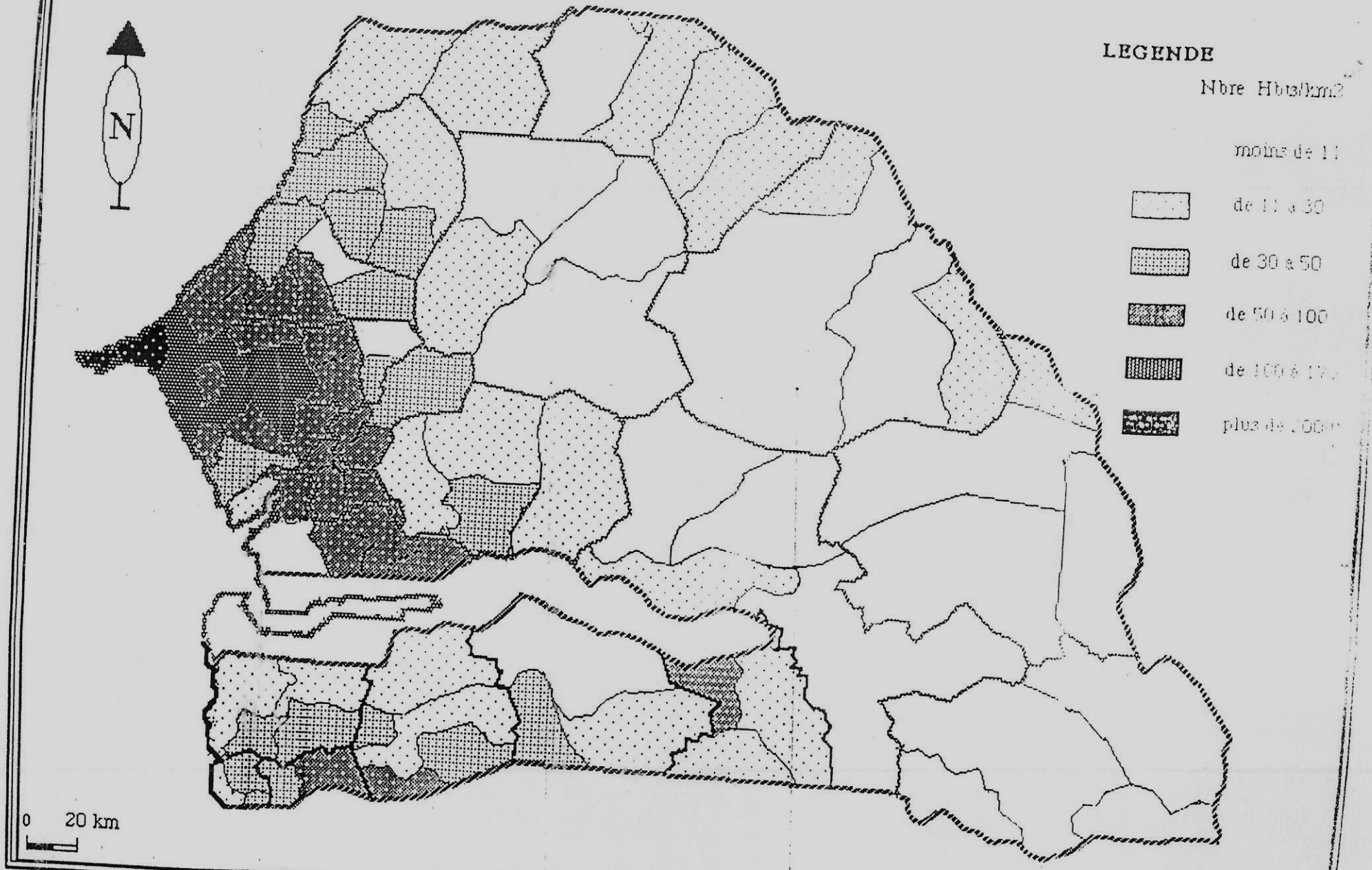

Source : Direction Nationale des Statistiques et de la Prévision

Répartition de la population selon l'âge
%
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
0-4 ans
5-9 ans
10-14 ans
15-19ans
20-24 ans
25-29
30-34
35-39
40-44
45-49
50-54
55-59
60-64
65-69
70-74
75-79
80 ans et plus
Source : ESP 1992

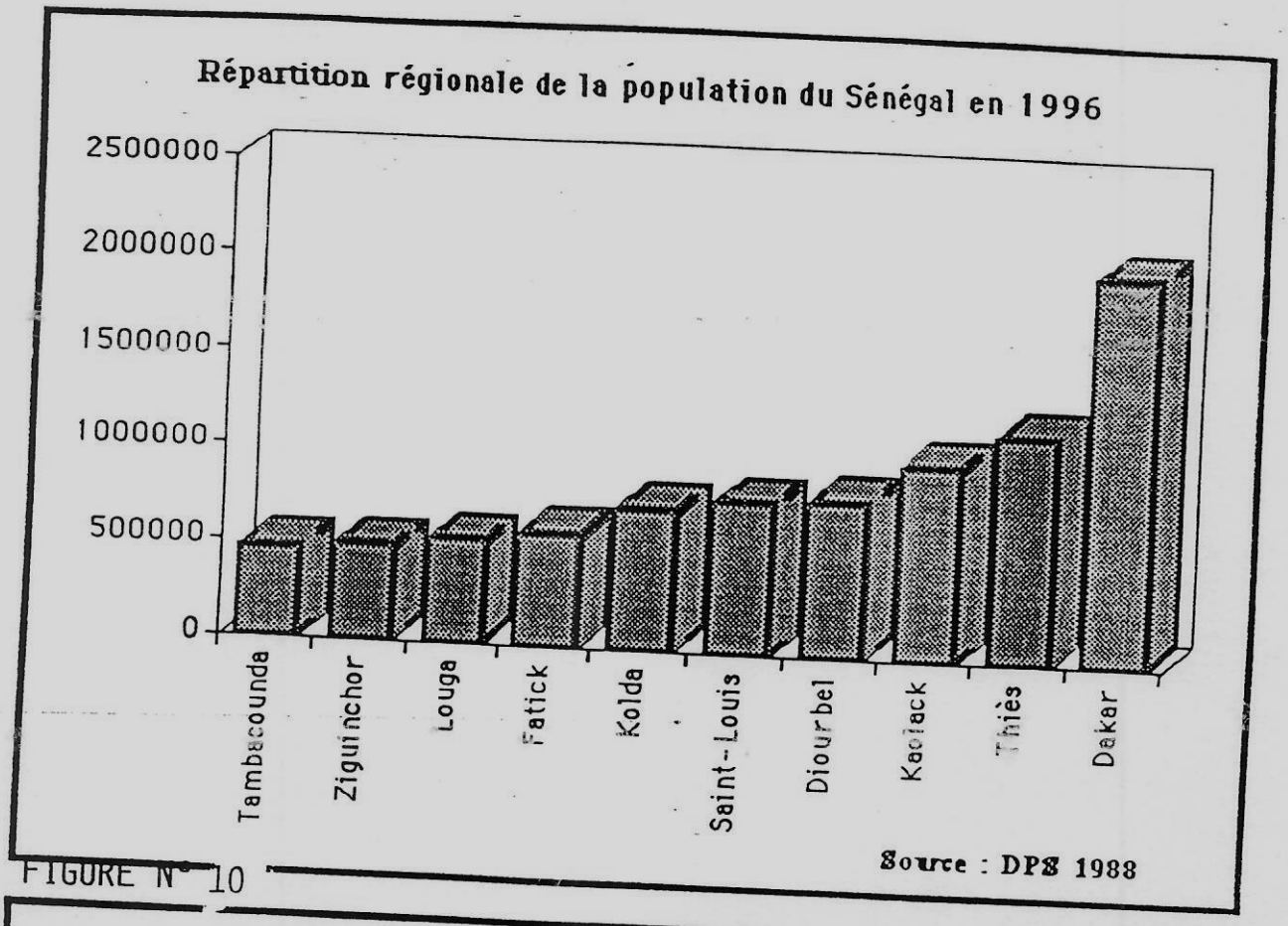
Répartition régionale de la population du Sénégal en 1996
2500000
2000000
1500000
1000000
500000
0
Tambacounda
Ziguinchor
Louga
Fatick
Kolda
Saint-Louis
Diourbel
Kaolack
Thiès
Dakar
Source : DPS 1988

FIGURE N° 10

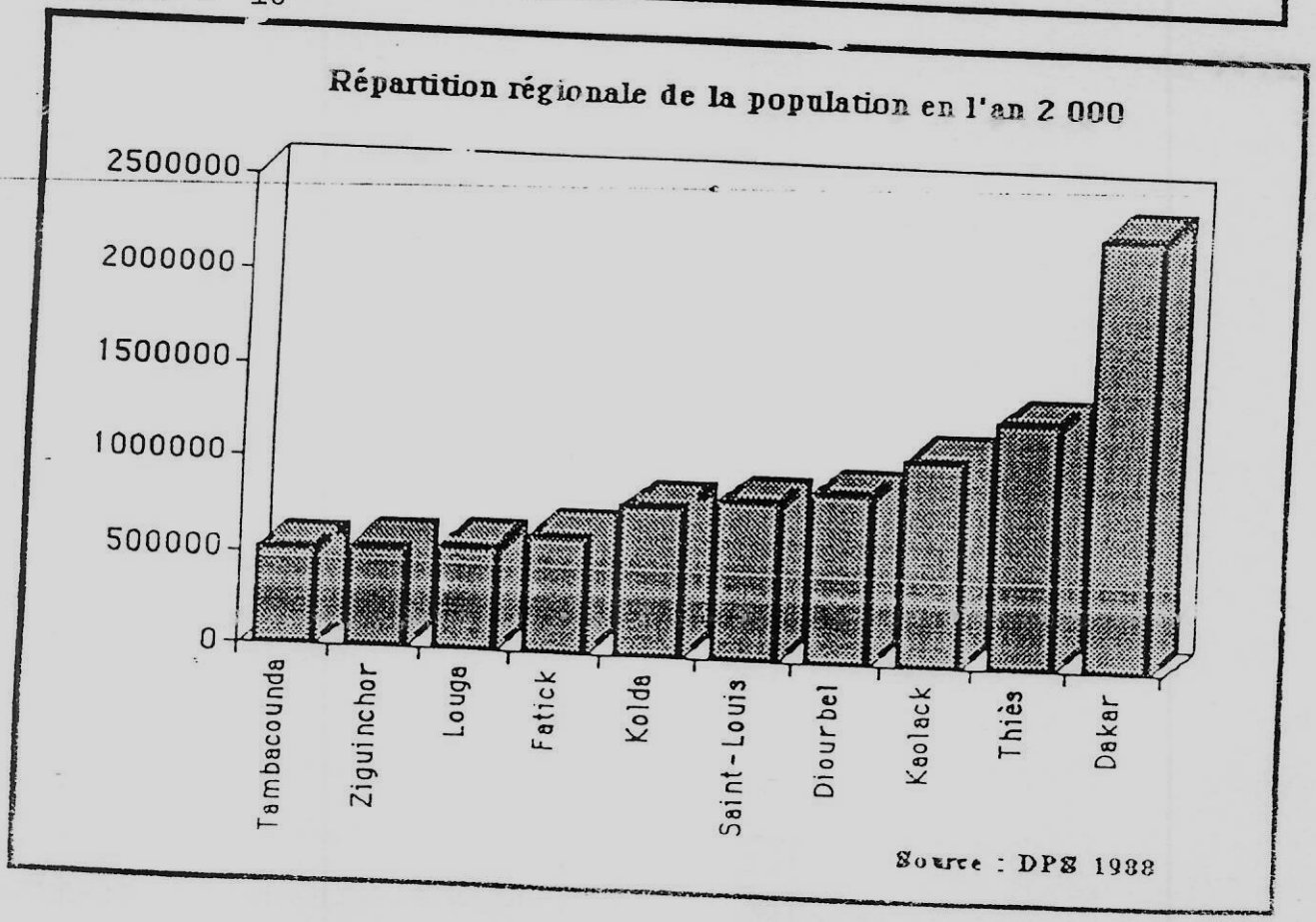
Répartition régionale de la population en l'an 2 000
2500000
2000000
1500000
1000000
500000
0
Tambacounda
Ziguinchor
Louga
Fatick
Kolda
Saint-Louis
Diourbel
Kaolack
Thiès
Dakar
Source : DPS 1988

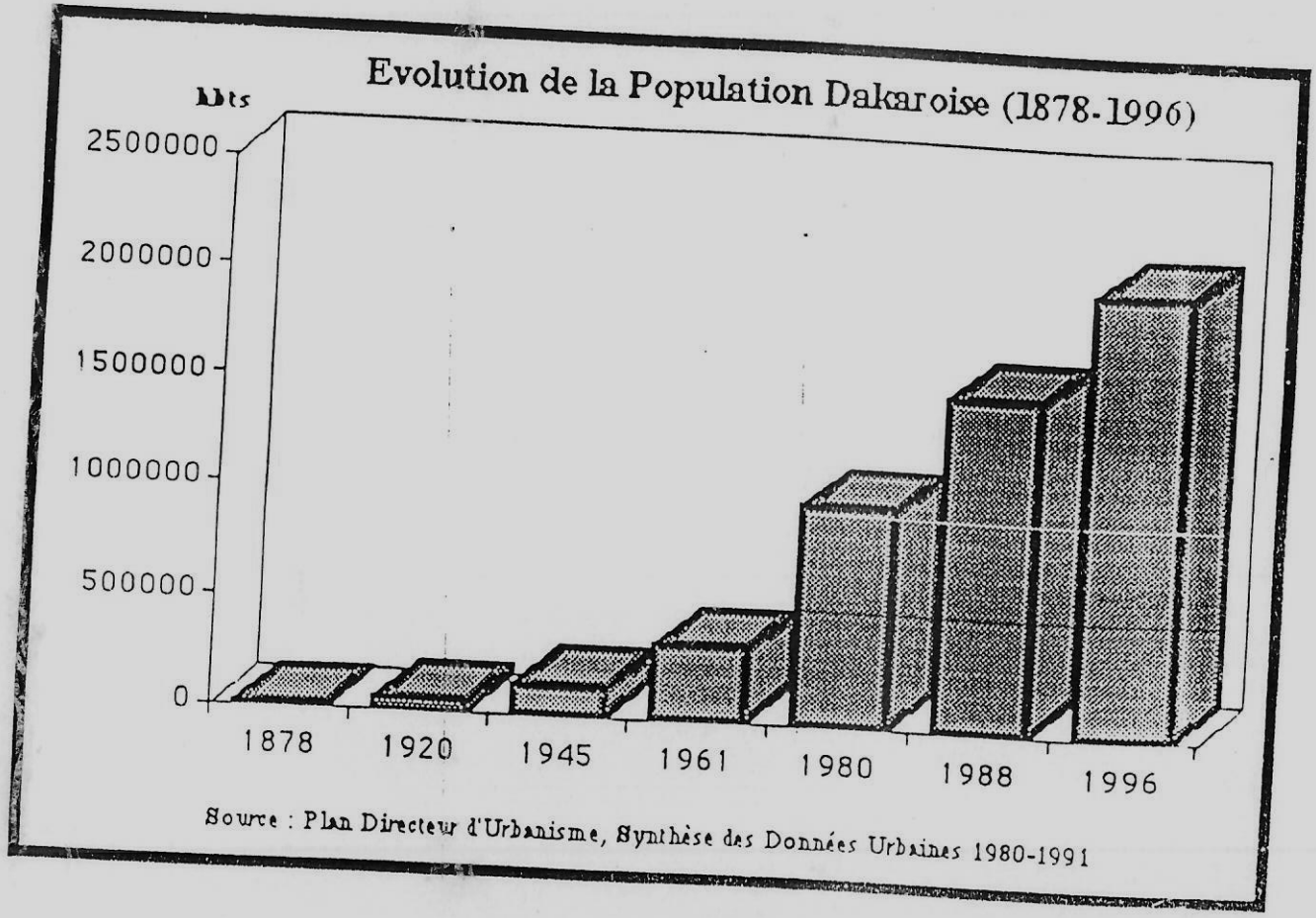
Evolution de la Population Dakaroise (1878-1996)
Hbts
2500000
2000000
1500000
1000000
500000
0
1878
1920
1945
1961
1980
1988
1996
Source : Plan Directeur d'Urbanisme, Synthèse des Données Urbaines 1980-1991

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA REGION DE DAKAR : Superficie 550 km2, soit 0,28 % du territoire national

ETABLISSEMENTS HUMAINS

- Nbre communes 5
- Nbre communautés rurales 2
- Nbre de villages 54
- Nbres Ets humains de plus de 2500 hab. 7
- Conurbation Dakar-Pikine-Rufisque 1.517.400

POPULATION

- Population totale 1.571.614
- % population nationale 22,4%
- Taux d'urbanisation 96,5%
- Taux de croissance ..... 6 %
- Popul. moins de 20 ans 54,9%
- Densité population 2.857 hab./km2

ELEMENTS DE SURVIE ET DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

EAU

- Besoins totaux en eau 241.570 m3/j
- Nbre branchements eau pour 1000 hab urbains 49,4
- Taux couverture besoins en milieu urbain 72,4%
- Déficit moyen en eau 66.570m3/j

LOGEMENT

- Réserves foncières ..... Faibles
- Coûts construction ..... Elevés
- Besoins en logements/an 10.000

ASSAINISSEMENT - QUALITE DE LA VIE

- Volume eaux usées ..... 52.460m3 / j
- Taux de raccord. eaux usées
  - *Dakar-Pikine 31%
  - *Rufisque-Bargny 16%
- Ml égout pour 1000 hab 319

EMPLOI

- % Population active natio. 19,8%
- Emploi total 418.600
- % emploi moderne 32,15%
- Taux de chômage 27,4%

EDUCATION - FORMATION

- Nbre écoles élémentaires 353
- Taux scolarisation 71,6%
- Nbre établis. enseig. moyen 118
- Scolarisés enseig. moyen 56.364
- Nbre Ets enseig. second. gén. 30
- Scolarisés enseig. second. gén. 20.489
- Nbre Ets enseig. second. tech. 10
- Scolar. enseig. second. tech. 4.987
- Taux d'analphabétisme 43,8%

SANTE

- Taux mortalité infanto-juvenile ..... 135‰
- Taux mortalité infantile ..... 70‰
- 1 poste de santé pour ..... 28.093 hab.
- 1 centre de santé pour ..... 196.118 hab.
- 1 médecin pour ..... 100.390 hab.
- 1 agent sanitaire pour ..... 17.772 hab.

FEMME

- Nbre groupements fém. 104
- % Population féminine 50,1%
- % fem. agents de l'Etat 17,4%
- 1 sage-femme/Femmes en âge de procréer 2.289
- % filles scolar. enseig. élém. 47,2%
- % filles scolar. enseig. moyen 43,2%
- % filles scolar. enseig. second. général 39,3%
- Emploi féminin informel ..... Fort

INDICATEURS STRUCTURANTS

COMMUNICATIONS - TRANSPORTS

- % Parc de transport natio. 54,5%
- Nbre lignes téléphoniques principales pour 1000 hab. 19,9
- Port (longueur quai) ..... 10.200 m
- Aéroport (longueur pistes) ..... 7.930 m
- Réseau routier national ..... 230 Km
- Réseau routier communal ..... 720 Km
- Réseau ferroviaire ..... 35 Km

ENERGIE

- Production électricité 227,9MW (1989)
- taux de desserte pour les usagers domestiques 60%
- % production nationale 94%
- Consommation de charbon de bois .. Forte

ENVIRONNEMENT

- Habitat irrégulier ..... Important
- Places et espaces verts ..... Insuffisants
- Pollutions ..... Elevées
- Erosion marine ..... Forte

INDICATEURS ECONOMIQUES

INDUSTRIE - MINES

- Nbre d'unités industrielles 290 (1989)
- Nbre d'emplois 29.000
- % projets indust. agréés en 1990 ... 81,5%

COMMERCE - ASSURANCE

- Nbre de marchés 40
- Nbre compagnies d'assurance 25

TOURISME

- Nbre de lits ..... 5.224 (soit 38,2% du total natio.)
- Taux d'occupation 28,3%

AGRO-SYLVO-PASTORAL

- Superficie cultivable ..... 31.000 ha
- % superficie cultivée 56,4%
- Superf. cult. fruitières ..... 3.000 ha
- Production de fruits ..... 50.000 T.
- Product. mov. légumes ..... 37.181 T.
- % prod. maraîchère natio. 28%
- Bois protégés et zones vertes ..... 4.000 ha
- Taux classement forêts 7,2%
- % cheptel bovin natio. 0,58%
- °/° cheptel ovin-cap. nat. 1,92%

PECHE

- Production totale ..... 146.360 T.
- Port de pêche 1
- Points de débarquement 10

REFERENCES : Population : RGPH 1988 — Autres Données : Documents sectoriels et régionaux 1990/1991

DAKAR

Le rayonnement international de DAKAR et de la région est un atout évident pour le Sénégal. Mais dans une Afrique où la concurrence ignore les frontières, la renommée passée n'est pas une garantie de rayonnement futur.

Aussi, convient-il de conforter sans cesse la position de la région capitale dans sa compétition avec les autres métropoles mondiales et africaines et d'écarter la tentation de faire de DAKAR, le bouc émissaire du territoire.

Couvrant totalement la presqu'île du Cap-Vert, la région de DAKAR est la région la plus développée du pays malgré sa toute petite taille. Elle comprend une grande communauté urbaine et des communautés rurales. La communauté s'étend sur 40 km et comprend les communes de DAKAR, PIKINE, GUEDIAWAYE, RUFISQUE et BARGNY.

Capitale politique et économique du Sénégal, DAKAR est le siège de nombreuses organisations internationales et abrite l'ensemble des structures directionnelles du pays. La forte concentration économique et démographique est un fait important. Creuset culturel et humain : 2.326.929 hbts répartis comme suit :

- département de Dakar = 899.568
- département de Pikine = 899.563
- commune Pikine-Guédiawaye =1.150.735

0,28 % du territoire national, sur une superficie de 550 km², la région de DAKAR représente plus de 22,4 % avec un taux d'urbanisation de 96,5 % et un taux de croissance de 6 %. La population est jeune : 54,9 ‰ de moins de 20 ans. La densité de la population : 2.857 hab./km². Le taux de mortalité infanto-juvénile : 135 ‰ ; taux de mortalité infantile : 70 ‰. 1 poste de santé pour 28.053 habitants, avec 50,1 de la population féminine.

Les principales contraintes qui pèsent sur DAKAR :

- un taux de croissance de la population très élevé sur un espace très réduit ;
- déficit d'infrastructures, de logements et d'équipements collectifs, notamment dans les banlieues ;
- structure urbaine déséquilibrée ;
- chômage galopant ; avancée de la mer ;
- graves problèmes d'environnement et du cadre de vie (assainissement, eaux usées, ordures ménagères, habitat anarchique, pollution marine, pollutions diverses ;
- activités socio-économiques mal réparties dans l'espace régional ;
- montée croissante de l'exclusion et de la pauvreté.

L'enjeu n'est pas de faire progresser la région capitale, mais au contraire de lui assurer un développement qui renforce ses atouts, tout en favorisant une croissance équilibrée de DAKAR comme du reste du territoire national.
Cela suppose une stablisation de la croissance de la population, largement en deçà du plafond de 2.326.929 habitants, ce qui signifie une maîtrise en conséquence de certaines activités.
Cet effort global ne prendra néanmoins tout son sens que s'il s'accompagne d'une redistribution interne des hommes et surtout des activités, afin de permettre un meilleur

équilibre intra-régional entre les grands pôles d'activités et les quartiers sociaux les plus sensibles.

C'est ainsi que DAKAR région pourra éviter de voir se creuser des inégalités sociales inacceptables. Le développement du logement et de l'habitat social à DAKAR et dans les départements de Pikine, Rufisque, Bargny, sont à cet égard, deux impératifs fondamentaux.
Cette redistribution interne des hommes et des activités doit conduire à une nouvelle organisation des transports et des services sociaux.

Les investissements en ce domaine, viseront bien sûr à améliorer la qualité du service, à achever les grands projets d'infrastructures et à favoriser le bien-être social.
Seule, cette politique permettra de sortir de la spirale qui alimente chaque jour, la saturation.
Elle implique un transfert progressif des responsabilités de l'ETAT vers la Région, les collectivités locales, une analyse des variables socio-démographiques et leur intégration dans les plans locaux de développement.

Cette nouvelle approche est indissociable de la politique de population.
L'effort de ralentissement de la croissance démographique impose en effet à la puissance publique de disposer de moyens adaptés pour orienter, de manière incitative, les créations d'emplois sur le plan géographique comme sur le plan qualitatif. C'est tout l'enjeu d'une politique d'incitation fiscale à la création d'emplois hors de la région de DAKAR.
La réforme de l'agrément (visa de localisation) devrait également contribuer à cette démarche, non pas en dotant l'ETAT d'un instrument indifférencié de coercition, mais, en mettant en œuvre une démarche concertée avec les communes, les groupements de collectivités locales, pour assurer un meilleur équilibre entre habitat et emploi, pour permettre un véritable dialogue entre les entreprises et la puissance publique sur la localisation de leurs établissements.

Cette maîtrise des activités devra s'exercer en renforçant l'attractivité de la région de DAKAR qu'il s'agisse aussi bien de ses fonctions culturelles, scientifiques, de direction que du développement des structures capables de répondre aux exigences des populations.

L'attractivité internationale sera également consolidée par la valorisation des grandes infrastructures existantes sans concentrer autour d'elles le développement régional.
La volonté de redistribution trouvera un champ d'application particulier à l'échelle du Bassin dakarois qui se traduit par une approche commune de l'aménagement de cet espace, rendue possible par la proximité géographique et les rapports économiques et humains de plus en plus étroits entre DAKAR et les régions voisines.

La politique de population, décidée avec les régions concernées, serait fondée sur la création d'un véritable réseau garantissant une bonne desserte des territoires et un développement autonome des autres régions.
Il permet de concevoir, dans un cadre élargi, l'organisation des services publics sociaux, la gestion des espaces et des ressources naturelles, la répartition des infrastructures sociaux de base, de l'enseignement, de l'éducation et de la recherche. Il favorise ainsi le développement des villes à une heure de DAKAR, garant de l'équilibre durable de la région.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA REGION DE TAMBACOUNDA : Superficie 59 602 km2, soit 30,29 % du territoire national

ETABLISSEMENTS HUMAINS

- Nbre Ets humains ruraux 1 465
- % villages moins 200 hab ..... 71 %
- Nbre de communes 3
- Nbre communautés rurales 32
- Nbre établis. humains de plus de 2500 hab 8
- Poids démographique de la capitale régionale 10,8%

POPULATION

- Population totale 386 042
- % population national ..... 5,5 %
- Taux d'urbanisation ..... 16 %
- Taux de croissance ..... 2,9 %
- Population moins de 20 ans ..... 58,5 %
- Densité 6 hab/km2

ELEMENTS DE SURVIE DEVELOPPEMENT HUMAIN

EAU

- Pluviométrie ..... 500 à 1 240 mm
- Profondeur nappe maestrichtienne ..... 150 à 500 m
- Nappes discontinues ..... 1/3 région
- Nbre branchement eau pour 1.000 hab. urbains 35
- Nbre bornes-fontaines pour 1.000 hab urbains 1,1
- taux couverture besoins en milieu urbain ..... 70,9 %
- taux couverture par forage besoins en milieu rural ..... 21,4 %

SANTE

- Taux mortalité infantile ..... 244 ‰
- Taux mortalité intanto-juvénile ..... 275 ‰
- 1 poste de santé pour ..... 6 032 hab
- 1 centre de santé pour ..... 96 510 hab
- 1 case de santé pour ..... 1 624 hab
- 1 médecin pour ..... 32 170 hab
- 1 pharmacien pour ..... 64 340 hab
- 1 infirmier pour ..... 1 892 hab
- 1 sage-femme/ femmes en âge de procréer 8 170

EDUCATION - FORMATION

- Nbre écoles élémentaires 185
- Nbre classes 513
- Scolarisés élémentaire 21 731
- Taux scolarisation ..... 31,3 %
- Nbre écoles enseig. moyen 7
- Nbre classes enseig. moyen 55
- Scolarisés enseig. moyen 2 601
- Nbre Ets enseig. second. 1
- Nbre classes enseig. second. 18
- Scolarisés secondaires 587
- Taux d'analphabétisme :
  - urbain ..... 51 %
  - rural ..... 90 %

FEMME

- Nbre groupements féminins 201
- % population féminine rég. ..... 50,9 %
- %. filles scol. enseig. moyen sec. .. 22,4 %
- % filles scolarisées enseig. élémentaire ..... 36 %
- % filles scolar. enseig. moyen ..... 23,3 %
- % filles scolar. enseig. secondaire général 18,3%
- Emploi féminin agricole ..... fort

INDICATEURS STRUCTURANTS

COMMUNICATIONS - TRANSPORTS

- km routes revêtues 277,7
- km routes revêtues P/100 Km2 0,46
- parc véhicules transport 178
- Nbre lignes téléphoniques principales pour 1000 hab 1,04
- aérodromes 7

ENERGIE

- Puissance installée ..... 4 150 kW
- Niveau de consommation ..... 50,9 %
- Nbre d'abonnés / 1000 hab. 10,7

ENVIRONNEMENT - QUALITE DE VIE

- Indices de dégradation spécifique des sols 1000 t/km2/an
- Endémies liées à l'environnement ..... Paludisme, Onchocercose

INDICATEURS ECONOMIQUES

EMPLOI

- % population active natio. ..... 6,3 %
- % pop. occupée sect. agric. 89,5%
- Emploi total 53 900
- Emploi moderne 4 230
- Emploi informel 11 600
- Taux de chômage ..... 5,1 %

INDUSTRIE - MINES

- Nbre d'industries 1
- Nbre d'emplois 1 250
- Ressources minières :
  - fer ..... 300 millions de tonnes
  - or ..... 30 tonnes
  - marbre ..... 348 500 tonnes

ARTISANAT

- Nbre d'artisans inscrits à la chambre de métiers 4 200

AGRO-SYLVO-PASTORAL

- Superficie cultivable ..... 4 912 320 ha
- Superficie irrigable ..... 150 000 ha
- % superficie cultivée ..... 3,7 %
- % superf. cult. vivrières 49,6%
- % superf. cult. arachidière ..... 43 %
- % superficie culture coton ..... 7,4 %
- Superficie couverte par les forêts ..... 91 %
- Taux classement forêts 41%
- pâturages natur. exploités ..... 16 %
- % cheptel bovin national ..... 20 %
- % cheptel ovin-caprin natio. 21,50%
- Part secteur primaire dans PRB 77,4%

TOURISME

- Nbre de lits 436
- Taux d'occupation ..... 10 %

COMMERCE

- Nbre de commerçants avec registre de commerce 6 00
- Nbre commerçants sect. informel 5 800

REFERENCES : Population : RGPH 1988 — Autres Données : Documents sectoriels et régionaux 1990/1991

TAMBACOUNDA

TAMBACOUNDA est une des régions du SENEGAL en retard de développement. A cheval sur la zone soudano-sahélienne et soudano-guinéenne, la région de TAMBACOUNDA fait frontière avec quatre pays (Mali, Guinée Conakry, Mauritanie et Gambie) et quatre régions administratives (Louga, Kolda, Saint-Louis et Kaolack). C'est la plus vaste région du pays et la moins peuplée. Elle comporte un important réseau hydrographique. Première productrice de coton, la région pratique l'agriculture vivrière avec une faible industrialisation régionale et activités de commerce de dynamiques.

Des programmes d'aides nationaux et communautaires sont mis en œuvre pour combler ce retard et la doter de nouveaux atouts. Le P.I.B. de la région par habitant place ainsi TAMBACOUNDA au dernier rang et nettement en dessous de la moyenne communautaire.
La population est modeste et de plus en plus cloisonnée : 518.040 habitants, répartie comme suit :

- département de Bakel = 14.686 ;
- commune Kédougou = 14.686 ;
- département de Tamba = 292.880 ;
- commune de Tamba = 67.051.

Ce cloisonnement tient au relief, mais également au retard du développement des infrastructures de liaison à l'intérieur de TAMBACOUNDA.

Plusieurs autres contraintes existent :
- insuffisance de l'alimentation en eau potable ;
- fortes pressions sur les forêts ;
- érosion hydrique active ;
- sols sensibles et risques de dégradations irréversibles ;
- maladies endémiques (onchocercose, paludisme, ver de Guinée, trypanosomiase, etc.)
- insuffisance des formations sanitaires et scolaires par rapport à la dispersion des établissements humains ;
- inexistence de réseaux d'assainissement ;
- établissement humain de petites tailles ;
- faible taux de scolarisation ;
- région enclavée, faiblement intégrée au plan national et régional ;
- utilisation négligeable des eaux souterraines ;
- sous-exploitation des ressources agricoles et minières.

TAMBACOUNDA étant d'une culture rurale et pastorale, les phénomènes d'exode rural et de concentration urbaine et littorale ont pris une résonnance particulière. Quand on sait l'attachement des habitants à leur terre, à leur village, on mesure ce que le cloisonnement introduit de changement pour l'individu et la société.

D'une superficie de 59.602 km², soit 30,29 % du territoire national, TAMBACOUNDA représente 5,5 % avec un taux d'urbanisation de 16 % ; taux de croissance 2,9 - et une population de moins de 20 ans 58,5 %. La densité est faible : 6 habitants/km².
En matière de santé, le taux de mortalité infantile, 244 %o ; taux de scolarisation : 31,3 % ; taux d'analphabétisme urbain : 51 %, rural, 90 %.

Les indicateurs économiques concernant l'emploi : 6,3 % rapport de la population active nationale ; 89,5 % rapport population occupée / secteur agricole, avec un taux de chômage de 5,1 % sur un emploi total de 53.900 ; moderne : 4.230 ; et informel : 11.600.

L'agriculture n'a pas réussi à surmonter complètement les problèmes d'adaptation structurelle, le tourisme reste encore faible et insuffisamment intégré au reste de l'économie. Il ne joue pas le rôle de "locomotive" de l'économie régionale que devrait lui valoir la position géographique et l'extraordinaire richesse de son patrimoine naturel et culturel.

L'industrie y reste inexistante. Seule une politique d'aménagement imaginative et volontaire peut permettre à TAMBACOUNDA de résoudre les contradictions inhérentes aux retards de développement et trouver la voie de l'émergence de nouveaux atouts et de la mise en œuvre d'un autre modèle de développement.

L'amélioration des communications internes représente l'un des enjeux majeurs de la politique de population et du développement durable pour les vingt prochaines années. La modernisation et le développement des infrastructures de base est indispensable pour assurer le désenclavement de l'intérieur et la mise en relation des ensembles urbains que sont : Bakel, Kédougou et Tamba.

Cette amélioration des infrastructures de base, devrait permettre de resserrer progressivement ces villes et contribuer à la revitalisation de TAMBACOUNDA qui est une priorité absolue. Une coopération intercommunale forte, dans le cadre rénové de la décentralisation, est également une condition nécessaire à une bonne diffusion du progrès économique et social vers l'intérieur.

La planification régionale doit progresser en intégrant les données socio-démo-économiques. Les activités de population seraient un facteur de réussite. Elles pourraient connaître un réel essor, stimulées par la présence d'un cadre de vie exceptionnel et la généralisation des moyens de communication et de formation adéquats.

TAMBACOUNDA doit s'ouvrir davantage à la sous-région. Placée à proximité immédiate du Mali et de la Gambie, elle est tout naturellement appelée à jouer un rôle croissant en liaison avec l'espace économique UEMOA. En jouant la carte de l'UEMOA, notamment sur le plan culturel, touristique, technologique, TAMBACOUNDA affirmera sa place au sein d'un ensemble de près de 2 millions d'habitants tout en contribuant au rayonnement du Sénégal. (Pôle de rencontre et d'échange), TAMBACOUNDA appelle la mise en place d'un véritable projet de développement en s'appuyant sur une stratégie de désenclavement et de mobilité pouvant assigner à cette région le rôle d'une interface économique et culturelle entre plusieurs pays.

A cet effet, il convient pour la politique de population de :

- favoriser le peuplement démographique en favorisant la responsabilité familiale et un mouvement de population ;
- poursuivre une rigoureuse politique de la ville en particulier à TAMBA ;
- renforcer la vocation internationale en favorisant les infrastructures en les insérant en particulier dans un réseau et en mettant en place une politique de plus grande mobilité ;

- promouvoir l'égalité des chances par un effort quantitatif et qualitatif en matière de formation et d'éducation à la santé et professionnelles adaptées, dans le cadre des échanges éducatifs, culturels ;
- privilégier un aménagement du territoire équilibré, basé sur des outils cohérents ;

Il s'agit là à la fois, de diversifier le tissu existant, de répondre aux besoins des populations, en matière de logements, d'équipements de proximité et de services tout en préservant et valorisant un espace vaste et peu peuplé

Il importera aussi d'assurer la protection des espaces sensibles dans le cadre d'une stratégie de développement valorisant le patrimoine naturel et culturel et prenant en compte les risques majeurs :

- Mettre en œuvre une gestion économe des ressources naturelles, en particulier l'eau ;
- Mettre en place des modes appropriés de transports collectifs, dans un contexte de faibles capacités de déplacement des populations.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA REGION DE THIES : Superficie 6 601 km2, soit 3,35 % du territoire national

ETABLISSEMENTS HUMAINS

- Nbre Ets humains ruraux 1.665
- Nbre communes 7
- Nbre communautés rurales 31
- Nbre Ets humains de plus 2500 hab 18
- Poids démographique de la capitale régionale 18,6%

POPULATION

- Population totale 941.151
- % population nationale 13,5%
- Taux d'urbanisation 34,1%
- Taux de croissance 2,9
- Densité population 142 hab./km2

ELEMENTS DE SURVIE DEVELOPPEMENT HUMAIN

EAU

- Pluviométrie ..... 400 à 700 mm
- Profond. du maestrichtien 200m
- Nbre branchements eau pour 1000 hab urbains 38,9
- Nbre bornes-fontaines pour 1000 hab urbains 1
- Taux de couverture besoins en milieu urbain 128,4%
- Taux couverture par forage besoins en milieu rural 25%

TRANSPORT

- km routes revêtues 470
- km routes latéritiques 480
- km routes revêtues P/100 km2 7,1
- Nbre Véhic. transport 7.515
- Nbre lignes téléph. pour 1000 hab. 1,8
- Km voie ferrée p/1000Km2 1,95

SANTE

- Taux mortalité infantile ..... 86‰
- Taux mortalité infanto-juvénile ..... 191‰
- Nbre d'hôpitaux 2
- 1 centre de santé pour ..... 104.572 hab.
- 1 poste de santé pour ..... 12.751 hab.
- 1 case de santé pour ..... 3.056 hab.
- 1 médecin pour ..... 30.492 hab.
- 1 infirmier pour ..... 8.893 hab.
- 1 sage-femme/femmes en âge de procréer 7.600

ENVIRONNEMENT - QUALITE DE VIE

- Déforestation et dégradation des sols .... Fortes
- Longueur réseau eaux usées .... 15.351 ml
- Ml égout pour 1000 hab. urb. 16,3
- Longueur réseau eaux pluviales 32.400ml
- Nombre de station d'épuration 1
- Endémies liées à l'environnement (paludisme) ..... 56,4% des cas
- Erosion marine ..... Forte

EDUCATION - FORMATION

- Nombre écoles élémentaires 318
- Scolarisés enseig. élémentaire 105.603
- Nbre établ. enseig. moyen 23
- Scolarisé enseig. moyen 19.899
- Nbre ét. enseig. second. gén. 8
- Scolar. enseig. second. général 6.607
- Taux Scolarisation 63,3%
- Taux Analphabétisme 67,9%

FEMME

- Nbre groupements féminins 447
- % Population féminine régio. 51,46%
- Mortalité maternelle ..... 11,9‰
- % filles scolar. enseig. élément. 41,7%
- % filles scolar. enseig. moyen 35,9%
- % filles scolar. enseig. sec. gén. 32,6%
- femme, agent de l'état 18,7%
- Emploi féminin agricole ..... Fort

INDICATEURS STRUCTURANTS

ENERGIE

- % consommation nationale 10%
- Nbre abonnés électri. p/1000 hab. .. 30,4%
- Consommation BT/hab./an 33,2KWH

EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS JEUNESSE - SPORT

- Nombre de Stades 4
- Nbre de terrains sports 53
- Nbre de cinémas 10
- Nbre bibliothèques et centres de lecture 8
- Nbre CDEPS 3
- Nbre centres culturels 2

INDICATEURS ECONOMIQUES

AGRO-SYLVO-PASTORAL

- Sperficie cultivable ..... 370.000 ha
- Superficie cultivée ..... 228.450 ha
- % Superficie culture vivrière 67%
- % Superficie Culture de rente 33%
- Taux classement forêts 14,9%
- Disponibilités pâturages ..... 18.500 ha
- % Cheptel bovin national 5,48%
- % Cheptel ovin-caprin natio. 3,82%

EMPLOI

- Population active 311.368
- Population active nationale 13,3%
- Emploi total 105.400
- % Emploi Moderne 14,7%
- Taux de chômage 9,7%

ARTISANAT

- Nbre d'artisans inscrits à la chambre des métiers 1.952
- Nombre Total d'artisans 19.200

INDUSTRIE - MINES

- Nbre d'unités industrielles 8
- Nbre d'emplois 4.004
- Ressources Minières ..... Phosphates, Tourbes, Sables titanifères

COMMERCE

- Nbre de commerçants avec Registre de Commerce 49.902
- Nbre commerçants p/1.000 hab. 53

TOURISME

- Nbre de lits 3.334
- Taux d'occupation 42,1%

PECHE

- Nbre de pêcheurs 11.169
- Nbre pirogues motorisées 2.250
- Production totale/an ..... 234.000 T.
- Nbre de points de débarquement 8

REFERENCES : Population : RGPH 1988 --- Autres Données : Documents sectoriels et régionaux 1990/1991

THIES

Longtemps terre d'affrontement, la région de THIES est devenue une des grandes régions d'équilibre du Sénégal, sans pour autant perdre son identité au sein de la communauté nationale.

Prolongement de la région de DAKAR, elle est limitée :
- au Nord par la région de Louga ;
- au Sud par la région de Fatick ;
- à l'Est par les régions de Diourbel et de Fatick ;
- à l'Ouest par la région de Dakar et l'océan atlantique.

Cette région est peu étendue et très peuplée. Superficie : 6.601 km², soit 3,35 % du territoire national. THIES est un important carrefour routier et ferroviaire : siège de la Société Nationale des Chemins de Fer.

- L'immigration y est très forte (relais dans la migration vers DAKAR). THIES a une population totale de 1.310.933 habitants, soit 13,5 % de la population nationale ;
- 34,1 % de taux d'urbanisation ;
- 2,9 % de taux de croissance avec une densité de 142 habitants au km² ;
- taux de mortalité infantile : 86 ‰ ;
- nombre d'hôpitaux : 1 centre de santé pour 104.572 habitants ; 1 poste de santé pour 12 781 habitants ; 1 case de santé pour 30.452 ; 1 infirmier en âge de procréer : 7.600.

Les principales contraintes de THIES :

- dégradation des conditions climatiques du capital forestier, halieutique et pédologique ;
- insuffisance de l'alimentation en eau potable ;
- forte pression sur les terres agricoles ;
- faiblesse de l'intégration régionale (..... et les établissements humains de la Petite Côte tournés vers DAKAR) ;
- urbanisation peu maîtrisée ;
- vétusté et insuffisance des infrastructures sanitaires et socio-éducatives ;
- avancée de la mer, forte ensablement des Niayes et sur-exploitation des nappes.

Pour une bonne politique de population, il faut que THIES tire profit de son rôle de carrefour au Sénégal en valorisant sa fonction de zones de contacts, d'échanges économiques, sociaux, politiques et culturels, notamment dans le cadre de la nouvelle politique de population, amélioration du cadre de vie des habitants.

A cet égard, les infrastructures de santé et de communication doivent y être développées afin de favoriser le bien être des populations.
C'est en étroite liaison avec les régions sénégalaises voisines que THIES pourra pleinement jouer son rôle de façon à assurer l'ouverture du territoire national vers l'UEMOA.
Dans cette perspective, et au-delà de la réalisation des infrastructures, devront être recherchés l'amélioration de l'accès aux soins et aux services de santé reproductive et le développement

de politiques communes et complémentaires principalement dans les domaines de la formation, de la prise en compte des variables démographiques et de la gestion des problèmes sensibles (genre, santé sexuelle, planification familiale, …., plaidoyer, etc.) pour une efficace politique de population.

Aussi, il est nécessaire de conforter une planification intégrée et de développer les interrelations entre données démographiques et données socio-économiques non étudiées et ou non maîtrisées dans les différents plans (PRDH, PRAE). Dotée d'instruments renouvelés. la région de THIES développera une coopération en matière économique, culturelle et environnementale pour affirmer la place qu'elle doit tenir naturellement dans la nouvelle planification des ressources humaines.

Mais pour jouer pleinement son rôle dans la réussite de la politique de population, THIES doit parfaire son PRDI en prenant en compte les variables démographiques.
Ce développement doit, à l'avenir, mieux respecter des objectifs quantifiés, mais aussi la protection des services publics de santé.

Enfin, l'atout que représente une forte identité régionale caractérisée par des coopérations et des solidarités permettra le maintien d'un équilibre certain.
Ce développement veillera au maintien des services de proximité, des solidarités par le maillage des services aux personnes et par une répartition territoriale équilibrée du logement social, liée à une politique foncière.

Ainsi, THIES, pourra-t-elle pleinement tirer profit de sa position au cœur du Sénégal et contribuer ce faisant, à l'équilibre meilleur du SENEGAL, qu'entend construire la nouvelle politique de population.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA REGION DE FATICK : Superficie 7935 km2, soit 4,03 % du territoire national

ETABLISSEMENTS HUMAINS

- Nbre Ets humains ruraux 942
- Nbre communes 6
- Nbre communautés rurales 35
- Nbre Ets humains de plus de 2500 hab. 10
- Poids démographique de la capitale régionale 3,6%

POPULATION

- Population totale 507.651
- % population nationale 7,3%
- Taux d'urbanisation 11,4%
- Taux de croissance 1,81%
- Population moins de 20 ans 57%
- Densité population au km2 64

ELEMENTS DE SURVIE DEVELOPPEMENT HUMAIN

SOLS

- Superf. département Fatick couverte par les "tanns" 1/3
- Superf. agric. utiles ..... 395.400 ha
- Pression démogr. sur sols ..... Forte

EAU

- Pluviométrie ..... 600 à 975mm
- Salinité des nappes ..... 0,5 à 3 g/l
- Teneur fluor ..... 2 mg/l
- Nbre branchements eau pour 1000 hab. urbains 31,5
- Besoins urbains en eau 2.342m3/j
- Taux couverture besoins en milieu urbain 71,4%
- Besoins ruraux en eau 21.273m3/j
- Taux couverture par forage des besoins en milieu rural 17%

EDUCATION - FORMATION

- Populat. scolarisable 90.927
- Nbre Ets enseig. élément. 204
- Scolarisation enseig. élément 42.185
- Taux scolarisation 46,3%
- Nbre Ets enseig. moyen 14
- Scolarisés enseig. moyen 5.904
- Nbre Ets enseig. sec. général 1
- Scolarisés enseig. sec. général 867
- Taux d'analphabétisme 74,7%

SANTE

- Nbre centres de santé 5
- Nbre postes de santé 59
- Taux mortalité infantile ..... 86‰
- Taux mortalité infanto-juvénile ..... 244‰
- 1 poste de santé pour ..... 9.113 hab.
- 1 centre de santé pour ..... 107.542 hab.
- 1 case de santé pour ..... 1.411 hab.
- 1 médecin pour ..... 89.619 hab.
- 1 infirmier pour ..... 6.042 hab.

DESENCLAVEMENT

- km routes revêtues 340,5
- km routes non revêtues 681,7
- km routes revêtues p/100 km2 4,3
- Nbre véhic. transport 548
- Nbre lignes téléphoniques pour 1000 habitants 0,4
- km voie ferrée p/1000 km2 0,53

FEMME

- Nbre groupements féminins. 201
- % Population féminine rég. 51,26%
- Mortalité maternelle pour 100 000 naissances ..... 8,5‰
- % filles scolar. en élém. 40,4%
- % filles scolar. enseig. moyen 27,3%
- % filles scolar. enseig. second. général 26,1%
- 1 sage-femme/femmes en âge de procréer 6.130
- Emploi féminin agricole ..... Fort

INDICATEURS STRUCTURANTS

ENERGIE

- Nbre abonnés à l'électricité pour 1000 habts 183
- Nbre Ets. hum. desservis 10
- Consommation d'électricité ..... 3.237 KWH

ENVIRONNEMENT

- Qualité eaux souterraines ..... mauvaise
- Qualite des sols ..... mauvaise
- Densité foncière ..... forte
- Salinisation des terres ..... forte

INDICATEURS ECONOMIQUES

AGRO-SYLVO-PASTORAL

- Superficie cultivée (ha) 248.394
- % superf. cult. vivrières 64,2%
- % superf. cult. arachide 35,6%
- % product. arach. natio. 9,69%
- Superf. forêts classées ..... 87.643 ha
- Taux de classement forêts 11%
- Cheptel bovin 191.110
- Cheptel ovin-caprin 382.576
- %cheptel bovin national 7,76%
- % chept. ovin caprin nat. 6,43%

PECHE

- Nbre de pêcheurs 5.252
- production totale (tonnes) ..... 9.877 T.
- port de pêche 3

TOURISME

- Nbre de lits 592
- Taux d'occupation 14,4%

INDUSTRIE

- Nbre d'unités industrielles 9

ARTISANAT

- Nbre d'artisans 12.105
- Nbre d'artisans inscrits à la chambre des métiers 834

EMPLOI

- % populat active nationale 8,9%
- Emploi total 13.315
- Emploi moderne 1.210
- Emploi informel 12.105

COMMERCE

- Nbre commerçants avec registre de commerce 254
- Nbre emploi informel 13.100

REFERENCES : Population : RGPH 1988 — Autres Données : Documents sectoriels et régionaux 1990/1991

FATICK

La situation économique et démographique de FATICK, est déjà marquée par une extrême fragilité liée au poids des pressions sur les terres, du secteur agricole et un faible tissu industriel. FATICK est aussi très sensible à la concurrence de Kaolack.

Créée en Juillet 1984 avec la partition de l'ex-région du Sine-Saloum en deux entités administratives distinctes. Elle est limitée :

- au Nord et Nord-est par les régions de Thiès, de Diourbel et Louga ;
- au Sud par la République de Gambie ;
- à l'Est par la région de Kaolack ;
- à l'Ouest par l'océan Atlantique et la région de Thiès. Fatick est polarisée par Diourbel et Kaolack. Kahône abrite les rares industries. Or, Kahône est plus proche de Kaolack. Fatick est confrontée à une double fracture :

* une fracture territoriale : avec un sous équipement et une désertification des zones rurales les plus fragiles et les contraintes fortes qui pèsent sur l'environnement ;

- forte pression sur les terres ;
- salinisation des terres ;
- dégradation des forêts ;
- déficit en eau potable surtout dans les îles ;
- déficit en infrastructures et en équipements collectifs ;
- faible taux d'urbanisation ;
- faible taux de scolarisation ;

* une fracture sociale avec l'exclusion découlant de la dégradation de la situation de l'emploi, accentuée par la capacité de l'ensemble des villes (Fatick, Foundiougne, Sokone, Gossas, Guinguinéo) à freiner l'émigration des forces vives de la région.

Superficie : 7.935 km², soit 4,03 % du territoire national : FATICK compte 628.969 habitants répartis comme suit :

- département Fatick = 250.983
- commune de Fatick = 37.401
- département Foundiougne = 187.852
- commune de Foundiougne = 4.308
- département Gossas = 190.133
- commune de Gossas = 10.282

7,3 % de la population nationale ; taux d'urbanisation 11,4 % et taux de croissance 1,81 % ; population de moins de 20 ans : 57 %. 64 habitants/km² de densité.

En matière de santé, FATICK compte 5 centres de santé ; 59 postes de santé. Le taux de mortalité infantile : 80 %o ; taux de mortalité infanto-juvénile : 244 %o.

Néanmoins, la région dispose aussi d'atouts dont la valorisation devrait permettre de fonder une action forte de politique de population régionale :

- un vaste espace disponible, préservé et attractif ouvert sur des îles et avec un réseau de liaison avec DAKAR, apte à lui faire jouer un rôle certain et essentiel dans la nouvelle DPP.
- Une forte mobilisation des collectivités locales voisines pourrait dynamiser la coopération inter-régional.

Le développement équilibré de cette région doit donc viser prioritairement au renforcement de la compétitivité de l'économie régionale appuyé sur une construction partenariale de la cohésion sociale et territoriale.

C'est ainsi que l'extension et l'adaptation de toutes les infrastructures de santé apparaissent constituer un axe majeur de valorisation de la politique régionale de population.
A ce titre, il est primordial de renforcer l'efficacité des actions et programmes de politique de population conduite par les collectivités locales.

La cohésion de cette politique s'appuiera d'abord sur la correction des disparités existantes grâce à une solidarité forte y compris en faveur des territoires ruraux les plus fragiles.
Elle passe ensuite, par la valorisation du littoral et des îles qui repose sur l'organisation d'une coopération inter-régionale conciliant la protection coordonnée de l'environnement avec les impératifs de mise à niveau des activités économiques liées aux produits de la mer comme au tourisme.

Elle implique par ailleurs, le renforcement de la structure urbaine de la région, qui suppose le développement de coopérations entre villes.
En outre, les déséquilibres urbains et sociaux qui persistent à Foundiougne, Gossas justifient, à travers la politique de la ville, la poursuite à moyen terme des actions en direction des populations les plus touchées par les risques de marginalisation.
Le renforcement de la politique de population au travers de programmes visant l'amélioration de la santé maternelle et infantile, les programmes de planification familiale et l'information sanitaire sont des axes essentiels.

Beaucoup de richesses restent à valoriser et à mettre en marche, aussi bien dans les îles que dans les communes. L'enjeu consiste à développer une véritable industrie touristique dans le respect des cultures locales et de la préservation d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel. La politique de population doit être orientée ici, en priorité vers l'amélioration des tendances démographiques défavorables.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA REGION DE ZIGUINCHOR : : Superficie 7 339 km2, soit 3,73 % du territoire national

ETABLISSEMENTS HUMAINS

- Nbre Ets humains ruraux 502
- Nbre communes 4
- Nbre d'arrondissements 8
- Nbre communautés rurales 25
- Nbre Ets humains de plus de 2500 hab 11
- Poids démographique de la capitale régionale 31,2%

POPULATION

- Population totale 398.067
- % population nationale 5,7%
- Taux d'urbanisation 37,8%
- Taux de croissance 2,6%
- % Population moins de 20 ans 57,4%
- Densité 54 hab./km2

ELEMENTS DE SURVIE DEVELOPPEMENT HUMAIN

TERRE

- Problèmes fonciers ..... Importants
- Salinisation des terres ..... Forte
- Superficies mangroves "tanns" 17%
- Terres de vallées dégradées 15,2%

EMPLOI

- % pop. active nationale 5,5%
- Emploi total 46.262
- % pop. active nationale 5,5%
- Emploi moderne 10.362
- Emploi informel 35.900
- Taux de chômage 10,6%

EDUCATION - FORMATION

- Scolarisés préscolaires 1.450
- Nbre établis. enseig. élém. 303
- Nbre classes 1.277
- Scolarisés enseig. élément. 76.070
- Taux scolarisation primaire 73,3%
- Nbre Ets enseig. moyen 17
- Scolarisés enseig. moyen 12.330
- Nbre Ets enseig. sec. général 2
- Scolarisés enseig. second. 3.334
- Nbre centres format. profes. 7
- Taux d'analphabétisme 54,6%

SANTE

- Nbre d'hôpitaux 1
- Nbre centres de santé 3
- Nbre postes de santé 70
- 1poste de santé pour ..... 5.691 hab.
- 1 centre de santé pour ..... 132.779 hab.
- 1 case de santé pour ..... 2.352 hab.
- 1 médecin pour ..... 44.259 hab.
- 1 infirmier pour ..... 2.786 hab.
- 1 sage-femme/femmes en âge de procréer 2.548

FEMME

- Nbre groupements féminins 376
- %Population féminine régio 51%
- % filles scolar. enseig. élémentaire 40,9%
- % filles scolar. enseig. moyen 22,9%
- % filles scolar. enseig. secondaire général 18,8%
- Emploi féminin agricole ..... Fort

INDICATEURS STRUCTURANTS

COMMUNICATIONS - TRANSPORTS

- km routes revêtues 308, 3
- km routes non revêtues 776,7
- km routes revêtues p/100 km2 4,2
- parc véhicules transport 650
- Nbre lignes téléphoniques principales pour 1000 hab 2,76
- Port 1
- Aérodromes 2

EAU - HYDRAULIQUE

- Nbre branchements eau pour 1000 hab urbains 30,6
- Taux couverture besoins en milieu urbain 51,7%
- Taux couverture besoins en milieu rural 13%

ENVIRONNEMENT - QUALITE DE VIE

- Nbre de massifs forestiers 28
- Dégradation des mangroves .... Importante
- Salinisation des terres ..... Forte
- Endémies liées à l'environnement ..... Paludisme

INDICATEURS ECONOMIQUES

AGRO-SYLVO-PASTORAL

- Superficie cultivée ..... 67.487 ha
- %Superf. cult. vivrières 42,5%
- % Product. natio. en arach. 2,6%
- % product. natio. de riz 19,6%
- Produits de cueillette ..... importants
- Taux classement forêts 15,88%
- % cheptel bovin national 4,80%
- % cheptel ovin-caprin national 2,30%

INDUSTRIE - MINES

- Nbre d'unités industrielles 1
- P.M.E./P.M.I 33
- Nbre d'emplois 575
- Ressources minières ..... Indice de pétrole

PECHE

- Nbre de pêcheurs 7500
- Nbre ports de pêche 3
- Nbre points de débarquement 2

ARTISANAT

- Nbre d'artisans 8.300

TOURISME

- Nbre de lits 3.118
- Taux d'occupation 46,1%

COMMERCE

- Nbre de commerçants avec registre de commerce 634
- Nbre commerç. sect. informel 25.200

REFERENCES : Population : RGPH 1988 — Autres Données : Documents sectoriels et régionaux 1990/1991

ZIGUINCHOR

Terre de contraste entre :

- au Nord, la République de Gambie ;
- au Sud, la République de Guinée Bissau ;
- à l'Est, la région de Kolda ;
- et à l'Ouest, l'océan Atlantique.

Issue de la réforme administrative de 1984, la région de ZIGUINCHOR est très arrosée et boisée et possède un réseau hydrographique très développé. D'une superficie de 7.339 km², soit 3,73 % du territoire national ; elle compte une population de 543.886 habitants en l'an 2000, inégalement répartie sur le territoire régional avec 54 habitants au km² :

- département de Bignona =	221.672
- commune de Bignona =	34.688
- département de Oussouye =	48.801
- commune de Oussouye =	6.091
- département de Ziguinchor =	273.412
- commune de Ziguinchor =	208.291

Le taux de croissance de la population est de 2,6 % avec une population à 57,4 % composée de jeunes de moins de 20 ans.

La région compte un arrière-pays rural, montagneux à faible densité ; le département de Oussouye court le risque d'être prise en étau par des courants d'échanges Sud-Nord bénéficiant à gauche d'un côté, de la Guinée Bissau de l'autre, qui toucheront ses marges.

Cette tendance est renforcée par le fort déclin industriel et portuaire de ZIGUINCHOR pourtant clé d'un redéveloppement de la façade Sud en général, compte tenu de son poids économique et social.

Plusieurs contraintes majeures pèsent sur la région :

- salinisation progressive des terres et érosion hydrique ;
- dégradation de la faune et de la forêt ;

- faible niveau d'équipement agricole ;
- problèmes de commercialisation des fruits et légumes ainsi que des produits de cueillette ;
- problèmes fonciers ;
- enclavement de la région avec la présence de la Gambie et l'enclavement des îles ;
- déséquilibre dans la hiérarchie des établissements humains ;
- problèmes d'assainissement ;
- fort taux de déperdition scolaire ;
- chômage important.

Face à ces constats, l'avenir de la région dans les prochaines années repose sur des atouts multiples qui induisent autant de perspectives à savoir :

- pluviométrie favorable ;
- importantes productions agricoles ;
- ressources importantes en terre, eau, forêts, faunes ;
- barrages et digues antisel offrant des possibilités d'aménagements hydro-agricole ;
- atouts touristiques importants ;
- desserte aérienne, maritime et routière ;
- ressources minières (indices) de pétrole.

En matière de santé, la région ne dispose pas encore d'infrastructures adéquates avec un hôpital et des centres et postes de santé = 83, pour 1 médecin pour 44.259 habitants.

En premier lieu, la valorisation de la position et le rééquilibrage des villes constituent pour les décennies à venir un véritable enjeu politique pour le Sénégal. L'amélioration des infrastructures socio-éducatives et de santé (taux d'analphabétisme élevé, 54,6 % et taux de scolarisation primaire, 73,3 %). Ainsi que les échanges avec les pays voisins nécessitent une bonne organisation des transports et rend indispensable la réalisation d'infrastructures nouvelles en particulier à Oussouye. L'intégration de ZIGUINCHOR à cette dynamique, ainsi que le retour à la paix, renforceraient la position sénégalaise, valoriseraient sa situation d'interface au sein de l'UEMOA, et contribueraient au rééquilibrage de l'espace économique sénégalais. Il en serait de même d'une coopération transfrontalière renforcée avec la Guinée Bissau.

La relance des fonctions commerciales traditionnelles, directement liée à la reprise d'une croissance régulière des activités portuaires permettrait d'affirmer et de valoriser cette

fonction d'échanges entre régions au fort potentiel. Mais, il s'agit également de créer des activités nouvelles renforçant l'attractivité relative de la région.

Face aux risques de fracture liés aux évolutions différenciées de la démographie et du développement entre les départements, la position historique et économique de ZIGUINCHOR mérite d'être confortée au travers des échanges entre les hommes, les savoirs et les cultures pour que les liens qui se tissent soient plus forts que les tensions.

Le second élément déterminant est le système du littoral. Très attirante, la région qui compte plusieurs départements a eu un développement urbain de première importance qui ne devrait pas manquer de se poursuivre. L'ensemble des communes de la région constitue un atout majeur pour le Sud.
L'enjeu consiste à améliorer les échanges entre elles pour créer de la richesse, à coordonner les politiques pour éviter les concurrences, et à maîtriser et organiser le développement local et l'urbanisation par des politiques foncière et urbaine hardies.
Il s'agit pour construire le Sud, de renforcer les rôles et fonctions de capitale de ZIGUINCHOR et de son aire de ville, d'organiser les départements et d'intégrer ces espaces de développement qui tendront progressivement à s'interpénétrer et plus particulièrement Bignona.

Le troisième atout tient à l'ampleur et à la diversité du patrimoine naturel et culturel de la région et à l'attractivité qu'elle exerce pour les touristes. Beaucoup de richesses restent à valoriser et à mettre en marche, aussi bien sur le littoral que dans les zones rurales. L'enjeu consiste à développer une véritable industrie touristique dans le respect des cultures locales et de la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA REGION DE SAINT-LOUIS : Superficie 44.117 km2, soit 22,4 % du territoire national

ETABLISSEMENTS HUMAINS

- Nbre Ets humains ruraux 928
- Nbre comunes 7
- Nbre communautés rurales 28
- Nbre Ets Humains de plus de 2.500 hab. 22
- Poids démographique de la capitale régionale 17,2%

POPULATION

- Population totale 660.293
- % population nationale 9,4%
- Taux d'urbanisation 29,4%
- Taux de croissance 2,2%
- % population moins de 20 ans 58,85%
- Densité 15 Hab./km2

ELEMENTS DE SURVIE DEVELOPPEMENT HUMAIN

TERRE

- Superficies irrigables ..... 240.000 ha
- Superficies aménagées ..... 38.032 ha
- Ensablement des niayes

SANTE

- Taux mortalité infantile ..... 86‰
- Taux mortalité infanto-juvénile ..... 191‰
- Nbre d'hôpitaux 2
- 1 centre de santé pour ..... 165.073 hab.
- 1 poste de santé pour ..... 6.171 hab.
- 1 case de santé pour ..... 2.725 hab.
- 1 médecin pour ..... 20.613 hab.
- 1 infirmier pour ..... 6.550 hab.

EMPLOI

- % pop. active nationale 7,5%
- Proportion actifs agricoles 66,5%
- Emploi total 56.353
- Emploi moderne 18.353
- Emploi informel 67,4%
- Taux de chômage 15,3%

EDUCATION - FORMATION

- Nbre université 1
- Nbre écoles élémentaires 281
- Scolarisés en élémentaire 61.199
- Taux scolarisation primaire 44,5%
- Nbre écoles enseig. moyen 23
- Scolarisés enseig. moyen 9.502
- Nbre Ets enseig. second. gén. 5
- Scolarisés enseig. second gén. 2.802
- Nbre Ets enseig. second. tech. 1
- Scolar. enseig. second. tech. 407
- Taux d'analphabétisme 75,33%

FEMME

- Nbre groupements féminins 606
- % population féminine ..... 52,9 %
- % femmes agents de l'Etat ..... 12,6 %
- % filles scolar. enseig. élém. 43%
- % filles scolar. enseig. moyen 32%
- % filles scolar. enseig. secondaire général 28,3%
- 1 sage-femme/femmes en âge de procréer 2.850
- Emploi féminin agricole ..... Fort

INDICATEURS STRUCTURANTS

COMMUNICATIONS - TRANSPORTS

- km routes revêtues 615,3
- km routes non revêtues 962,5
- km routes revêtues p/100 km2 1,39
- Nbre abonnés téléphone pour 1000 habitants 2,38
- Port de pêche 1
- Aérodromes 4

ENERGIE

- Nbre abonnés à l'électricité pour 1000 hab 23,4
- Longueur réseau électrique pour 10000 hab ..... 9,76 Km

EAU - HYDRAULIQUE

- Nbre branchements eau pour 1000 hab urbains 63
- Taux couverture besoins en milieu urbain 101,1%
- Taux couverture besoins en milieu rural par forage 29,8%

ENVIRONNEMENT - QUALITE DE VIE

- Déforestation ..... Forte
- Ml réseau eaux usées pour 1000 hab urbains 167,2
- Edicules publics 3
- Stations de relèvement 6
- Taux de raccordement eaux usées ville St-Louis 23%

INDICATEURS ECONOMIQUES

AGRO-SYLVO-PASTORAL

- Superficie cultivée 110.86
- % superf. cult. vivrières 8
- % superf. cult. de rente 11
- Taux classement forêts 3
- % cheptel bovin national 14,
- % cheptel ovin-caprin national 14,1

INDUSTRIE - MINES

- Nbre d'unités industrielles .....
- Nbre PME/PMI .....
- Nbre d'emplois ..... 6.
- Ressources minières (phosphates) ..... 36 millions de tor

ARTISANAT

- Nbre d'artisans ..... 6.

PECHE

- Nbre de pêcheurs ..... 13.
- Production totale 17.11

TOURISME

- Nbre de lits .....
- Taux d'occupation 28,
- Nbre parcs nationaux .....

COMMERCE

- Nbre emplois sect. informel ..... 24.
- Nbre emplois sect. moderne .....

REFERENCES : Popul... ...R... 1988 — Autres Données : Documents sectoriels et régionaux 1990/1991

SAINT-LOUIS

La crise économique que connaît le pays depuis une vingtaine d'années n'a pas épargné la région de SAINT-LOUIS. Pourtant grâce au très bon équilibre de son économie, la région de SAINT-LOUIS traverse mieux que d'autres crises.

Aujourd'hui malgré les difficultés, la région reflète toujours un bon équilibre entre secteurs d'activités, entre industrie et PMI, entre monde rural et villes, entre villes moyennes et grandes villes. Celui-ci doit être maintenu et renforcé pour améliorer l'attractivité de la région et le bien-être des populations.

Vaste région, bordant le fleuve Sénégal, sur une longueur de près de 500 km, SAINT-LOUIS est limitée :

- au Nord et à l'Est par la République islamique de Mauritanie,
- au Sud par la région de Louga et de Tambacounda,
- à l'Ouest par l'océan Atlantique.

Trois (3) zones distinctes existent : le Walo (humide), le Diéri et le Ferlo (aride).
Les principaux établissements humains sont regroupés le long du fleuve.
La région de SAINT-LOUIS est agro-industrielle avec le riz, la canne à sucre, la tomate, et assure en partie l'alimentation en eau potable de la capitale DAKAR avec le lac de Guiers.

Avec une population de 842.409 habitants en l'an 2000, ainsi répartie :

- département de Dagana = 394.199
- commune de Dagana = 24.279
- département de Richar-Toll = 66.496
- commune de Saint-Louis = 151.210
- département de Matam = 285.581
- département de Podor = 162.629
- commune de Podor = 7.633

et une densité de 15 habitants au km² et une superficie de 44.117 km², soit 22,4 % du territoire national, et un taux de croissance de 2,2 % avec plus de 60 % de jeunes de moins de 20 ans.

SAINT-LOUIS a une structure économique diversifiée (agriculture dynamique, tourisme en pleine expansion, tradition industrielle dans les domaines du sucre, et aujourd'hui une jeune Université).

La région de SAINT-LOUIS dispose d'atouts importants (ressources en eau de surface et en sols fertiles, barrage et programmes sous-régional de mise en valeur avec aménagements hydro-agricoles, navigation, électrification) ; possibilités de maraîchage dans les Niayes et dans la vallée du Sénégal :

- de vastes espaces pastoraux et cheptel important ;
- pêche maritime et continentale (importante frange maritime) ;
- agro-industrie et possibilité de développement des PME et PMI ;
- ressources minières (phosphates de Matam et réserves exploitables) ;
- ressources touristiques ;
- important centre culturel, universitaire, scolaire et hospitalier.

Malgré ces atouts qu'il convient de valoriser, et d'entreprendre d'importants efforts pour relier la région efficacement avec les autres et pour maîtriser les tendances démographiques défavorables.

Plusieurs contraintes pèsent globalement sur la région :

- pluviométrie déficitaire ;
- baisse des nappes ;
- qualité des nappes médiocre ;
- sols du Diéri pauvres et dégradation continue des pâturages ;
- problèmes de gestion des terres irrigables ;
- faible intégration agriculture-élevage ;
- problème de commercialisation de la production ;
- problèmes de fonctionnement et de maintenance des ouvrages hydrauliques ;
- emplois urbains faibles ;
- et forte émigration.
- inondations, et montée des eaux.

Du point de vue de la politique de population, la situation s'est détériorée et mérite une attention particulière. On relève à l'image du niveau central, une insuffisance de la prise en compte de la variable démographique dans les plans régionaux.

- l'inexistence d'objectifs démographiques quantifiés ;
- une difficile traduction dans les plans de ces objectifs dans les rares cas où ils existent ;
- une dispersion des sources de statistique ;
- une absence de stratégie cohérente d'intégration des objectifs socio-démo-économiques au-delà de leur simple mention dans des documents de planification, (PRDI notamment) ;
- une absence de méthodologie fiable d'intégration de ces variables ;
- une absence de coordination et d'harmonisation des différentes actions menées entre DPRH et directions régionales de planification ;
- une insuffisance de ressources humaines qualifiées en population et développement.

Cette situation est de nature à remettre en cause certains équilibres souhaitables. Pour une efficace politique de population / développement, la région devra disposer d'informations et d'études sur quelques groupes et thèmes spécifiques (migrations des pêcheurs, la transhumance, les chômeurs, l'excision, prévalence du SIDA et des MST, la pauvreté et l'exclusion).

Elle devra soutenir et favoriser une quantification systématique des objectifs démographiques régionaux, assurer une formation de qualité des différents acteurs et dynamiser les COREPORH.

D'importants travaux de planification sont en cours : leur réussite suppose une prise en compte des inter-relations entre les données démographiques et celles socio-économiques pour des stratégies cohérentes.

Ces efforts doivent aussi toucher le renforcement des capacités institutionnelles de toutes les structures fonctionnelles en matière de population (COREPORH, C.E.R.P., GATPOP, etc.)

Un enjeu tout aussi essentiel est le développement de la région au plan portuaire. Dans le contexte actuel d'intensification et d'internationalisation des échanges, il convient de ne plus considérer SAINT-LOUIS comme un lieu privilégié pour l'accueil et la valorisation des flux issus d'autres régions ou pays.

Ainsi le développement d'un port à SAINT-LOUIS, s'avère indispensable pour la région, mais aussi pour la façade atlantique. Une région bien reliée aux centres économiques africains par des infrastructures de communication rapide, dotée d'un port et d'un aéroport d'importance internationale, qu'il faudra également parachever, devrait compter parmi les plus grandes régions de l'UEMOA, avoir des villes disposant de fonctions urbaines de très haut niveau. Parmi celles-ci, l'accent devra être mis sur l'accroissement du potentiel éducatif, de formation et universitaire et de recherche, mais aussi sur les services de santé aux populations.

Aucune ville de la région n'ayant une taille suffisante pour rivaliser avec la grande métropole DAKAR, et afin de valoriser la fonction d'échange, les principales villes de la région devrait s'organiser en réseau afin de mettre en commun leurs atouts. La constitution et le développement d'un réseau de ville (communauté urbaine Saint-Louis, Richard-Toll, Matam, Podor), travaillant lui-même avec les autres villes d'importance de la région Ndioum et des régions voisines, constitue à ce titre un enjeu essentiel pour répondre au besoin en infrastructures socio-éducatives et de santé des populations.

Par ailleurs, l'équilibre entre grandes villes et villes moyennes devra être maintenu, tout comme l'équilibre ville-campagne qui constitue une richesse de la région.

Enfin, l'environnement de la région devra faire l'objet d'attention particulière. Les espaces sensibles, le littoral, les vallées du fleuve et de ses affluents devront être protégés dans l'intérêt des populations.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA REGION DE KAOLACK : Superficie 16 010 km2, soit 8,13 % du territoire national

ETABLISSEMENTS HUMAINS

- Nbre Ets humains ruraux 2 500
- Nbre communes 4
- Nbre communautés rurales 41
- Poids démographique de la capitale régionale 18,9%
- Nbre établis. humains de + 2500 hab .. 29

POPULATION

- Population totale 805 447
- % population nationale ..... 11,8 %
- Taux d'urbanisation ..... 23,7 %
- taux de croissance ..... 2,5 %
- Densité au km2 ..... 50 hab

ELEMENTS DE SURVIE DEVELOPPEMENT HUMAIN

EAU

- Pluviométrie ..... 600 à 800 mm
- Profondeur nappe maestrichtienne ..... 350 m
- salinité nappe profonde ..... 1 g/l
- Nbre branchements eau pour 1000 hab urbains 57,9
- Nbre bornes-fontaines pour 1000 hab urbains 1,7
- Taux couverture besoins en milieu urbain 77,9%
- Taux couverture par forage besoins en milieu rural 35%

SOL

- Pression démogr. dép. kaol. ..... Forte
- Erosion hydrique ..... Elevée
- Salinisation des sols ..... Elevée

SANTE

- Taux mortalité infantile ..... 66‰
- Taux mortalité infanto-juvénile ..... 220‰
- 1 poste de santé pour ..... 16.901 hab.
- 1 case de santé pour ..... 1.742 hab.
- 1 médecin pour ..... 34.361 hab.
- 1 infirmier pour ..... 9.522 hab

EDUCATION - FORMATION

- Population scolarisable 153.477
- Nbre établis. enseig. élément 223
- Scolarisés enseig. élément 57.586
- Taux scolarisation 35,2
- Nbre établis. enseig. moyen 17
- Scolarisés enseig. moyen 11.384
- Nbre Ets enseig. second, gén. 2
- Scolar. enseig. second, gén. 3.492
- Nbre Ets. enseig. second. techni. 1
- Scolar. enseig. second. techn. 714
- Taux d'analphabétisme ..... 77,7.

FEMME

- Nbre groupements féminins 256
- % population féminine reg. 51%
- Mortalité maternelle ..... 8,5 ‰
- 1 sage-femme/femmes en âges de procréer 1.070
- % filles scolar. en élém. ..... 39,6 %
- % filles scolaris. enseig. moyen ..... 29,3 %
- % filles scolar. enseig. second, général ..... 24,7 %

INDICATEURS STRUCTURANTS

COMMUNICATIONS - TRANSPORTS

- km routes revêtues 381,3
- km routes non revêtues pour 100 km2 2,3
- Nbre abonnés au téléphone pour 1000 hab. 2
- Nbre bureaux de poste 9
- Nbre de ports 2

ENERGIE

- Nbre abonnés à l'électricité pour 1000 hab 16,5
- Longueur réseau pour 10 000 habitants ..... 6,6 Km

ENVIRONNEMENT - QUALITE DE VIE

- Déforestation ..... Elevée
- Dégradation mangroves ..... Forte
- Taux de classement forêts 15,8%
- Superficie brûlée/an ..... 12.653 ha
- Ml réseau eaux pluviales pour 100 hab 20,4
- Longueur réseau eaux usées .... 14.705 ml
- Ml réseau eaux usées pour 1000 citadins 81,4
- Nbre d'édicules 6
- Taux branchement égout ville de Kaolack 7%

INDICATEURS ECONOMIQUES

AGRO-SYLVO-PASTORAL

- Superficie moy. cultivée ..... 760.904 ha
- °/° superf. cult. vivrières 54,4%
- % Superf. cult. de rente 45,6
- % prod. arachidière nationale 30,9%
- Superf. cult. maraîchères ..... 672 ha
- Superficie forestière 21.011 km2
- % cheptel bovin national 11,75%
- % cheptel ovin - caprin national 16,20%

COMMERCE

- Nbre de commerçants avec registre de commerce 1201
- Nbre commerçants secteur informel 28.300
- Nbre commerçants secteur moderne 1.033
- Nbre commerçants/1000 hab 1,5

EMPLOI

- % population active natio. 12,8%
- Emploi total 62.947
- % emploi moderne 17,8%
- Taux de chômage 6,8%

TOURISME

- Nbre de lits 168
- Taux d'occupation 27,2%

ARTISANAT

- Nbre d'artisans inscrits à la chambre des métiers 1.806
- Nbre total d'artisans 15.000

INDUSTRIE

- Nbre d'unités industrielles 3
- Nbre d'emplois 1.444

REFERENCES : Population : RGPH 1988 — Autres Données : Documents sectoriels et régionaux 1990/1991

KAOLACK

D'une superficie de 16.010 km², soit 8,13 % du territoire national, la région de KAOLACK est un territoire assez peuplé avec en l'an 2000, 1.100.938 habitants ainsi répartis :

- département de Kaffrine = 431.964
- commune de Kaffrine = 26.297
- département de Kaolack = 412.900
- commune de Kaolack = 235.468
- département de Nioro = 256.075
- commune de Nioro = 17.754

KAOLACK est une région essentiellement agricole située au cœur du bassin arachidier et première productrice nationale d'arachide. Elle subit une forte pression démographique dans sa partie Sud et Ouest.

Issue du redécoupage de l'ex région du Sine Saloum de 1984, la région occupe une position centrale qui en fait un important carrefour commercial.

KAOLACK est limité :

- au Nord par les régions de Diourbel et de Louga ;
- au Sud par la République de Gambie ;
- à l'Est par la région de Tambacounda ;
- à l'Ouest par la région de Fatick.

KAOLACK doit donc jouer un rôle essentiel au sein du Bassin arachidier. Cependant, la récente et forte progression du chômage, la disparité du dynamisme urbain au niveau de l'ensemble régional, la fragilité croissante des zones rurales, l'augmentation des déséquilibres régionaux, traduisent une inadaptation des structures socio-économiques régionales au regard des mutations actuelles. D'autres contraintes existent :

- baisse de la pluviométrie et des nappes ;
- eaux souterraines de mauvaise qualité ;
- dégradation des terres due à la monoculture arachidière ;
- salinisation des terres et réduction des pâturages ;

- forte dégradation des forêts ;
- enclavement interne ;
- faible niveau d'industrialisation ;
- baisse des revenus liée au cours de l'arachide ;
- chômage urbain ;
- problème d'extension de la ville de KAOLACK lié au découpage administratif ;
- problème d'assainissement ;
- faible taux de scolarisation.

La sauvegarde et l'accroissement de l'emploi deviennent ainsi une priorité majeure dans le dispositif de développement à moyen et long terme à construire situant KAOLACK dans le système du Bassin des régions de l'UEMOA. Compte tenu des opportunités de la région (disponibilités en terres agricoles à l'Est, activités de commerce développées, artisanat important, existence de ports, premier producteur national de sel), la politique de population envisagée doit éviter l'éclatement de la région en sous-ensembles aux dynamiques économiques et sociales totalement divergentes.

La région peut contribuer, par son potentiel quantitatif et qualitatif au desserrement de DAKAR, au fonctionnement de la région de FATICK et au-delà à son rayonnement international. Cela suppose une maîtrise des tendances démographiques défavorables et des infrastructures socio-éducatives de haut niveau.

KAOLACK connaît un taux de croissance de sa population de 2,5 % avec une densité de 50 hab/km². Le taux de mortalité infantile : 86 %o ; taux de mortalité infanto-juvénile : 220 %o ; le taux d'analphabétisme : 77,7 % alors que le taux de scolarisation est de 35,2 %/
Le bon fonctionnement des services de santé et d'éducation dépend de l'existence d'un réseau d'infrastructures et de communications performantes tant internes qu'externes, avec DAKAR et les autres régions. Cet ensemble doit permettre par le jeu de complémentarités et la mise en commun de moyens, la création d'un potentiel adapté de formation et de services, et donc d'activités nouvelles.

Il est essentiel à un développement régional équilibré, qui ne pourrait se satisfaire de KAOLACK en déclin continu.

Les zones de Kaffrine, Nioro doivent développer leur autonomie et réactiver leurs relations avec la Gambie, afin d'échapper au déclin, en limitant les migrations alternantes, en évitant un déséquilibre social et des dysfonctionnements importants et servir d'interface avec le cœur de la région.

Pour réaliser cette restructuration de la région de KAOLACK, les villes de Nioro et Kaffrine doivent être mieux reliées entre elles. Cela suppose également que l'éducation et la formation participent au dispositif de desserrement de la région de DAKAR en s'appuyant sur la proximité et les liens existants avec les autres centres.
La qualité de l'environnement naturel et des paysages sera spécifiquement préservée et mise en valeur. La qualité de vie urbaine sera adaptée, afin de rester un point fort en développant en particulier la préservation des acquis. La nouvelle politique de population favorisera l'émergence d'une identité économique nouvelle axée sur l'amélioration du bien être.

Enfin, cette restructuration donnera à l'espace rural les conditions d'une vitalité améliorée, grâce en particulier à la qualité des communications et du cadre de vie, qui rendent possible des activités complémentaires.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA REGION DE LOUGA : Superficie 29 188 km2, soit 14,8 % du territoire national

ETABLISSEMENTS HUMAINS

- Nbre Ets humains ruraux 2 590
- Nbre communes 4
- Nbre communautés rurales 48
- Poids démographique de la capitale régionale 10,3%
- Nbre Ets. humains de plus de 2500 hab 10

POPULATION

- Population totale 507.572
- % population nationale 7,3%
- Taux d'urbanisation 16%
- Taux de croissance 1,6%
- Densité 17 hab/km2

ELEMENTS DE SURVIE DEVELOPPEMENT HUMAIN

EAU

- Pluviométrie ..... 260 à 490mm
- Nbre branchements eau pour 1000 habitants 68,9
- Besoins urbains en eau 5.305m3/j
- Taux couverture besoins en milieu urbain 219,5%
- Besoins ruraux en eau 35.198m3/j
- Taux couverture besoins en milieu rural par forage 32%

ENVIRONNEMENT - QUALITE DE VIE

- Dégradation des sols ..... Forte
- Longueur réseau eaux usées ..... 8.025 ml
- Taux branchement eaux usées ville de louga 6%
- Longueur réseau eaux pluv 4 500ml
- Nbre Ets humains avec réseau assainissement 1

SANTE

- Taux de mortalité infantile ..... 86‰
- Taux de mortalité infanto-juvénile ..... 191‰
- Nbre d'hôpitaux 1
- Nbre centres de santé 4
- Nbre postes de santé 53
- 1 poste de santé pour ..... 9.076 hab.
- 1 case de santé pour ..... 5.282 hab.
- 1 médecin pour ..... 54.453 hab.
- 1 infirmier pour ..... 11.669 hab.

EDUCATION - FORMATION

- Nbre écoles primaires 149
- Scolarisés enseig. élément. 31.081
- Taux scolarisation 35,5%
- Nbre Ets enseig. moyen 13
- Scolarisés enseig. moyen 4.515
- Nbre Ets enseig. sec. général 4
- Scolarisés enseig. sec. général 1.043
- Taux d'analphabétisme 81,7%

FEMME

- Nbre groupements féminins 518
- % Population féminine rég. 52,6%
- % filles scolar. enseig. élém. 35,2%
- % filles scolar. enseig. moyen 27%
- % filles scolar. enseig. secondaire général 23,5%
- Taux femme/femmes en âge de procréer 5.749
- Emploi féminin agricole ..... Fort

INDICATEURS STRUCTURANTS

COMMUNICATIONS - TRANSPORTS

- km routes revêtues 589,7
- km routes non revêtues 998
- km routes revêt. p/100 km2 2,02
- Nbre abonnés au téléphone 620
- Nbre lignes téléphoniques principales pour 1000 hab. 1,5

ENERGIE

- Nbre abonnés à l'électricité pour 1000 hab 12,6
- Nbre d'Ets hum. desservis 12
- Longueur réseau pour 10 000 hab ..... 0,6 km

INDICATEURS ECONOMIQUES

AGRO-SYLVO-PASTORAL

- Superficie cultivée ..... 246.500 ha
- % superf. cult. vivrières 51,6%
- Taux classement forêts 45%
- % cheptel bovin national 13,47%
- % cheptel ovin-caprin national 23,4%

PECHE

- Nbre de ports 2
- Ligne pêcheurs 144
- Nbre pirogues motorisées 15
- Production totale/an ..... 902 T.

ARTISANAT

- Nbre d'artisans inscrits à la chambre des métiers 1.005

TOURISME

- Nbre de lits 20

INDUSTRIE - MINES

- Nbre d'industries 4
- Nbre d'emplois 102
- Ressources minières : Tourbe ..... 58 millions de m3

EMPLOI

- % pop. active nationale 7,3%
- Emploi total 31.198
- Emploi moderne 2.098
- Emploi informel 29.100
- Taux de chômage 5,9%

COMMERCE

- Nbre commerçants secteur moderne 287
- Nbre commerçants secteur informel 18.037

REFERENCES : Population RGPH 1988 — Autres Données : Documents sectoriels et régionaux 1990/1991

LOUGA

La région de LOUGA est la plus vaste après Tambacounda et Saint-Louis avec une superficie de 29.188 km², soit 14,8 % du territoire national. La densité de peuplement est faible. Elle compte en l'an 2000, 555.052 hbts, ainsi répartis :

- département de Kébémer = 154.068
- commune de Kébémer = 14.779
- département de Linguère = 185.960
- commune de Linguère = 11.263
- département de Louga = 215.024

commune de Louga = 83.622

Cette population représente environ 7,3 % de la population nationale. Le taux de croissance est de 1,6 %o.

La région de LOUGA est confrontée depuis quelques années à des mutations économiques importantes qui ont marqué une région qui connaît un climat sahélien et des précipitations très faibles avec ces trois zones écologiques : les Niayes, la zone de culture séche, et le Ferlo à vocation pastorale. Limitée au Nord et à l'Est par la région de Saint-Louis, au Sud par cinq (5) régions administratives : Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack et Tambacounda ; à l'Ouest par l'océan Atlantique et la région de Thiès, LOUGA fait apparaître des signes de renouveau économique, mais dans le même temps laisse des disparités se perpétuer notamment entre secteurs géographiques (la population régionale est concentrée dans la partie occidentale et les établissements humains sont très dispersés à l'Est).

Plusieurs autres contraintes peuvent être relevées :

- faiblesse de la pluviométrie ;
- équilibre écologique des Niayes menacé par la progression des dunes ;
- écosystème fragile et appauvrissement des sols ;
- dégradation des pâturages ,
- système d'élevage extensif et peu productif ;
- agriculture sous pluie aléatoire ;
- problème de conservation des récoltes ;
- sous exploitation des ressources halieutiques ;
- enclavement des Niayes et du Ferlo ;

- faible industrialisation ;
- chômage élevé notamment en milieu urbain.

Les atouts régionaux sont importants grâce à des ressources halieutiques importants ; à une horticulture dans les Niayes, un potentiel important (cheptel et paâturage) des ressources en eau (lac de Guiers et eaux souterraines...), possibilité de mise en valeur de la vallée morte du Ferlo, le périmètre irrigué du Canal du Cayor et les importants transferts d'argent provenant de l'émigration.

Du point de vue de la santé, LOUGA a un taux de mortalité infantile de 86 ‰ ; infanto-juvénile, 151 ‰ et un faible nombre d'hôpitaux, 1 ; en plus des postes de santé et de cases. On dénombre 1 médecin pour 54.453 habitants.
Les autres indicateurs sociaux, formation, éducation présentent un taux de scolarisation de 35,5 % et un taux d'analphabétisme de 81,7 %.
La jeunesse et la forte migration, la structuration urbaine, l'activité diversifiée avec l'émergence de secteurs nouveaux, l'agriculture productive et la mise en service de grandes infrastructures sont importantes. Mais, LOUGA cumule aussi des handicaps : chômage, problèmes sociaux, déficit de formation, dégradation du cadre de vie, particulièrement marqués dans certaines parties de la commune de LOUGA.
Les objectifs d'une ambitieuse politique de population se fonderaient sur des stratégies découlant de l'exigence de modernisation et de réalisations des équipements scolaires et de santé.
LOUGA tirerait le meilleur parti de sa situation géographique qui la place à un carrefour de flux d'échanges et de communication ; de structurer les pôles de développement de la région, de revitaliser son espace rural et d'accélérer la reconquête de son cadre de vie en lui redonnant son identité sociale et culturelle. La vocation pastorale de la région doit demeurer un axe stratégique. Il convient de poursuivre les dynamiques en cours, puisque déjà le poids de la région, en dépit des contraintes, demeure supérieur à la moyenne nationale.
La politique de population doit aller beaucoup plus loin pour la maîtrise des tendances socio-démo-économiques défavorables et surtout améliorer l'accès aux services de santé, aux moyens contraceptifs et à une planification familiale efficace. Il faudra développer des services de santé excellents, répartis sur l'ensemble de la région, soutenir avec force la formation et l'éducation à la vie familiale, développer la scolarisation, diffuser les moyens modernes de contraception, et lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

La mise en valeur de la position géographique de LOUGA impose de trouver les voies d'une complémentarité entre les différentes régions et entre les collectivités locales. Il importe aussi de renforcer les liens entre régions, communes et communautés rurales, mais également avec Saint-Louis.

Les grandes infrastructures socio-éducatives seront au cœur de la nouvelle politique de population. La région devra savoir valoriser sa fonction de carrefour au sein des nouveaux transports, en parvenant à capter les échanges et éviter le risque de n'être qu'une région de transit. Il s'agit de s'appuyer sur les infrastructures de base, les nouveaux projets, Vallées Fossiles tout en poursuivant la modernisation et la valorisation du potentiel existant.

Le développement régional de LOUGA passera par une ville de LOUGA forte, vitalisant l'ensemble du territoire régional, tout en exerçant des fonctions économiques et sociales essentielles. Elle doit constituer avec les autres agglomérations et les principaux bassins de vie un réseau de relations mieux structuré.

Il convient de mener à son terme, la recomposition d'un cadre de vie encore marqué par un chômage élevé et une faible industrialisation, une insuffisance des infrastructures de base. Le traitement des projets, la rénovation des équipements collectifs, la requalification des espaces publics dans les zones des Niayes et du Ferlo doivent être menés rapidement à leur terme. Il en va de même du rattrapage des retards dont a longtemps souffert Louga, dans les domaines de la santé, ou de l'éducation, dont la disparition permettra à la fois de restaurer son image de marque et de valoriser pleinement ses atouts.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA REGION DE DIOURBEL : Superficie 4359 km2, soit 2.2 %.du territoire national

ETABLISSEMENTS HUMAINS

- Nbre Ets humains ruraux 1.177
- Nbre communes 3
- Nbre communautés rurales 32
- Nbre Ets humains de pus de 2500 hab. 7
- Poids démographique de la capitale régionale 12,8%
- Populat. du plus grand établissement humain (Touba) 138.757

POPULATION

- Population totale 619.245
- % population nationale 8,9%
- Taux d'urbanisation 21,5%
- Taux d'urbanisat. avec Touba 41,8%
- Taux de croissance 3,27%
- Densité 142 hab./Km2

ELEMENTS DE SURVIE DEVELOPPEMENT HUMAIN

EAU

- Pluviométrie ..... < 500mm
- Nbre branchements eau pour 1000 hab urbains (y compris Touba) 23,0
- Besoins urbains en eau 7.920m3/j
- Taux couverture besoins en milieu urbain 62,1%
- Besoins ruraux en eau 19.848m3/j
- Taux couverture besoins par forage en milieu rural 53,5%

TERRE

- Superficie cultivable ..... 350.000 ha
- Dégradation des sols ..... Forte

EDUCATION - FORMATION

- Nbre établis. ensnig. élém. 122
- Scolarisés enseig. élémentaire 30.330
- Nbre établis. enseig. moyen 11
- Scolarisés enseig. moyen 4.907
- Nbre Ets enseig. sec. général 2
- Scolarisés enseig. sec. général 966
- Nbre Ets enseig. sec. technique 1
- Scolarisés enseig. sec. tech. 217%
- Taux de scolarisation 36,7%
- Taux d'analphabétisme 84,1%

SANTE

- Espérance de vie ..... 50 ans
- Taux mortalité infantile ..... 93‰
- Taux mortalité infanto-juvénile ..... 244‰
- Nbre hôpitaux 1
- Nbre centres de santé 4
- Nbre postes de santé 49
- 1 poste de santé pour ..... 13.890 hab.
- 1 centre de santé pour ..... 170.153 hab
- 1 case de santé pour ..... 10.342 hab
- 1 médecin pour ..... 11.456 hab
- 1 infirmier pour ..... 5.768 hab

FEMME

- Nbre groupements féminins 326
- % population féminine régio. 53%
- Taux mortalité maternelle . 8,5‰ naissances
- 1 sage-femme/femmes en âge de procréer 9.208
- % filles scolarisées en élém. 37,1%
- % filles scolar. enseig. moyen 28,8%
- % filles scolar. enseig. second. général 29,7%
- Emploi féminin agricole ..... Fort

INDICATEURS STRUCTURANTS

COMMUNICATIONS - TRANSPORTS

- km routes revêtues 239,9
- km routes non revêtues 138,6
- km routes revêtues /100 km2 5,5
- Nbre lignes téléphoniques principales pour 1000 hab 3,18

ENERGIE

- km réseau électrique/10 000 habts 7,8

ENVIRONNEMENT

- Appauvrissement des sols ..... Fort
- Forêts classées ..... Néant
- Défrichement ..... Exposé
- Réseau d'assainissement ..... Néant

INDICATEURS ECONOMIQUES

AGRO-SYLVO-PASTORAL

- % superficie cultivée 71,8%
- % superficie cult. vivrières 61,55%
- % product. arachid. natio. 3,7%
- % cheptel bovin national 4,85%
- % cheptel ovin-caprin nat. 3,80%

COMMERCE

- Nbre commerçants du secteur moderne 173
- Nbre commerçants sect. informel 32.000

TOURISME

- Nbre de lits 50

INDUSTRIE

- Nbre d'unités industrielles 2
- Nbre d'emplois permanents 437

ARTISANAT

- Nbre d'artisans 5.032
- Nbre d'artisans inscrits chambre des métiers 930

EMPLOI

- % population active natio. 8,8%
- Emploi total 60.223
- Emploi moderne 3.723
- Secteur informel 56.500
- Taux de chômage 8,1%

REFERENCES : Population : RGPH 1988 — Autres Données : Documents sectoriels et régionaux 1990/1991

DIOURBEL

Une situation géographique privilégiée et un réseau d'infrastructures performant font de DIOURBEL un carrefour incontournable, à la croisée des axes dominants Nord-Sud et Est-Ouest. Mais avec un territoire vaste et une densité de plus en plus faible, DIOURBEL se situe au cœur du vieux bassin arachidier. La région est limitée :

- au Nord par les régions de Thiès et Louga ;
- au Sud par les régions de Fatick et Thiès ;
- à l'Est par les régions de Louga et Fatick ;
- à l'Ouest par la région de Thiès.

Elle constitue la région la moins étendue du pays après Dakar. D'une superficie de 4.359, soit 2,2 % du territoire national. Elle compte 902.327 habitants ainsi répartis :

- département de Bambey = 251.834
- commune de Bambey = 26.006
- département de Diourbel = 231.687
- commune de Diourbel = 109.779
- département de Mbacké = 418.806
- commune de Mbacké = 62.588

La région est donc soumise à des influences centrifuges : Thiès et Louga. Le fort caractère rural explique la surexploitation des terres agricole, la faiblesse et l'insuffisance d'une centralité urbaine et économique motrice sauf par exemple à TOUBA ville religieuse.
La région de DIOURBEL connaît un vieillissement et un taux de croissance démographique élevé; certains espaces ruraux étant particulièrement touchés.

Les contraintes de la région :

- déficit pluviométrique important ;
- dégradation des sols très prononcée ;
- faibles disponibilités de pâturage ;
- taux élevé d'analphabétisme ;
- taux de scolarisation faible ;
- forte migration ;

- et très forte densité démographique.

TOUBA qui concentre une bonne part des atouts économiques et démographiques, représente ainsi l'axe le plus dynamique de la région.

La migration est une réelle menace pour la région : la poursuite des tendances actuelles, forte émigration des jeunes, vieillissement des populations, dépeuplement rural, mènerait à une baisse de la population dès 2005.

Lieu de passage, DIOURBEL, n'est guère un lieu d'arrêts ou de rencontres. Il faut donc viser à faire de cette région un territoire attractif capable de fixer les populations et les activités.

L'avenir de DIOURBEL passera par une politique de population fondée sur une plus grande prise en compte des variables démographiques.

En matière de santé, l'espérance de vie est encore très faible, 50 ans. Le taux de mortalité infantile est de 93 %o ; taux de mortalité infanto-juvénile, 244 %o.

Le tableau des indicateurs socio-démographiques et de santé pose la question de leur non intégration dans le PRDI.

La réussite de la P.P. est une des clés de l'évolution de l'économie et de l'emploi dans cette région. Mais, l'implantation d'industries modernes et l'essor de créneaux porteurs nécessitent un effort accru en matière de développement des services de santé et de formation.

Par ailleurs, la région doit attirer des entreprises ; elle souffre aujourd'hui d'une trop grande dépendance vis-à-vis des centres de décision extérieurs. Elle doit rendre plus offensive sa stratégie de promotion économique et d'offre territorial en direction des entreprises et des infrastructures collectives.

Elle doit aussi tirer parti de sa position et de sa desserte exceptionnelles pour développer un secteur logistique puissant, basé sur un important transfert d'argent au bénéfice de la région.

L'agriculture et demain l'agro-alimentaire continueront à marquer fortement l'économie et la société diourbeloise, avec à la fois une agriculture extensive s'appuyant sur des exploitations de polyculture et des productions spécialisées (arachide).

La proximité des deux plus grandes zones urbaines du Sénégal (Thiès et Dakar) devront encourager la préservation et une meilleure valorisation touristique des espaces ruraux les moins denses, du patrimoine culturel, architectural et paysager qui fonde déjà aujourd'hui l'image et le rayonnement de DIOURBEL avec TOUBA.

Au-delà de ces pistes, un des enjeux majeurs pour DIOURBEL, dans les vingt années à venir, sera de réussir simultanément le renforcement de son unité interne, de ses infrastructures

socio-éducatives, la valorisation de sa position de carrefour et l'intensification de sa coopération avec les régions voisines.

L'amélioration de la cohérence de la politique de population passera inévitablement par une augmentation sensible du taux d'analphabétisme le plus élevé, 84,1 %o et de la place des femmes et de leur insertion dans les circuits économiques. Une attention particulière est requise sur la scolarisation des jeunes filles.

Le territoire de DIOURBEL est aussi caractérisé par un maillage insuffisamment serré de petites villes. Celles-ci comme Mbacké, subissent, en outre, un grave phénomène d'érosion qui se conjugue avec le déclin et le vieillissement des zones rurales.

L'accent devra être mis sur une organisation de ces pôles et une hiérarchisation de leurs fonctions respectives afin qu'ils animent, irriguent le milieu rural et constituent véritablement des points d'ancrage pour leurs populations et d'activités.

Il faudra ici aussi, s'ancrer dans les dynamiques inter-régionales.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA REGION DE KOLDA: Superficie 21 011 km2, soit 10,68 % du territoire national

ETABLISSEMENTS HUMAINS

- Nbre Ets humains ruraux 2 182
- Nbre communes 5
- Nbre communautés rurales 43
- Nbre établis. humains de plus de 2500 hab 13
- Poids démographique de la capitale régionale 5,7%

POPULATION

- Population totale 593 199
- % population nationale ..... 8,5 %
- taux d'urbanisation ..... 10,3 %
- taux de croissance ..... 2,54 %
- % population moins de 20 ans ..... 60 %
- Densité population 28,2 hab/km2

ELEMENTS DE SURVIE DEVELOPPEMENT HUMAIN

EAU

- Pluviométrie ..... 900 à 1 400 mm
- Profondeur nappe maestrichtienne ..... 100 à 300 m
- Nbre branchements eau pour 1000 hab urbains 17,5
- Nbre bornes-fontaines pour 1000 hab urbains 0,58
- Besoins eau milieu urbain 3 345 m3/j
- Taux couverture besoins en milieu urbain ..... 27,2 %
- Besoins eau milieu rural 34 747 m3/j
- Taux couverture par forage besoins en milieu rural ..... 13 %

SOL

- Superficie cultivable ..... 1.100.000 ha
- Vallées aménageables ..... Importantes
- Salinisation des terres ..... Forte (Sédhiou)

SANTE

- Taux mortalité infantile ..... 87‰
- taux mortalité infanto-juvénile ..... 191‰
- 1 poste de santé pour ..... 12.000 hab.
- 1 centre de santé pour ..... 212.376 hab.
- 1 case de santé pour ..... 6.000 hab.
- 1 médecin pour ..... 127.426 hab.
- 1 infirmier pour ..... 6.850 hab.

EDUCATION - FORMATION

- Nbre classes élément. 899
- Population scolarisable 5-14 ans . 165.631
- Populat. scolar. élément. 43.454
- Scolarisés enseig. moyen 4.942
- Scolarisés enseig. second. 848
- taux scolarisation 25,9%
- taux analphabétisme 82,65%

FEMME

- Nbre groupements féminins 579
- % population féminine 50,8%
- Mortalité maternelle naissances ..... 8,5‰
- % de filles scolarisées dans l'élémentaire ..... 29,4 %
- % filles scolar. enseig. moyen 15,4%
- % filles scolar. enseig. secondaire général 14,3%
- 1 sage-femme/femmes en âge de procréer 16.013
- Emploi féminin agricole ..... Fort

INDICATEURS STRUCTURANTS

COMMUNICATIONS - TRANSPORTS

- km routes revêtues 500
- km routes revêtues p/100 km2 2,3
- Nbre lignes téléphoniques pour 1000 habitants 0,62
- Aérodrome 1

EQUIPEMENTS

- Nbre écoles élémentaires 305
- Nbre Ets enseig. moyen 11
- Nbre Ets enseig. second. gén. 2
- Nbre centres de santé 3
- Nbre postes de santé 50
- Nbre cases de santé 167

ENVIRONNEMENT - QUALITE DE VIE

- Réseau eaux pluviales ..... 2,5 Km
- endémies liées à l'environnement : Paludisme, Onchocercose

INDICATEURS ECONOMIQUES

AGRO-SYLVO-PASTORAL

- Superf. moyenne cultivée ..... 241.180 ha
- % superf. moyenne cultivée 22%
- % superf. cult. vivrières 60,4%
- % prod. arachidière nationale 15,6%
- Superf. cultivée/actif ..... 1,44 ha
- Taux classement forêts 21%
- % cheptel bovin national 16,38%
- % cheptel ovin-caprin national 6,53%

INDUSTRIE

- Nbre d'unités industrielles 3
- P.M.E 9

COMMERCE

- Nbre commerçants avec registre de commerce 238

EMPLOI

- % population active nationale 9,8%
- Emploi total 18.968
- Emploi moderne 2.668
- Emploi informel 16.300
- Taux de chômage 5,4%

TOURISME

- Nbre de lits 208
- taux d'occupation 10%

REFERENCES : Population : RGPH 1988 — Autres Données : Documents sectoriels et régionaux 1990/1991

KOLDA

Tout comme Tambacounda, les perspectives démographiques de KOLDA à l'horizon de 2015 sont préoccupantes. De 759.708 habitants en 1998, Tamba compte en 2000, 797.165 habitants répartis ainsi qu'il suit en 2000 :

- département de Kolda = 257.591
- commune de Kolda = 59.232
- département de Sédhiou = 371.899
- commune de Sédhiou = 18.699
- département de Vélingara = 167.674
- commune de Vélingara = 21.713

D'une superficie de 21.011 km², soit 10,68 % du territoire national, la région de KOLDA correspond aux régions naturelles de la haute et moyenne Casamance. Située à l'extrême Sud du pays, elle est limitée :

- au Nord par la République de Gambie ;
- au Sud par les Républiques de Guinée et de Guinée Bissau ;
- à l'Est par la région de Tambacounda ;
- à l'Ouest par la région de Ziguinchor.

Créée en 1984, KOLDA est une région très vaste et enclavée. L'habitat y est dispersé et les populations très mobiles. KOLDA est aussi une région à dominante agricole et pastorale. Cette faible progression n'est pas sans conséquence sur l'avenir de la région.

Au-delà des contraintes physiques propres à la région, on peut spécifier :

- une dégradation du milieu et une régression des forêts ;
- une fréquence des feux de brousse, salinisation des terres ;
- érosion hydrique intense ;
- région sous-peuplée avec une mauvaise répartition des établissements humains ;
- un taux d'urbanisation très faible ;
- un niveau d'équipements faible ;
- un faible taux de scolarisation et un niveau d'industrialisation faible ;
- une quasi inexistence de tertiaire ;

- un enclavement interne et externe ;
- une présence de maladies endémiques avec des problèmes énormes d'assainissement.

Ces données sont renforcées par les tendances socio-démographiques défavorables : taux de mortalité infantile : 87 %o ; taux de mortalité infanto-juvénile : 191 %o ; 1 poste de santé pour 12.000 habitants ; 1 centre de santé pour 6.000 habitants ; 1 médecin pour 127.426 habitants.

La scolarisation des jeunes filles est très faible : 15,4 % dans l'enseignement moyen et 14, 3 % dans le secondaire général.

KOLDA vit une insularité. Elle l'est notamment au regard de l'évolution qui a marqué l'emploi au cours de la dernière décennie au Sénégal.

Aussi, pour répondre aux besoins de KOLDA dans les années 2015 et à sa meilleure intégration dans l'ensemble national, il convient de mieux valoriser et de répartir ses richesses et ses emplois à l'intérieur de la région et ce, dans le cadre d'une stratégie de développement durable. Ceci doit s'effectuer en liaison avec la Casamance et Tambacounda, mais aussi ses autres voisins.

Les politiques de population à mener trouveront leur traduction dans le cadre d'une planification stratégique revivifiée. Cette stratégie peut reposer sur trois orientations principales :

- la mise place d'un rééquilibrage territorial et social avec le renforcement des infrastructures de base en matière de santé, d'éducation et de formation, le développement de l'éducation à la vie familiale, la promotion de la planification familiale ;
- la mise en œuvre d'une véritable gestion des effets de la migration de la population par le renforcement des communes de Kolda, Sédhiou et Vélingara, et surtout leur restructuration en véritables centres de vie. Ceux-ci constitueront l'armature rurale, combinant habitat, équipements, zones artisanales et de services ;
- l'organisation de l'espace rural autour des fonctions de production agricole et de protection des espaces sensibles dans le cadre d'une stratégie de développement valorisant leur patrimoine naturel et culturel.

Pour ce qui est de la nouvelle politique de population, la réussite passera par le respect des identités culturelles et de la diversité sociologique des villes et de leur évolution.

L'intégration des données socio-démographiques dans le plan régional intégré permettra de consolider les atouts de KOLDA.

Celle-ci permettra aussi le maintien sur place des jeunes générations, dans le cadre de projets et de programmes complémentaires pour chacune des villes. Celles-ci devront s'accompagner de la mise en place des équipements publics élémentaires (maîtrise de l'eau, gestion des ressources naturelles, des déchets, électrification, promotion de la culture et du sport).

La formation d'un projet de développement intégré global, défini sur les exigences propres de la personnalité de chacune des villes, mais complémentaires serait ainsi affirmée. Pour la mise en œuvre d'une stratégie de politique de population adéquate, le développement de politiques sectorielles fortes est nécessaire dans les domaines suivants :

- des transports collectifs, principalement sur l'axe Kaolack - Ziguinchor ; et en direction des autres villes ;
- de l'aménagement urbain, dans le cadre de l'élaboration de véritables "projets urbains" intégrant notamment une politique de l'habitat adaptée (intégrant les services de proximité, les équipements structurants et la diversification de l'offre de logements et de services de santé ;
- de la valorisation des espaces et de la maîtrise du foncier : les espaces sont fragiles, leur vocation évidente doit être préservée.
  L'harmonisation des projets des différentes collectivités est nécessaire pour s'assurer de la maîtrise foncière notamment pour l'agriculture et la protection de l'environnement ;
- le développement touristique en maîtrisant et en proposant des produits de tourisme rural, valorisant la dimension culturelle et patrimoniale de KOLDA ;
- L'amélioration des équipements collectifs et de santé offrirait des perspectives nouvelles et prometteuses pour traiter les problèmes de population (droit à la santé, en matière de sexualité et de reproduction, droit de prendre des décisions relatives à la taille de sa famille, droit à l'égalité et à l'équité pour les hommes et les femmes, droit à l'éducation et au bien-être.